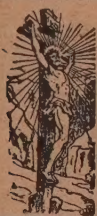
e ANNÉE — T. 17 N° 379 — 30 AVRIL 1927

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (45 fascicules par an; tables semestrielles)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIII°
(Chèques postaux : Maison de la Bonne Presse, Paris, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

TABLES DU TOME XV

La présente livraison contient en supplément les **TABLES ANALYTIQUE, ONOMASTIQUE ET CHRONOLOGIQUE DU TOME XV** *(janv.-juin 1926).*

« LES QUESTIONS ACTUELLES » ET « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

Littérature et religion. — **Critique catholique. 1° Le métier de critique catholique** (Abbé J. CALVET, *D'une Critique Catholique*) : 1091.

Définition de la critique catholique : l'expression naturelle d'une mentalité catholique : Un vrai catholique fait en catholique tout ce qu'il fait; il a la respiration catholique, et on le voit. La pensée religieuse d'aujourd'hui n'accepte plus cette séparation, traditionnelle en France, de la religion et de la vie. — Son droit d'exister : On reproche au critique catholique d'avoir « son siège fait » (tout comme un autre critique et fort heureusement; d'ailleurs, tout comme un autre il doit réagir à l'occasion contre ses tendances, pour comprendre ce qu'il n'aime pas; ses doctrines précises lui permettent de plus larges audaces; la sévérité et l'étroitesse sont les fruits habituels des doctrines flottantes). On demande au critique catholique de se récuser quand sa religion est en cause (quel est alors le critique qu'il ne faudra récuser pour incompétence? un critique qui ne s'appuie sur aucun principe est un fantaisiste qui ne compte point). On craint de voir la religion compromise par les jugements du critique catholique (ses arrêts ne se présentent pas comme des décisions sans appel). — La formation longue et lente du critique : Nécessité d'une bonne culture classique. Nécessité d'un goût sûr. Nécessité d'un savoir étendu. — La fonction essentielle du critique, juger : Il vaut la peine de juger. Les critiques jugent peu (à quoi bon instruire une cause si on ne doit pas aboutir à une sentence? devant la surproduction actuelle et l'organisation de la réclame il appartient à la critique de tenter le sauvetage de la conscience morale et du bon goût; la nouvelle littérature catholique a particulièrement besoin d'une critique qui ne soit ni complaisante, ni complice, ni aveugle). — Combien il est difficile de juger : on se laisse égarer par la perfection du procédé littéraire. La précipitation amène à condamner ce qui doit vivre. Toute critique pénétrante arrive jusqu'à l'auteur et peut tourner à l'indiscrétion désobligeante et cruelle. La critique n'est pas plus simple que la vie.

2° **Définition du vrai romancier catholique** (JOSÉ VINCENT, *Propos un peu vifs, essais de critique*) : 1105.

L'importance d'un mot mis en sa place. L'esprit de finesse, pour définir, ne remplacera jamais l'esprit de géométrie. Catholique romancier et romancier catholique. Le romancier catholique n'a pas seulement des vertus négatives. Ce n'est pas un homme d'œuvres fourvoyé dans la littérature (la littérature édifiante compte d'ailleurs et verra encore naître des chefs-d'œuvre). Ce n'est pas un moralisateur perpétuel. C'est un écrivain qui sait voir la vie du point de vue catholique. De ses œuvres ne seront bannis ni l'amour ni même l'adultère; mais l'amour n'est pas le tout de la vie, le romancier catholique connaît d'autres sujets (le troisième péché du jour, l'horrible argent; le quatrième Etat; les crises d'intelligence où sombre puis renaît la foi); il a un pouvoir spécial pour inventer des personnages, des événements, des points de vue; il n'escamote pas le péché, mais en donne la terreur, l'horreur et le dégoût (trop de catholiques romanciers n'y voient qu'un thème amusant, une belle matière d'art, ou encore le résultat d'une passion invincible, par un contresens abusif l'objet de la miséricorde du Sauveur); il trouve des « types » romanesques parmi les gens vertueux.

Pour la paix internationale. — **I. Le Congrès de Bierville. 1° Déjeuner au ministère des Affaires étrangères** (GEORGES HOOG, *Jeune-République*) : 1113.

2° **Télégramme au Souverain Pontife** (*Osservatore Romano*) : 1114.

3° **Quelques impressions** : 1115.

Cette manifestation « à air officiel » ne signifie rien pour la paix (JACQUES BAINVILLE, *Eclair* de Montpellier); — Le grand Vanneur passera au crible l'ivraie et le froment (MARIE MAUGERET, *Questions féminines et questions féministes*); — Le bon travail : guérir les hommes de leur égoïsme (abbé THELLIER DE PONCHEVILLE, *Action catholique* de Bordeaux); — La dépêche pontificale au Congrès de Bierville. Vœux maçonniques. Echos et prolongement du « scandale » (PIERRE COLMET, *Revue internationale des Sociétés secrètes*); — Accueil divers de la presse protestante envers la manifestation de Bierville (PAUL DUDON, *Etudes*); — Une objection doctrinale, l'interconfessionnalisme. Avec l'erreur, pas de contact, pas d'alliance; avec les errants, on peut et même on doit lancer des ponts. Le mouvement pacifiste ne doit pas être le monopole des idéologues. Le dicton de la Rome des Césars et l'enseignement de la Rome des Papes (*Civiltà cattolica*).

II. Sens national et sens international (R. P. de LA BRIÈRE, *Croix*) : 1127.

Les principes : Devoir national et devoir international. Leur origine commune : le droit naturel. La révélation chrétienne est venue les consacrer. — Les faits contemporains : Exaltation outrancière du sentiment national et du sentiment international. Loin de s'exclure, ces sentiments doivent s'harmoniser et se compléter. Le principe de la S. D. N. est conforme à l'idéal chrétien. Les catholiques qui collaborent à l'œuvre de Genève font une tâche aussi réaliste que civilisatrice. — La séance du 16 mars à l'Institut océanographique : On y entendit les diverses cloches de la pensée catholique. Un anticlérical de renom reconnaît l'importance du concours donné par les élites catholiques. La « diversion patriotique » des tenants de l' « A. F. »

A propos de l' « Action Française ». — **1° L'« Action Française » croit se sauver et elle se perd** (Cte DU PLESSIS DE GRENÉDAN, *Croix, Action Française*) : 1135.

2° **L'Église veut rester maîtresse chez elle** (Chan. ALBERT FROMANTIN, *Bulletin paroissial de Saint-Germain-l'Auxerrois*) : 1147.

L'axiome de l' « Action Française » : la France est perdue, une restauration seule peut la sauver; il faut y arriver par tous les moyens. Le bon sens condamne la 1re partie de l'axiome (la République s'assagit, la France ne veut pas mourir; la restauration monarchique est une utopie). La morale et l'Eglise condamnent la 2e partie (la doctrine de l' « A. F. » blesse la justice; elle ne connaît que la lutte et la violence; toute autre manière de faire lui déplaît). Elle entrave ainsi l'action de l'Eglise (son influence désastreuse sur les jeunes catholiques et les jeunes prêtres; son esprit de domination et son audace d'accaparement; l'Eglise ne peut-être dupe d'une faction politique).

Statistiques. — **1° L'enseignement confessionnel aux Pays-Bas** (*Schœnere Zukunft*) : 1151.

2° **Coût de la vie** (*Journal Officiel*) : 1152.

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

Critique catholique

M. l'abbé Calvet (1) et M. José Vincent (2) *viennent de publier l'un et l'autre un volume consacré à la critique catholique, sa définition, son droit à l'existence, son caractère, ses devoirs.*

Nous reproduisons de ces études quelques pages : la critique catholique doit débarrasser l'intelligence française des notions fausses que lui a bien arbitrairement imposées un laïcisme mortel et faire pénétrer à nouveau dans les esprits l'idée chrétienne et la vraie conception de la vie.

Le métier de critique catholique

De M. l'abbé Jean Calvet :

Définition de la critique catholique : l'expression naturelle d'une mentalité catholique (3).

Un vrai catholique fait en catholique tout ce qu'il fait : il a la respiration catholique, et on le voit.

Y a-t-il une critique catholique ?

Oui, s'il y a des catholiques doués du talent critique.

Mais ils ressemblent, dans ce cas, à tous les autres critiques qui ont du talent ?

Aucunement. Nous avons retrouvé ce que deux siècles d'habitudes sceptiques nous avaient fait perdre, l'intelligence de la religion. Parce que nous guérissons peu à peu du laïcisme, nous comprenons que la religion est non pas une distraction dominicale, mais une manière d'être, de sentir, de penser et d'agir. Celui qui est vraiment catholique fait en catholique tout ce qu'il fait ; qu'il trace un sillon, qu'il sculpte des sabots, qu'il « fasse » de la finance, de la politique ou de la critique, tout cela est catholique s'il l'est lui-même ; tout cela est marqué d'une marque particulière. Il ne s'est pas dit : Je vais me conformer à la loi religieuse, je vais faire du travail catholique, pas plus qu'il ne se dit à tout instant : je vais respirer ; sans y penser, fatalement, il donn à toute œuvre qui sort de ses mains le caractère d sa nature. Il a la respiration catholique, et, s'il l'a on le voit bien.

La pensée religieuse d'aujourd'hui n'accepte plus cette séparation, traditionnelle en Franc de la religion et de la vie.

Pourquoi perdre le temps à nous reprocher d'êtr ce que nous sommes ? Si nous avons choisi, comm c'est le droit de tout homme, cette vie qui consist dans l'effort perpétuel de creusement pour réserve à Dieu en notre âme la place plus grande, il n se peut pas que cette influence spirituelle ne s marque pas dans toutes nos activités. Nous ne méri tons pour cela ni louange, ni blâme ; c'est ainsi Notre activité, dans son domaine particulier, vaut c qu'elle vaut ; le fait d'être catholique ne préjug en rien de ses qualités techniques. Si nous somme médiocres, nos œuvres sont médiocres ; si, étan médiocres, nous faisons de la critique, ce sera de l critique catholique médiocre. Cela s'est vu. Repro chons-lui d'être médiocre, non d'être catholique.

C'est un caractère de la pensée religieuse d'aujour d'hui, et ce sera dans l'histoire sa vraie grandeur qu'elle n'accepte plus cette séparation de la religion et de la vie qu'un Montaigne et un Molière avaien tâché et avaient réussi à faire pénétrer dans no mœurs et même dans notre idéal national, à tel poin qu'elle s'est imposée à la morale littéraire, à la poli tique et à l'instinct de l'homme de la rue. Nou voulons être effectivement ce que nous sommes ; e s'il y a des catholiques critiques, il y a une critiqu catholique.

Ces mots signifient assez clairement que je n perds pas mon temps à parler des écrivains q exploitent la mode. Toute mode a ses tartuffes — conscients ou inconscients — qui affectent l'air q agrée, afin qu'on s'aperçoive qu'ils l'ont rencontr Pour suivre le courant, pour conquérir une clientèl pour s'imposer par une intransigeance qui d'ailleu n'oblige à rien celui qui en use, tel critique, do l'âme est vide de tout sentiment religieux, pren une position de dogmatisme théologique qui abou à la confusion des genres et qui n'est qu'une caric ture. Je ne parle ici que d'un art spontané et vr

Son droit d'exister.

On reproche au critique catholique d'avoir « son siège fai

Ainsi comprise, sincère avant tout, expressi naturelle d'une mentalité catholique, la critiq catholique a le droit d'exister. Au reste, elle ne réclame pas ; elle le prend.

Et personne n'en est étonné. Mais certains v draient jeter sur ses démarches et sur ses jugeme une sorte de suspicion préalable, en disant : catholique est essentiellement un homme qui a s siège fait et un parti pris universel ; sur tout ce regarde la pensée et l'action, la vie intellectuelle la vie morale, il a choisi et arrêté avec rigueur points de vue ; ce n'est pas un bon juge, celui d la sentence est rédigée avant toute instruction toute plaidoirie.

---

(1) J. Calvet, *D'une Critique Catholique* (1er volume de la collection « La Nef »). Un vol. 20 × 13 cm. de 275 pages. Aux Editions *Spes*, Paris, sous le signe des *Lettres*. « La Nef » a pour directeurs MM. Gaëtan Bernoville, Jean Calvet et Maurice Vaussard ; elle comportera de la critique, des essais, des œuvres, et tendra à exprimer les traits caractéristiques de la renaissance littéraire catholique.

(2) José Vincent, *Propos un peu vifs, essais de critique* (5e volume de la collection « Les Essais du xxe siècle »). Un vol. 18 × 12 cm. de 231 pages. Aux Editeurs associés, les *Editions du monde moderne*. Voici les titres des principaux chapitres : « La critique catholique. — Le roman catholique. — Le cas Montherlant. — Cinq masques de penseurs : Jouffroy, Hugo, Anatole France, Georges Duhamel, Miguel de Unanumo »

(3) Les sous-titres sont de la *D. C.*

Tout comme un autre critique, et fort heureusement.

Ne nous frappons pas. S'il en est ainsi, le catholique ressemble à tout homme qui existe. Tout critique a son siège fait ; ou bien il n'est rien — et alors pourquoi parlerions-nous de lui et pourquoi parlerait-il ? — ou bien il a des tendances, des goûts, des idées, des principes par où on peut le définir, qui constituent sa personnalité. Etant ce qu'il est, il aime telle forme de vie, telle forme d'art, telle pensée, tel style, et il dédaigne ou déteste tout le reste. C'est sa nature et, qu'il le veuille ou non, sa nature détermine ses réactions, ses choix et ses jugements de critique. Il a son siège fait, tout comme un autre, heureusement.

D'ailleurs, tout comme un autre, il doit réagir à l'occasion contre ses tendances, pour comprendre ce qu'il n'aime pas.

Mais il peut essayer, et il le doit, de réagir contre ses tendances et de comprendre ce qu'il n'aime pas par instinct. Et le catholique, pourquoi ne s'efforcerait-il pas de réagir et de comprendre ce qui le heurte ? Que faut-il en somme pour réagir contre soi-même ? une vive force de réflexion qui tient momentanément hors du courant de la conscience certains paquets d'idées, et une vertu assez vigoureuse pour imposer silence pendant quelques instants aux passions partisanes. Il n'est nullement démontré que le catholique — parce qu'il est tel — ait perdu toute force efficace de réflexion et toute vertu agissante.

Ses doctrines précises lui permettent de plus larges audaces ; la sévérité et l'étroitesse sont les fruits habituels des doctrines flottantes.

Il peut réagir tout comme un autre, quand il est nécessaire. Mais il n'est pas nécessaire aussi souvent qu'on le pense.

Le juge qui sait la loi et l'équité et a un caractère tel que rien ne pourrait le contraindre à juger contre la loi et l'équité, a rédigé sa sentence dans ses lignes générales avant toute instruction ; mais son siège n'est pas fait, puisque sa doctrine juridique lui impose le devoir d'examiner les causes avec soin, avec scrupule, et de ne rien laisser de côté de leurs multiples rapports avec la justice.

Le critique catholique, qui a des principes arrêtés, une doctrine universelle, a jugé, en un sens, une œuvre littéraire avant de la lire ; mais son siège n'est pas fait, puisque sa religion même l'oblige à la plus consciencieuse des enquêtes et à la plus minutieuse discussion. Et s'il est intelligent, cultivé, ouvert, sympathique à la vie et aux hommes, sensible à la beauté des choses — et pourquoi ne le serait-il pas, le talent étant répandu, comme la sottise, à doses sensiblement égales dans toutes les confessions religieuses et dans toutes les catégories humaines ? — il saura la complexité de la vie morale et de l'art, il accueillera d'une âme libérale les suggestions de l'œuvre créée et il trouvera, dans son cœur autant que dans la souplesse de son esprit, la nuance, qui est souvent la couleur vraie, dans les jugements de cet ordre. Si sa religion est un préjugé, elle ne l'a pas gêné plus que des préjugés d'un autre ordre ne gênent l'agnostique qui a du talent. Les conditions de la critique sont les mêmes pour tous, sauf, peut-être, que les doctrines flottantes provoquent des sévérités ou des étroitesses inattendues, et que les doctrines précises, par la sécurité qu'elles donnent à l'intelligence, permettent de plus larges audaces.

On demande au critique catholique de se récuser quand sa religion est en cause.

On insiste. Il y a un cas où le critique catholique doit être récusé ou devrait se récuser ; c'est lorsque sa religion est en cause. Comment parlerait-il avec une entière indépendance d'esprit d'un Voltaire ou d'un Renan ? Ils ont tort *a priori* puisqu'ils combattent une doctrine qu'il considère comme l'expression intangible de la vérité. Voudrait-il par loyauté scientifique ou par un souci raffiné de charité leur rendre justice, il en serait incapable, ne pouvant pas comprendre l'état d'âme d'un apôtre qui s'efforce de libérer les hommes et la raison humaine du joug religieux.

Quel est alors le critique qu'il ne faudra récuser pour incompétence ?

Je crois qu'un critique intelligent et loyal — pourquoi n'y en aurait-il pas de cette espèce chez les catholiques ? — arrivera toujours à rendre justice aux adversaires les plus acharnés de ses convictions. Mais s'il n'y parvenait point par impuissance de comprendre des états d'âme qu'il n'a pas éprouvés, il se trouverait qu'il est déficient sur certains points et il conviendrait alors d'établir le catalogue des déficiences : le critique irréligieux comprendra Voltaire mais il ne comprendra pas Bossuet ; le sceptique devra s'interdire de parler des dogmatiques, le positiviste des mystiques ; Renan, négateur du surnaturel, sera disqualifié d'avance comme historien d'une religion qui se présente dans le monde comme une explosion de surnaturel. Qui parmi les libres-penseurs pourra se flatter de comprendre Pascal, saint François d'Assise, saint Augustin, et osera se permettre d'en parler ? Et à vrai dire, quel est le critique qui pourra désormais en sécurité de conscience et en paix faire son métier s'il est obligé d'abord de suivre les écrivains dont il écrit sur toutes les routes où ils ont marché et jusqu'au point où ils sont arrivés ? La plaisanterie, pour avoir été répétée à satiété, n'est pas meilleure ; à quoi bon récuser d'avance les juges pour incompétence ? Il vaut mieux reviser les jugements qui pèchent contre les faits ou contre la logique.

Un critique qui ne s'appuie sur aucun principe est un fantaisiste qui ne compte point.

En somme, quand il s'agit d'apprécier les critiques et de savoir s'il convient de leur donner audience, la question qu'il faut poser est simple : Que vaut l'homme ? Que vaut-il par l'intelligence, par la sensibilité, par la conscience, par la culture et par l'information ? Tout est là. Nous pourrons rechercher ensuite ce que valent ses principes ou ses préjugés ; car il en a nécessairement. S'il prétend ne pas en avoir, s'il se flatte de ne pas en avoir, il se fait grand tort à lui-même : le vide n'existe point, ou, plus exactement, le vide ne compte point (1). Un

---

(1) M. l'abbé CALVET écrit plus loin (« L'élémentaire devoir envers la vérité ») : « L'homme fort se saisit lui-même, garde la direction de son esprit, et marche vers un but qu'il s'est fixé, dans le chemin qu'il a choisi, en s'appuyant sur certains points fixes. Car il y a des points fixes. Assurément, la littérature n'est pas une religion et nous n'y rencontrons pas de dogmes immuables ; la variété des tempéraments et les transformations que le temps opère y apportent des diversités mouvantes. Mais tout n'y est pas éphémère et arbitraire ; la vie a un fond assez permanent et l'esprit humain qui l'observe est assez

homme vaut par la solidité de ses points d'appui ; celui qui ne s'appuie sur rien, pas même sur des méthodes de raisonner communément acceptées, pas même sur la signification universelle des mots de la langue, est un fantaisiste qui fait peut-être de l'anticipation ; il s'exclut de la corporation des critiques d'aujourd'hui. Pour en faire partie, l'honnête homme qui a du talent n'est pas tenu à faire discuter ses titres par des mandarins ; il s'affirme et il affirme comme le voisin, avec les mêmes droits, les mêmes devoirs et les mêmes risques. On ne demande pas à un arbre de quel droit il donne du fruit ; on goûte son fruit et on juge l'arbre au fruit.

On craint de voir la religion compromise par les jugements du critique catholique.

Ses arrêts ne se présentent pas comme des décisions sans appel.

Il y a donc une critique catholique s'il y a des catholiques critiques, comme il y a une peinture catholique s'il y a des catholiques peintres, et cela parce que toute vie se manifeste conformément à sa nature. Il n'y aurait lieu de s'en émouvoir que si ses arrêts participaient à la dignité de la religion et se présentaient comme des décisions sans appel. Les jugements de la critique, quelle qu'elle soit, ne s'imposent qu'à ceux qui veulent bien s'y soumettre, et dès lors ils ne peuvent affliger personne ; même quand on tient grand compte de leur autorité, on peut les discuter, les réfuter, réclamer un nouvel examen, en appeler à des juges mieux informés ; et s'il arrive qu'on échoue dans cette tentative de revision, on peut rejeter en bloc toute la procédure, railler les juges, les juger à son tour, ou les traduire au tribunal de l'opinion publique. Vraiment, si la liberté des esprits est si peu menacée par les critiques, il est bien ridicule de poser à leur endroit et de leur opposer la question préalable. [...]

La formation longue et lente du critique.

Comment on devient critique ?

Lentement ; par une formation patiente et une initiation docile à de multiples leçons.

Nécessité d'une bonne culture classique.

La valeur professionnelle dépend de la quantité et de la qualité des choses étrangères à la profession qu'on a apprises et oubliées.

C'est un métier que de faire de la critique, et tout métier doit être appris ; l'intuition, la divination, l'esprit « débrouillard » ne remplacent pas ou remplacent mal l'apprentissage. Certes, le métier ne s'apprend pas hors du métier ; mais hors du métier on acquiert la faculté de l'apprendre quand on y sera entré.

Je n'arrive pas plus à concevoir une école de critique qu'une école de journalisme, mais critiques et journalistes doivent s'attarder dans l'école de tous et acquérir la culture, sans quoi ils n'apprendront jamais à fond leur métier.

On ne sait jamais ce qu'on doit savoir si on n'a pas appris beaucoup de choses qu'on n'est pas tenu de savoir ; souvent la valeur professionnelle dépend de la quantité et de la qualité des choses étrangères à la profession qu'on a apprises et oubliées.

L'ameublissement de l'esprit ne s'obtient que par une initiation scolaire « faite de recommencements, de retours, de piétinements et de remâchages ».

Cette culture de l'esprit dont tout le monde parle et que personne ne définit, ayant la fécondité pour but comme la culture de la terre, ressemble étonnamment à cette dernière. Il s'agit de défoncer, de retourner, d'aérer, de discipliner et d'engraisser un sol qui resterait inerte sous une croûte durcie ou s'entr'ouvrirait pour une végétation brouillonne et âpre.

Il ne semble pas qu'il ait été découvert rien de plus adapté à cet ameublissement de l'esprit que les vieilles méthodes classiques, lentes, monotones, faites de recommencements, de retours, de piétinements et de remâchages, de même que l'agriculture scientifique avec ses procédés expéditifs et compliqués ne saurait se passer de la charrue et de ce sillon banal qui revient sans cesse sur lui-même et figurerait assez bien ces thèmes et ces versions, ces leçons de mémoire et ces analyses dont notre enfance fu[t] travaillée.

La lenteur et la candeur de cette formation sco[laire] provoquent le mépris de l'homme d'aujourd'hu[i] qui est préssé et avide ; et je ne crois pas, en effe[t] que les études classiques soient nécessaires pou[r] gagner de l'argent, parce qu'il suffit pour cela d[e] le vouloir avec quelque continuité et de mettre e[n] coupe réglée les besoins et les passions des homme[s] choses obvies, tangibles et évidentes à tous les yeu[x]. Mais s'il s'agit de comprendre la vie, de s'intéress[er] à l'art, de sentir la beauté et de juger les œuvr[es] spirituelles, il faut bien autre chose que ces facult[és] grossières et foraines, il faut de l'ouverture et de [la] finesse d'esprit, le goût de la spéculation, le sens d[es] généralités, l'aptitude à saisir l'invisible et l'impo[n]dérable, toutes qualités d'essence rare qui s'élabore[nt] dans une longue initiation scolaire. Le jour où [les] « humanités » disparaîtraient, le commerce du p[orc] salé ne serait pas moins florissant, et on n'ente[n]drait pas dire qu'il manque quelque chose a[ux] mandataires des Halles ; les génies spontanés [et] créateurs s'affirmeraient peut-être encore mal[gré] la barbarie générale ; mais c'en serait fini de [la] critique, qui n'est pas un art spontané ; et s[ans] le grec et le latin, les thèmes et les versions, n[ous] n'aurions pas des Sainte-Beuve, des Lemaître, [des] Bourget, des Bremond, des Vanderem, des Soud[ay], des Johannet, des Massis, des Thérive — singu[lier] appauvrissement.

Vous donc qui sentez quelques signes de vocat[ion] pour la critique, faites de bonnes classes dans [un] bon collège, puis de bonnes études dans une U[ni]versité, et collectionnez les diplômes ; vous écr[irez] au *verso* vos premiers articles, comme le fit Ta[ine], si on en croit une anecdote d'ailleurs suspecte.

égal à lui-même dans tous les temps pour que subsiste une certaine continuité, soutenue par la logique, par le bon sens, par le bon goût, par les aspirations éternelles de l'humanité. On parle partout de la *philosophia perennis* et on ne dit rien des *litterae perennes* ; elles existent pourtant, comme la philosophie, et par suite des mêmes causes. Il faut croire à cette vérité dans l'art, immuable dans son fond ; et il faut croire que nos méthodes d'investigation peuvent sinon l'atteindre et la saisir, du moins la circonvenir et la circonscrire et arriver ainsi à ces approximations, à ces vraisemblances, qui sont les seules formes de vérité permises à nos prises, quand nous sommes réduits à nos propres forces. » (Note de la *D. C.*)

Nécessité d'un goût sûr.

Le goût se développe et s'affine au contact prolongé de ce qui est beau.

Si la culture est pour beaucoup un mystère, le goût en est un autre. Il existe pourtant, puisque, comme dirait un pédant, c'est la faculté de percevoir les saveurs. Bien des hommes, n'ayant pas reçu en naissant cette faculté, ne l'auront jamais, quels que soient leurs efforts, parce que la culture ne fait rien germer qui n'ait été semé ; ceux qui l'ont peuvent en développer la délicatesse et l'étendue par une éducation appropriée.

Il y a une éducation du goût. Une parole sacrée m'a toujours fait rêver parce qu'elle semble établir un rapport entre le régime alimentaire et la conscience morale ; mais c'est pour un autre motif que je la rappelle ici : *butyrum et mel comedet ut sciat reprobare malum et eligere bonum*, il se nourrira de beurre et de miel afin de savoir rejeter le mal et choisir le bien (1). Définition précise du goût et de la culture du goût. Le goût, la faculté de discerner spontanément ce qui est bien de ce qui est mal, se développe et s'affine par une nourriture choisie, par la respiration d'une atmosphère de beauté. Le contact prolongé avec ce qui est beau et définitivement beau, donne l'habitude et comme le besoin de certaines lignes, d'une certaine allure, si bien que la vue de ce qui est fantasque, absurde ou douteux devient une souffrance d'où naît la colère.

La beauté antique intéresse plus uniquement notre sens esthétique ; elle n'accélère pas le battement de notre cœur et n'échauffe pas notre sang comme la beauté moderne.

La beauté antique, en particulier celle qui nous apparaît dans les monuments et dans les œuvres littéraires de Rome et d'Athènes, soit que l'éloignement dans le temps et l'admiration dont elle a été l'objet l'aient dépouillée de tout ce qu'il y avait en elle d'agitation ou de passion directe, soit qu'elle ait été conçue en effet dans une atmosphère artistique calme et épurée, intéresse plus uniquement le sens esthétique que la beauté moderne, qui est en fait plus engagée dans la passion, plus mouvante et trépidante, et par conséquent plus trouble et plus troublante. Aussi voudrais-je que la formation du goût commençât par le spectacle de la beauté antique, de la beauté consacrée et comme immobile, de même que l'éducation linguistique a pour base l'étude des langues mortes. Et notre XVIIe siècle est déjà de l'antiquité et il est entré par un très grand nombre de ses éléments les plus solides dans cette sérénité d'une position intangible, de même que la langue par où il s'exprimait touche de bien près à la dignité des langues mortes. Mort, ce passé ne l'est pas, certes, et il serait bien à plaindre, celui qui ne sentirait pas la vie palpiter dans les vers de Sophocle, de Virgile, de Racine ; mais parce que ces poètes sont morts depuis longtemps et parce que tout en étant très personnels et très réels ils surent s'élever au-dessus du contingent dans l'absolu de l'art, le battement de la vie de leurs poèmes n'accélère pas celui de notre cœur et n'échauffe pas notre sang. Ils n'intéressent que notre faculté esthétique, l'occupent, l'absorbent et remplissent sa capacité de sentir. Il serait à craindre que la beauté moderne suscitât des admirations moins désintéressées et flattât en nous des passions ou des manies d'une moins haute tenue ; celui qui l'aurait vue et aimée d'abord trouverait froide et fade celle qui paraîtrait établie hors de la vie.

Toute nouveauté choque d'abord et scandalise ; au critique pénétré des leçons du passé de discerner la nouveauté féconde de la nouveauté mort-née.

On y viendra aussi, à la beauté moderne, même à ses caprices et à ses déviations. L'étude de l'antiquité, c'est l'exercice de l'académie, qui assouplit les membres ; mais nous ne vivons pas à l'école, et ils sont des victimes de l'école, ceux qui en portent l'esprit dans la vie. Nous n'avons étudié le passé que pour mieux comprendre le présent ; mais celui qui a dans les yeux certaines lignes et certaines couleurs ne risquera pas de se laisser prendre aux excentricités des novateurs, qui, étant incapables d'exprimer à leur tour la vérité éternelle, se font une originalité du paradoxe et du mensonge.

Entendons-nous bien : toute nouveauté féconde choque d'abord et scandalise autant que la nouveauté mort-née ; l'homme de goût rigide qui condamne en bloc tout ce qui sort de la voie connue risque de proscrire pêle-mêle le beau et le laid, de même que l'homme de goût émoussé accueille avec une égale faveur les folies et les tentatives originales, avec une préférence très marquée pour l'excentricité. Discerner dans la foule des innovations celle qui doit rester, tel est le rôle du critique ; et je prétends qu'il n'y parviendra que s'il s'est d'abord laissé pénétrer lentement par les leçons du passé ; celui qui n'est pas sorti du présent est incapable de prendre du recul pour le juger ; mais comme on est plus à l'aise quand on peut, pour un moment, se rendre contemporain de Sophocle, de Virgile ou de Racine, comme à leur contact le goût devient ferme et ouvert, attaché inébranlablement à un certain canon de l'art et prêt cependant à accepter toute innovation qui entre dans la ligne de la vie et de la beauté !

Parce que trop modernistes, nos critiques contemporains montrent pour la littérature la plus actuelle des sévérités passionnées ou des indulgences scandaleuses.

C'est parce que nos critiques sont trop modernistes qu'ils ont montré pour les formes les plus actuelles de la littérature des sévérités passionnées ou des indulgences scandaleuses ; trop souvent le bon sens, l'ordre, la mesure ont été bafoués ; la cacophonie, l'ineptie, le balbutiement sont devenus la manifestation évidente du génie. On a parlé d'une démission de la critique ; et je sais bien tout ce qu'il entre de snobisme, de camaraderie, d'arrivisme, de commercialisme ou simplement de lâcheté dans certains éloges, et on pourra en parler dans un autre chapitre ; mais la critique n'a pas démissionné, au contraire, elle prend des formes nouvelles pour mieux s'affirmer et tenir plus de place, ce qui de soi n'est pas un mal. Seulement, ce qui manque de plus en plus aux critiques, c'est le goût, c'est le goût qu'on a pris la peine de former, c'est le goût nourri de « beurre et de miel » ; pour quelques critiques qui sont imprégnés du passé, combien ont rompu toute communication avec Rome, avec Athènes, avec notre littérature classique ; combien se sont enfermés dans le présent le plus agité et croient de bonne foi que tout art est limité dans le cercle qu'ils fréquentent, dans le journal où ils écrivent, dans la chapelle où on leur rend l'encens qu'ils ont brûlé !

---

(1) *Is.* VII, 15. (Note de la *D. C.*)

Nécessité d'un savoir étendu.

Rien ne limite, surtout de nos jours, le critique comme ses ignorances.

En latin, le même mot *sapere* signifie avoir du goût et savoir. Le bon critique est un homme de goût sûr qui sait beaucoup. Rien ne le limite comme ses ignorances ; il a certes le droit, sinon le devoir, de se déclarer incompétent et de s'abstenir ; mais il convient de ne pas abuser de ces déclarations d'incompétence, le public y voit d'abord une preuve de loyauté, puis une manifestation de modestie, et très vite un signe d'insuffisance. Il faut savoir et un peu toutes choses, puisque la littérature n'est plus enfermée dans des cadres rigides et touche à tout indistinctement et indiscrètement. Vous croyez amuser votre esprit à lire ce roman, et voilà que vous tombez sur un chapitre de préhistoire, pour entrer ensuite dans la médecine, dans la métaphysique ou dans l'occultisme, sans compter la psychanalyse, qui prend la place réservée autrefois aux aventures. Nos écrivains créateurs sont des savants ; ils ont donc le droit d'être jugés par des savants.

Louis Veuillot racontait avec une bonhomie ironique une anecdote savoureuse qui vient à mon propos. On lui avait recommandé pour l'*Univers* un jeune écrivain qui paraissait avoir du talent et qui se faisait remarquer dès l'abord par une conscience exigeante et excitée. Pour le tâter, Veuillot prit sur sa table un quelconque volume qui venait de paraître, il le lui tendit et il lui dit : « Faites-moi dix lignes ». Les mois passent ; rien ne vient ; Veuillot a oublié le jeune journaliste et le livre ; mais l'auteur n'a pas oublié et il réclame son compte rendu, Veuillot retrouve son jeune homme :

— Eh bien ! et mes dix lignes ?

— Je ne pourrai pas vous les donner avant deux ou trois ans.

— Et pourquoi donc ? Même en n'écrivant qu'un mot par jour, vous en seriez déjà venu à bout.

— C'est que pour parler de ce livre avec compétence, il faut savoir le sanscrit ; je l'apprends et, quand je le saurai, je rédigerai le compte rendu que vous m'avez fait l'honneur de me confier.

— Allez, mon ami, vous ne serez jamais journaliste.

Le critique aujourd'hui est, par nécessité de métier, un journaliste, c'est-à-dire un homme qui juge l'actualité, souvent éphémère ; il n'a pas le temps d'apprendre le sanscrit, ou la préhistoire, ou l'occultisme, pour parler du roman dont on ne parlera qu'un jour ; mais, s'il savait d'avance ces disciplines et d'autres encore, comme le grec par exemple, qui devient fâcheusement étranger à nos hommes de lettres, il se sentirait une autorité accrue, prête à tous les à-coups, et il pourrait se dispenser de ces pirouettes où se réfugie l'ignorance. « Laissez dire les sots, le savoir a son prix. »

Il donne, à celui qui n'en est pas accablé, des vues multiples et des points de comparaison. La critique qui manque de points de comparaison reste toute subjective. Et je sais bien que la critique subjective est fière de l'être et se réjouit de l'aisance de ses démarches, comme un voyageur sans bagages.

Jules Lemaître raillait Brunetière et s'apitoyait sur le cas de cet homme qui ne pouvait pas lire un livre sans penser immédiatement à tous les livres qui ont été écrits depuis le commencement du monde sur le même sujet ou sur un sujet voisin, et qui à chaque ligne inscrivait mentalement en note les sources, réminiscences, utilisations, imitations, rapprochements, analogies lointaines ou simples échos. Reproche immérité ; car si Brunetière savait bien certaines choses, son information restait limitée et il n'était pas l'érudit dont cette plaisanterie dessine l'image ; peut-être, au fond, son pédantisme philosophique venait-il de l'insuffisance de sa culture, beaucoup plus que de son érudition, et il aurait été moins tenté d'alourdir ses jugements littéraires de considérations abstraites et de systèmes s'il avait pénétré plus à fond l'abstraction ; il s'en débarrassait dans ses articles comme d'un paquet encombrant dont il ne se souciait pas d'inventorier le contenu. C'est le cas de presque tous les écrivains qui ont l'esprit entre guillemets : ils font étalage de leur fortune parce qu'elle est médiocre, facile à mobiliser et d'acquisition récente.

Loin d'étouffer la personnalité, les connaissances l'obligent à mieux prendre conscience d'elle-même.

Chez l'homme normal, les connaissances, loin d'étouffer la personnalité, l'amplifient et l'obligent à prendre une plus exacte conscience d'elle-même en l'éprouvant sur des sujets divers ; il faut le répéter à l'encontre de ceux qui discréditent l'érudition qu'ils n'ont pas, et qui sentent fort bien que leur prestige serait ruiné le jour où il apparaîtrait que les savants ont dans leurs démarches plus d'aisance, plus de souplesse et en définitive plus de véritable originalité que les ignorants. Plus on sait ce qu'ont pensé les autres, plus on est capable de penser par soi-même.

Critiquer, du reste, c'est comparer ; avec des vues multiples et une saine originalité, l'érudition apporte à qui sait s'en rendre maître d'heureux points de comparaison.

Pour juger il faut comparer, et pour comparer il faut savoir. L'œuvre d'art est d'abord ce qu'elle est en soi ; mais elle est éclairée par la lumière que projettent sur elle les chefs-d'œuvre ; l'isoler par une opération factice, c'est en fausser le sens ; le critique vraiment digne de sa fonction est celui qui la considère dans ce courant continu de la création humaine, où aucun flot n'est indépendant et ne se révèle entièrement qu'à ceux qui connaissent les sources.

On devient critique par un travail long et lent. [...]

La fonction essentielle du critique : juger.

Il faut juger ; la critique qui ne juge pas n'existe pas. D'autres arts sont plus théoriques, ordonnés vers le plaisir seul ; celui-là est de l'ordre de l'action et mène à l'action ; un article de critique est un acte ou il est négligeable.

Il vaut la peine de juger.

Il faut juger et il vaut la peine de juger. Ce n'est pas, je l'ai dit, chose vaine ; bien qu'on ait prétendu le contraire, la critique garde son autorité. Il n'est pas une de ses justes sentences qui ne touche quelqu'un et qui ne finisse, à la longue, par s'imposer à beaucoup. Même celles qui semblent d'abord dédaignées de la foule ont leur portée ; elles empêchent la prescription et on les remettra en lumière quand la mode évoluée en aura rafraîchi l'actualité.

Les critiques jugent peu.

Il faut juger, et les critiques jugent peu. Certains ne s'en reconnaissent pas le droit ; et de fait, ils ne l'ont peut-être pas, n'étant pas dans leur vocation. D'autres ne savent sur quoi établir leurs décisions

il faudrait un code ; et je comprends leur hésitation s'ils n'en reconnaissent aucun. Il y en a un cependant, chargé de peu d'articles, un peu flottant sur ses frontières, mais fixe et précis à son centre.

A quoi bon instruire une cause si on ne doit pas aboutir à une sentence?

Il faut juger. A quoi bon instruire une cause si on ne doit pas aboutir à une sentence? Un article de critique est une enquête sur une œuvre, sur un homme, où interviennent les considérations d'esthétique, de psychologie, de technique, qui permettent d'en pénétrer le caractère et la valeur. Si cette enquête n'est pas suivie d'un jugement, elle est manquée ; l'auteur avoue publiquement son désarroi et son impuissance.

Devant la surproduction actuelle et l'organisation de la réclame, il appartient à la critique de tenter le sauvetage de la conscience morale et du bon goût.

Il faut juger. C'est nécessaire pour une foule de raisons dont je dirai ici quelques-unes. Il y a trop d'écrivains et trop de livres, comme il y a trop de spécialités curatives. Il m'arrive de feuilleter la Bibliographie de la France, et je reste stupéfait devant le nombre de volumes qui paraissent chaque semaine ; ajoutez les journaux et les revues ; à la France ajoutez tous les autres pays « producteurs » : chaque jour imprime une quantité de papier qu'un homme ne pourrait lire dans toute sa vie. Il y a surproduction. Il devient même impossible de « suivre » tout ce qui paraît de notable dans une spécialité, et je plaindrais le critique qui entreprendrait par exemple de parcourir tous les romans qui sont jetés au public. La surproduction engendre la confusion, et cette confusion est encore aggravée par l'organisation industrielle de la littérature. C'est définitif. Quelques éditeurs de la vieille école, gentilshommes de lettres beaucoup plus que marchands, résistent encore et répugnent aux procédés mercantiles ; mais leurs jeunes confrères les méprisent, et les auteurs, il faut bien le dire, les abandonnent. Le livre est devenu une denrée qu'il faut vendre, donc qu'il faut fabriquer en vue de la vente et présenter en vue de la vente ; l'industrie littéraire est l'art de transformer le papier en billets de banque. Nous en sommes là ; et tel éditeur, tel écrivain qui s'irriteront contre mon dire sont occupés à rechercher un mode de publicité inédit pour capter l'attention du public. La réclame impose un livre comme elle impose une marque, une spécialité quelconque. A quoi bon s'indigner contre un tel scandale? Il faut s'accommoder aux faits et chercher le moyen d'en diminuer la nuisance.

Or, la critique, si elle refuse à entrer dans ce consortium industriel, peut être le contrepoids efficace de la réclame. Le public, ahuri par la multitude des livres et étourdi par les outrances de la publicité, ne sait plus discerner le bon du mauvais ; le critique intègre, dont on connaît l'intégrité et la clairvoyance, dont les jugements sont attendus et respectés, rétablira l'ordre et l'équilibre. Il remettra à sa vraie place l'œuvre belle que la publicité n'a pas servie, et il dégonflera les ballons trop gonflés. Il prononcera les condamnations nécessaires. Car la publicité littéraire, plus que l'autre peut-être, a toutes les audaces : elle cherche à donner le change ; il ne lui suffit pas de prôner un roman ou un divertissement de théâtre en allèchant à leur sujet les curiosités malsaines de l'animal humain par exemple, il faut encore que ce roman ou ce drame soient des chefs-d'œuvre que l'on prétend imposer au nom de l'art. Chacun sent combien il importe que de rudes sentences mettent un terme à l'équivoque et libèrent l'art de ces compromissions. Plus la littérature s'industrialise, plus nous avons besoin de bons juges qui ne soient pas des industriels. Il y en a, Dieu merci, mettons une bonne douzaine ; cela suffit pour donner l'exemple, maintenir les saines traditions et troubler de honte ceux qui s'abandonnent au courant. [...]

La nouvelle littérature catholique a particulièrement besoin d'une critique qui ne soit ni complaisante, ni complice, ni aveugle.

La nouvelle littérature catholique en a particulièrement besoin. Elle s'est affirmée avec une telle plénitude que les plus timides parmi nous et les plus acharnés parmi nos adversaires n'hésitent plus à prononcer le mot de renaissance. Mais, après avoir fait subitement explosion, elle est travaillée maintenant par une crise de croissance où elle pourrait sombrer ; le pire qui pourrait lui advenir, ce serait une critique complaisante, complice ou aveugle. Comme toutes les jeunes plantes qui ont poussé trop vite, elle est travaillée par des maladies diverses, dont il sera permis de signaler brièvement quelques-unes : le goût factice d'un faux mysticisme qui s'applique dans la religion, pour y chercher des « sujets », au rare, à l'exceptionnel, à l'étrange, aux cas extraordinaires, aux anomalies troublantes ou faisandées ; — une sensualité spéciale qu'on pourrait appeler la sensualité catholique, une sorte de *delectatio morosa*, qui extrait du péché considéré comme péché tout ce qu'il peut contenir de sensations perverses et qui s'attache dans les passions à ce trouble supplémentaire qui vient du fait qu'elles sont condamnées ; — une recherche excessive du primitivisme, du désarticulé, par horreur du style trop sage, du balbutiement par horreur de la rhétorique de la perfection, de l'entortillage puéril par crainte de la banalité, de la brutalité par honte de l'ingénuité candide de l'enfant de chœur. La critique qui saura se faire accepter de ces malades, qui ne sont malades que par un excès de santé mal dirigée, les sauvera d'eux-mêmes, les défendra contre la mode, qui assure les succès retentissants, mais ferme l'avenir, et les remettra en face de ce qu'il y a d'essentiel dans la tradition française et la tradition catholique. Ce sera l'accident heureux ; il est rare, les critiques étant eux aussi des écrivains qui respirent l'atmosphère commune et se laissent prendre à la sollicitation des manies à la mode.

Combien il est difficile de juger.

Il est nécessaire de juger et il est difficile de juger. Je ne parle pas ici des causes morales — dont il est question ailleurs — qui entravent souvent la liberté du critique ; elles sont générales et s'appliquent à tous les actes humains ; mais il y en a de spéciales et d'inhérentes à la critique elle-même.

On se laisse égarer par la perfection du procédé littéraire.

On connaît l'illusion qui peut naître de la perfection du procédé, qui d'ailleurs est de soi une chose considérable ; à force d'adresse, de souplesse technique, un écrivain vide de substance peut égarer un moment la critique la plus lucide ; ce sont de petits scandales, des erreurs judiciaires, dont l'effet ne dure pas plus d'une génération, qui quelquefois sont plus tenaces ou qui provoquent des réactions injustes : Delille a passé pour le plus grand des poètes français, et c'était absurde ; il passe aujourd'hui pour un stupide, et c'est exagéré.

La précipitation amène à condamner ce qui doit vivre.

On sait aussi que toute nouveauté caractéristique est une énigme, en peinture, en musique, comme en littérature : notre œil est accommodé à certaines lignes, notre oreille à certains sons, notre intelligence à certaines idées ; une sorte d'adaptation s'est faite de la faculté esthétique à la convention du moment, car il y a toujours dans le beau, qui est éternel, une part de convention passagère ; tout ce qui brise cette harmonie nous irrite d'abord, et il faut, comme on dit, toute une éducation pour comprendre les révolutions. Il y a quelque outrecuidance à les juger trop tôt, trop vite et d'une manière trop péremptoire : l'hésitation est, dans certains cas, un hommage rendu à la beauté de demain et de l'avenir ; la précipitation amène à condamner ce qui doit vivre, et c'est toujours un peu ridicule. Mais quel est le critique qui peut se flatter de parler toujours « comme la postérité » ? Soyons modestes.

L'œuvre complexe vaut d'être abordée avec circonspection, maniée avec respect, jugée avec retenue et quelque nuance.

La complexité de l'œuvre d'art nous y invite. Il y a certes des œuvres superficielles, ou simples et claires, dont on voit immédiatement la portée ; mais il en est d'autres qui sont riches d'une substance multiforme ; l'auteur y a versé toute une vie de méditations et il a touché, au détour des phrases, à de très graves problèmes ; la réalisation représente un immense effort artistique ; par delà le plan apparent se dessinent vaguement d'autres plans lointains où on devine des intentions multiples. Quelle dérision que de juger en dix lignes et en cinq minutes une œuvre qui a coûté tant de labeur et porte tant de pensées ! Même si elle est manquée, elle vaut d'être abordée avec circonspection, maniée avec respect, comprise et jugée avec quelque retenue et quelque nuance. Il y a loin de la fermeté au caporalisme et il n'y a pas de fermeté intelligente qui n'ait été préparée par quelque hésitation. Il y a parfois une grande dignité dans l'hésitation. Si j'écrivais un livre de polémique, je pourrais rappeler ici des querelles contemporaines, fort vives, assez pénibles, fâcheuses dans leurs conséquences, qui ont eu pour point de départ l'étourderie d'une critique qui ne sait pas hésiter devant l'œuvre complexe ; mais je ne vais pas rallumer la guerre en citant un exemple ; nous verrons plus loin, si on peut, pour de plus graves motifs, remuer des cendres encore chaudes.

Ses défauts sont d'autant plus éclatants qu'ils se détachent mieux sur un fond plus riche.

Dans l'œuvre complexe, ce qui frappe avant tout l'œil exercé du critique, ce sont les défauts, qui abondent, évidents, éclatants, d'autant plus éclatants qu'ils se détachent mieux sur un fond plus riche. Ces défauts peuvent être de telle nature qu'ils irritent le critique ; et rien n'aveugle et ne conseille l'injustice comme la colère. « A cet endroit, le livre me tombe des mains ! » — Abaissez-vous jusqu'à lui, ramassez-le et continuez ; après la folie qui vous a heurté, vous allez peut-être rencontrer la sagesse divine.

La critique des défauts est plus facile, mais moins féconde que la critique des beautés.

Enumérer les défauts, c'est à la portée de tout le monde ; discerner la valeur profonde n'est permis qu'à quelques-uns. Je trouve dans mes notes cette réflexion de Schopenhauer, que les critiques méditeront avec profit : « Il est beaucoup plus facile de relever dans l'œuvre d'un grand esprit les fautes et les erreurs que de donner de sa valeur un exposé clair et complet. Car les fautes sont choses particulières et déterminées, ce qui permet de les apercevoir dans leur intégralité, tandis que, au contraire, la marque distinctive que le génie imprime à son œuvre, c'est ce qui en fait l'excellence insondable, inépuisable. » C'est un peu pour cela que Chateaubriand estimait que la « critique des beautés » est plus féconde que la critique des défauts, attendu qu'elle néglige l'accident pour s'attacher à l'essentiel. Les lois de l'esthétique sont en étroit rapport avec celles de l'éthique : il n'y a rien d'épuisant et de vain dans la vie morale comme d'employer si bien son activité à la correction des défauts qu'il n'en reste plus pour la vie positive, la seule qui compte. Le critique qui aurait démêlé dans une œuvre la vie positive et qui aiderait l'auteur à la dégager des broussailles des défauts aurait jugé, certes, autant que celui qui aurait censuré les défauts et minutieusement corrigé la copie, mais il aurait fait de plus, lui aussi, un travail positif et fructueux.

Toute critique pénétrante arrive jusqu'à l'auteur et peut tourner à l'indiscrétion désobligeante et cruelle.

Quand on veut faire plaisir à un critique, on dit que sa critique est pénétrante ; c'est une de ces épithètes conventionnelles que nous avons vidée de tout sens afin de pouvoir en user en toutes circonstances sans nous compromettre. C'est dommage ; le mot était riche de signification ; pour juger une œuvre, il faut pénétrer jusqu'à sa racine ; c'est difficile, et si on y arrive, le jugement qui vient ensuite n'est pas sans danger. C'est surtout pour le critique pénétrant qu'il est difficile de juger ; car, en pénétrant, il est arrivé jusqu'à l'auteur. Dans toute œuvre d'art qui vit, l'artiste a mis un écho de sa propre vie et son expérience des passions ; le plus objectif de tous ne saurait supprimer les battements de son cœur, qui rythment, à son insu peut-être, la vie de ses personnages. Gonzague Truc a démontré que les tragédies de Racine, qui existent par elles-mêmes, en dehors de leur auteur, qu'on peut aimer et comprendre sans rien connaître de leur auteur, en réalité ne sont que les actes successifs de la grande tragédie que fut sa vie intérieure ; démonstration du plus haut intérêt puisqu'il s'agit d'un « classique », d'un de ces écrivains que nous avions pris l'habitude de chercher partout excepté dans leurs œuvres. Quand on a atteint ce point où la fiction et la réalité individuelle coïncident pour bientôt se confondre, on a touché le secret frémissant de l'œuvre ; on se trouve dès lors non plus dans la situation d'un juge impartial, mais dans celle d'un confident qui a surpris les intimités qu'on ne lui révélait qu'à moitié. Tout jugement, dans ce cas, peut frapper dans le vif et faire saigner ; la critique tourne à l'indiscrétion désobligeante, et on sait que Sainte-Beuve, sciemment, par des mots à double sens, a abusé du procédé. L'honnête homme hésite devant les termes qui viennent sous sa plume et qui, à force d'être pénétrants, rouvrent des plaies, avivent des blessures, font bouillonner des colères, toutes choses qui sont au delà des lignes qui limitent notre art.

Il est difficile de juger.

La critique n'est pas plus simple que la vie.

Il faut juger cependant ; quand on a l'honneur d'être un critique, par vocation, il faut tenir son âme dans une atmosphère de sérénité et de digni[té]

il faut rester digne de juger. — Mais alors, il vaut mieux ne pas juger ? — Cela ne vaut pas mieux ; c'est plus facile ; mais sans jugement il n'y a pas de critique. — Tout cela est bien compliqué ? — Assurément ; mais qui a jamais prétendu le contraire ? Est-ce que vivre est une chose simple ? — Oui, pour les imbéciles. — Voilà pourquoi la critique n'est pas simple.

Définition du vrai romancier catholique

De M. José Vincent :

L'importance d'un mot mis en sa place [1].

Un des maîtres de ma jeunesse, Maurice Grammont, à ce que je crois, un jour mettait en garde son auditoire d'étudiants contre l'idée courante et fausse que *blanc bonnet* et *bonnet blanc* sont une seule et même chose. Ce maître n'avait pas tort. C'est précisément une des plus heureuses et des plus subtiles beautés du français, que ce libre déplacement de l'adjectif, qui permet à l'écrivain de nuancer si exactement sa pensée.

Je n'ai jamais si bien compris l'impérieuse nécessité de mettre l'adjectif en son lieu qu'il y a deux ou trois ans, au cours de la brillante, mais superficielle et peu décisive discussion que souleva à la Semaine des écrivains catholiques la question du roman catholique (2). Décidément, plus j'y songe et plus j'arrive à me convaincre que Boileau n'était point niais, qui fit jadis gloire à Malherbe d'avoir enseigné au monde le pouvoir d' « un mot mis en sa place ».

Pourquoi faut-il que le secret s'en perde ? Nos discussions, hélas ! n'y gagnent rien. Il doit être permis de le déplorer.

L'esprit de finesse, pour définir, ne remplacera jamais l'esprit de géométrie.

Il y a donc deux ou trois ans, le programme d'une des séances de la Semaine des écrivains catholiques comportait une définition du *romancier catholique*.

Deux fois ladite définition nous fut présentée, ce jour-là, en des termes d'une rare et chaleureuse éloquence, à laquelle les plus vifs applaudissements rendirent hommage. L'esprit de finesse s'y déploya avec cet art léger que nous autres, Français, nous aimons tant de retrouver dans les choses les plus diverses : entremets, discours de réception à l'Académie française, chapeaux de femmes, conversations, voire sermons. Ce bon gros esprit de géométrie, en revanche, dont on a bien quelque besoin, ne serait-ce que pour démontrer et pour définir, se manifesta avec un moindre éclat.

« Il est rare, a dit Pascal, que les géomètres soient fins et que les fins soient géomètres. » Dommage !... Justement, en cet après-midi dont je parle, l'esprit de finesse prévalut, ou mieux encore l'esprit tout court, au sens plein que ce mot avait au XVIIe siècle. Bossuet se plaignait un jour avec une sorte d'âpreté un rien jalouse que Fénelon eût de l'esprit à faire peur. A la Semaine des écrivains catholiques de cette année-là, les rapporteurs eurent presque autant d'esprit que Fénelon.

C'était trop. Et nous ne demandions pas tant. Nous attendions une définition tout unie, toute plate, candide, directe, simplette à force d'être vraie ; nous sommes encore à l'attendre.

On a bien calomnié ce pauvre Jourdain... Je sais : il lui arriva d'être sot. A lui tout seul, il n'aurait pas trouvé la 32e proposition d'Euclide. Qu'importait, du reste ? Pascal s'en était chargé auparavant, et peut-être aussi Euclide lui-même, bien avant notre ère. Du moins, Jourdain définissait. « Tout ce qui n'est point prose est vers, tout ce qui n'est point vers est prose. » C'était là le fait d'un esprit lucide.

Catholique romancier et romancier catholique.

On n'a point défini l'autre année, à la date et dans les circonstances que je rappelle. Du moins, on n'a pas défini comme il eût fallu.

Au lieu de déterminer devant nous ce qu'est au juste le romancier catholique, on nous a tout bonnement présenté, sans réussir toutefois à nous donner le change, le catholique qui fait des romans où la morale n'est pas offensée. Romancier catholique, catholique romancier, ce n'est cependant pas tout un, pas plus que *blanc bonnet*, *bonnet blanc*.

Non, en vérité, le romancier catholique n'est pas simplement — voyons ! — tout homme qui, nanti d'un extrait de baptême, écrit des romans honnêtes. Tout roman qui n'eût pas choqué la légendaire pudeur du sénateur Bérenger n'est pas roman catholique. Ou alors, comme celle des nombres premiers, la série en serait illimitée. *L'Abbé Constantin* et *Les Malheurs de Sophie* y figureraient avec honneur. Mais alors, *ils seraient trop*, les romanciers catholiques. Et l'on refuserait du monde.

Le romancier catholique n'a pas seulement des vertus négatives

C'est ainsi que pas une seconde, à cette séance, nos très éminents orateurs ne furent au cœur de la question. Ils se divertirent dans ses entours. Le romancier catholique, spécifiquement catholique, est un autre homme. Il n'est pas simplement un homme honnête comme cet inconsistant jeune homme à marier, que toujours la même éternelle vieille dame garantit parfait, sous les insignifiants prétextes qu'il ne joue jamais, ne va pas au café et passe toutes ses heures de loisir aux côtés de sa tendre mère. Au romancier catholique, il faut des vertus moins négatives, il faut de plus hauts mérites. Car on a tout cela pour presque rien, même aujourd'hui, en ces temps de vie chère.

Etre romancier catholique, quoi qu'ait dit en l'occurrence un des rapporteurs, avec cette sorte de généreux allant qui rend les orateurs si dangereux et enlève pendant l'heure qu'il faut toute envie de les contredire, être romancier catholique n'équivaut pas seulement à *n'être point païen*. Seigneur Dieu ! En tout cela, que deviendraient l'humanisme dévot et les larges idées de saint François de Sales en la matière ? *N'être point païen*. C'est trop dire ou c'est ne pas dire assez. Après tout, l'auteur de l'*Imitation*, livre I, chapitre XIII, cite sans vergogne Ovide, et, qui plus est, l'*Art d'aimer*. à ce que je crois.

De *Télémaque* à *Aphrodite* il y a comme une espèce de marge ; semblablement, ou presque, de la *Phèdre* de Racine, tout effrayante, toute déchaînée qu'elle

(1) Les sous-titres sont de la *D. C.*

(2) Cf. *D. C.*, t. 9, col. 493-512, 625-640, sous les signatures de Mme Henriette Charasson et de M. Etienne Leclerc, le dossier « La liberté de l'art et ses limites ». (Note de la *D. C.*)

soit — et tant pis pour quiconque ne veut pas voir la différence! — à cette aimable mais coquine *Locrienne* d'André Chénier :

> Nous aimions sa naïve et riante folie...
> Un jeune Thurien, aussi beau qu'elle est belle
> (Son nom m'est inconnu), sortit presque avec elle.
> Je crois qu'il la suivit et lui fit oublier
> Le grave Pythagore et son grave écolier.

Ce n'est pas un homme d'œuvres fourvoyé dans la littérature.

Qu'est-ce donc qu'un romancier catholique? Ce n'est pas du tout, comme certains le croient ou affectent de le croire, un homme d'œuvres fourvoyé dans la littérature. Le romancier catholique n'est pas plus dispensé qu'un autre, il l'est même moins, d'avoir du talent. Les velléitaires bien pensants n'ont droit ni au suffrage ni aux encouragements de la critique catholique. Qu'on les laisse à leurs velléités ou à leurs bonnes intentions. L'enfer en est pavé. La palme ne revient pas forcément à tout auteur brave homme. Nous l'avons trop cru. Aussi fûmes-nous des bénisseurs et non pas des apôtres. Il y a mieux à faire.

Le romancier catholique n'est donc pas simplement un auteur de romans édifiants.

La littérature édifiante
compte d'ailleurs et verra encore naître des chefs-d'œuvre.

Cependant, il faut s'entendre : tout auteur de romans édifiants n'est pas non plus fatalement un benêt. Là-dessus il serait temps qu'on s'expliquât, une fois pour toutes. N'hésitons donc pas à répéter, afin d'empêcher un ridicule et dangereux préjugé de se répandre, que la question est trop facile à résoudre dans le sens de la réprobation quand on affecte d'appeler *littérature édifiante* une certaine exsangue, écœurante et basse littérature d'infime et fade piété pour pâles dévots ou dévotes pâles.

Ce damnable point de vue est trop souvent celui d'une foule de profanes qui n'ont jamais lu une ligne des vrais et grands auteurs d'édification. A ces bonnes gens ignorants, il faut rappeler que l'adjectif *édifiant* désigne tout ce qui porte en général à la vertu et plus particulièrement à la piété. Une pareille littérature n'est pas inepte par définition et par essence. Elle englobe les Saints Livres, la *Divine Comédie*, les *Elévations sur les mystères*, les cantiques de Racine, *Sagesse* de Verlaine, les poèmes religieux de l'édition originale des *Iles d'or* de Mistral, les *Pierres sacrées* de Mercier, l'immense dénouement de la *Cosmopolis*, de Paul Bourget, du même romancier encore tout ce haut drame de conscience où l'on touche du doigt le divin presque à chaque page, *Le Sens de la Mort* ; et quelques autres œuvres, une centaine, pas plus peut-être, mais aussi pas moins, qui ne passent pour avortées dans aucune histoire des plus diverses littératures.

Au surplus, pour éviter toute équivoque, précisons bien le sens du verbe *édifier*, en en empruntant la définition au très autorisé préfacier des *Jeux et Miracles pour le peuple fidèle*.

« *Edifier.* Ne riez pas, dit Ghéon. Voilà encore un des plus beaux mots de la langue, que le mauvais usage a affadi et disqualifié. *Edifier*, apporter sa pierre au temple secret que chaque homme peut espérer de voir grandir en lui et où Dieu régnera ; édifier le chrétien, édifier le saint dans l'homme. »

Encore une fois, au bout d'un pareil programme il n'y a pas de toute nécessité bêtise. Il y a aussi bien et mieux qu'ailleurs la possible éventualité du chef-d'œuvre.

Ce n'est pas un moralisateur perpétuel.

En outre, le romancier catholique ne sera pas davantage un écrivain sempiternellement moralisateur et prêcheur. Du roman à thèse il sait ce que vaut l'aune, et que, par nature, il est vide et pas très honnête, mettant au service d'une certaine doctrine par avance déterminée une fiction que son auteur organise, en somme, comme il veut, et qui, en fin de compte, ne prouve rien.

C'est un écrivain qui sait voir la vie du point de vue catholique.

Le romancier catholique sera, ou plutôt il est — j'en vois actuellement quatre ou cinq honorables exemplaires — un romancier qui daigne voir les choses, le monde, les âmes, les gens et la vie du point de vue catholique, je veux dire du point de vue de l'*universel* et de l'*éternel*. Cela n'accule pas forcément, encore une fois, à la perpétuelle homélie. C'est l'optique même de Bourget dans *L'Etape*, dans *Un Divorce*, dans *La Geôle*. Trouvez-vous ces romans fades ou faibles?

De ses œuvres ne seront bannis ni l'amour ni même l'adultère.

Au reste, n'ayez crainte, timides et bourgeois amis, que je vois encore *dilettantiser* par snobisme ou respect humain sur les rives de l'Oronte et dont l'idéal se borne, Oronte mis à part, à une exsangue littérature de Marcel Prévost pour honnêtes gens, ô vous, demi-connaisseurs, demi-profanes, qui, tout en les condamnant (et encore!), prenez pour un authentique chapitre de l'histoire des mœurs en France ces pauvres *Demi-vierges*, plus arbitraires encore, plus médiocres que cyniques, le champ d'observation du romancier se plaçant au point de vue que je viens de dire ne sera pas tellement réduit pour cela. Rassurez-vous : l'amour n'en sera pas banni, non plus que l'adultère même, qui a sa page dans l'Evangile. Mais la peinture non affadie, non édulcorée, des passions en des romans d'optique catholique n'aura pas le petit attrait bêta et véritablement corrupteur tant recherché de tels et tels romanciers du jour et où vous-mêmes vous complaisez.

Mais l'amour n'est pas le tout de la vie ;
le romancier catholique connaît d'autres sujets.

Apprenez donc aussi, comme l'a dit encore Ghéon, que « les passions de l'amour ne sont pas le tout de la vie ». Il y a bien d'autres histoires d'âmes que celles à la suite desquelles une jouvencelle aime d'un feu très doux un bon jeune homme de beau linge et de gentil cœur. Il y a bien d'autres histoires que l'adultère bien parisien.

Le troisième péché du jour, l'horrible argent.

Dans quel monde vivez-vous? Vous n'avez donc pas contact avec de vraies âmes d'aujourd'hui, avec les bonnes — car il y en a, — avec les médiocres et avec les pires? Vous n'avez rien à dire sur l'horrible argent, troisième péché du jour, après l'orgueil et la coucherie? Vous n'avez donc jamais eu faim? Vous n'avez donc jamais vu acheter ou vendre des consciences, naguère au poids de l'or, présentement au poids du papier? Vous n'avez jamais respiré l'haleine de ce mauvais lieu, la Bourse?

Le quatrième État.

Sans doute, vous ne vous sentez pas assez carrés d'épaules ni assez râblés pour vous atteler à un roman où revivrait le monde du travail, aperçu du même point de vue et sans le bas préjugé bourgeois. Bourgeois de droit divin et de père en fils, convaincus que le savon quotidien, dont il n'y a cependant pas lieu de sous-estimer les avantages, confère à qui en use une appréciable supériorité sociale, vous tenez en médiocre estime la plèbe qui sue et se lave peu.

Vous avez tort de toiser la plèbe et de ne pas conter son histoire... Après tout, même après *Germinal*, qui du moins était puissant, il y a sur le quatrième État encore plus et surtout encore mieux à dire. Une scène de grève où hurlent des haines comme on n'en a jamais connu depuis que le Sauveur est venu pour nous apprendre à nous aimer les uns les autres, cela ne vous dit rien ? Et la silhouette sataniquement narquoise du meneur fumant en paix sa pipe sur les ruines d'une usine incendiée, n'est-elle pas plus émouvante que celle d'une jeune fille, dite moderne, assise sur une bande de billard et fumant sa cigarette ?

Les crises d'intelligence où sombre puis renaît la foi.

Autre chose :

Vous n'avez jamais non plus subi ou constaté de crises d'intelligence ou de conscience ? Et croyez-vous vraiment que le roman ne puisse puiser à cette source ? De dix-huit à vingt-cinq ans la fièvre de croissance intellectuelle ne vous a-t-elle jamais consumés ? Alors, de quel bois êtes-vous faits ? Vous n'avez jamais souffert par des idées ou par des doutes ? Vous n'avez jamais vu naître, ou sombrer, ou renaître une foi ? Vous n'avez jamais assisté à ce drame-ci que l'on peut voir aujourd'hui se reproduire, se rejouer si souvent dans les foyers les plus divers : le père incroyant, la mère croyante et pratiquante, leur fille éperdue d'angoisse entre les deux et ne sachant à qui entendre — et puis l'épouvante du père devant sa responsabilité, ses premiers pas cahin-caha sur les chemins de la croyance, et tout le reste ?

Voilà le roman à faire, et, par ma foi, point mièvre.

Les sujets pleuvent sur vos têtes. Fermez vos parapluies et recueillez-les.

Il a un pouvoir spécial pour inventer des personnages, des événements, des points de vue.

Rappelez-vous — cela vous donnera, chemin faisant, un peu de ce cœur qui vous manque — ces mots décisifs de Jacques Rivière cités par Massis dans son étude sur Gide : « Même lorsqu'il ne s'agit plus de pénétrer le secret des choses, mais seulement d'inventer des personnages et des événements, même dans le roman, le christianisme donne à ceux qu'il inspire un pouvoir spécial et comme une avance de profondeur. »

Catholiques romanciers, ce qu'on attend de vous, ce n'est pas seulement que vous donniez à vos coparoissiens un petit exemple de relative édification en assistant, entourés des membres de votre famille, à une messe d'onze heures dans une église distinguée ou réputée telle. De vous on sollicite, on exige plus : on veut, catholiques romanciers, que vous deveniez des romanciers catholiques. Il se trouve des tas de gens pour vous affirmer, avec un air d'énoncer un lieu commun un peu plat et un peu bête à force d'être vrai, qu'il n'y a pas d'art chrétien. Il paraît qu'en peinture tous les roses sont tout bonnement roses et qu'il n'en est pas qui portent plus particulièrement à l'édification. Peut-être. Et encore !... Moi, je doute quand je vois les roses séraphiques de Fra Angelico et le rose acidulé du vêtement de ce malheureux Phidias dans l'*Apothéose d'Homère* du père Ingres. En tout cas, une œuvre peut toujours être chrétienne par son sujet, ou par l'esprit et le point de vue de son auteur.

Un roman peut être catholique par son sujet. Un bon exemple populaire le démontrera amplement : *Fabiola*, et un autre, plus subtil : *Le Rosaire au soleil*. Il peut l'être par sa portée et par son point de vue : *Un Divorce* de Paul Bourget (1).

Hello disait :

Le récit, comme l'histoire, doit, pour éviter l'ennui et donner la lumière, faire sentir dans les faits la présence de Dieu... Le mauvais roman a été au plus haut degré la négation de la présence de Dieu...

Il faut rendre à la vie sa forme. Il faut que toutes les branches du récit, toutes les créations de l'art soient reconstituées par la présence de Dieu. A la fatalité, qui est la souveraineté de la mort, s'oppose la Providence, qui est la souveraineté de la vie...

N'est-il pas temps que la loi de Dieu se montre comme la loi du vrai, apparaisse comme la loi du beau ?

---

(1) Mettons en place suréminente parmi les romans catholiques *Sous le soleil de Satan*, de Bernanos. (Note de l'auteur.) — M. l'abbé Calvet croit « assez grande » la « valeur d'art » du roman de M. Bernanos ; il ajoute qu'elle « peut être discutée ». On peut accuser l'auteur « d'avoir échoué dans sa tentative d'art ». Encore ne faut-il pas lui refuser le droit de choisir « à ses risques et périls » comme sujet le surnaturel satanique ; « J'en viens à me demander s'il n'y avait pas dans ce choix quelque ironie et s'il n'a pas voulu rappeler durement à des consciences catholiques trop rationalisées que le diable existe et qu'il travaille sous mille formes à perdre les hommes : *ab origine mundi... usque ad consummationem saeculorum* ». Voici, du reste, comment M. Calvet expose le cas Bernanos : « L'affaire Bernanos, dont j'ai déjà dit un mot, s'est développée un peu plus à huis clos et n'a pas été portée devant la foule. Bernanos, inconnu hier, aujourd'hui célèbre, a voulu écrire, comme on dit, une œuvre forte ; il l'a située en plein surnaturel, dans ces régions mystérieuses où Satan évolue pour établir sa domination sur les âmes. C'est lui qui commande les gestes des bourgeois matérialistes et de la fille vicieuse ; mais, ce qui est plus étrange et plus troublant, il a son influence sur les âmes d'élite, même sur un prêtre que Dieu lui-même a marqué et choisi pour en faire un thaumaturge. Et Bernanos a écrit son œuvre avec une audace passionnée, qui dénude sans réticences la réalité et qui épaissit autour des personnages que Satan domine une atmosphère écrasante et irrespirable. Le livre a étonné, et, le premier moment de stupeur une fois passé, la vieille querelle que nous connaissons bien s'est rouverte à son sujet. Bernanos, disent les uns, voulant étudier en artiste l'influence de Satan, a bien le droit qu'ont eu les grands artistes de créer un Satan caractérisé, de le peindre tel qu'il l'imagine ; il a bien le droit de créer des personnages de toute nature, depuis la fille vicieuse jusqu'au prêtre thaumaturge, de les jeter dans la vie avec leurs tares, leur vulgarité, leurs élans ; il a bien le droit de faire peser sur nous le cauchemar du satanisme. Bernanos, disent les autres, a osé des scènes cyniques que la morale ne peut pas accepter ; il a caricaturé les saints dans la personne de son prêtre thaumaturge et possédé ; il a ridiculisé de graves réalités religieuses ; son livre est de nature à troubler les âmes chrétiennes ; il prétend le justifier au nom de l'art, nous le condamnons au nom de la morale et de la religion. Peut-être que les arguments pour et contre n'ont pas été déduits avec cette netteté, parce que l'œuvre est obscure et impose aux plus déterminés décisionnaires quelques réticences ; mais au fond, la querelle, assez peu littéraire, s'est réduite à cette opposition de principes. » (Note de la *D. C.*)

Il n'escamote pas le péché;
mais en donne la terreur, l'horreur et le dégoût.

Trop de catholiques romanciers n'y voient qu'un thème amusant, une belle matière d'art.

Et puis, catholiques romanciers, il y a un fait, un fait capital, qui vous échappe. Ce fait, c'est le fait *péché*. Votre tort immense est de ne jamais le présenter comme tel. Païens que vous êtes, vous en aimez le désordre comme une belle matière d'art. Ce thème vous amuse. Vous ne voyez pas au delà de ce jeu. Pourquoi en escamotez-vous l'ignominie ? Montrez-le donc à la fois sale et laid. Que n'en donnez-vous la peur et l'horreur à ceux qui vous lisent !

Ne laissez pas tomber étourdiment de vos plumes des formules comme celle-ci, que je prends au hasard parmi dix autres dans un roman-type de catholique romancier, non pas dépourvu de mérite, mais, à cet égard, peu résolu, peu décisif, peu tranché : « Ce regard émerveillé demeurait respectueux. Mais le respect n'exclut pas le désir... »

Ou encore le résultat d'une passion invincible.

Ne donnez pas sournoisement ou cyniquement à entendre que la passion est invincible. Vous savez bien que non, la grâce, la prière et le vouloir aidant.

Soyez de roc sur la doctrine et sur le Décalogue.

Faute de quoi, vous ne serez que des chrétiens honoraires — triste façon d'être chrétien.

Ne soyez pas des tièdes.

En tout cas, ne nous servez pas tout chaud le sophisme ci-dessous, que je lis dans une lettre qu'un des vôtres m'écrivait un jour : « Le mystère de la chair est assez tragique pour que nous en soyons obsédés... »

Distinguons, si vous voulez bien. Soyez franc : là, entre nous, si je vous pressais davantage et vous mettais en demeure de m'affirmer sur votre honneur et devant Dieu que le seul *tragique* du mystère de la chair vous obsède et qu'il n'y a pas en vous autre chose pour vous y sempiternellement ramener, jureriez-vous ?

Mon correspondant ajoutait avec un étonnement bien singulier chez un écrivain à qui sa profession impose pourtant le flair psychologique : « Je ne sais pourquoi la moindre allusion à ce sujet terrifie ces saintes âmes... »

La moindre allusion ?... Non. Terrifie ces saintes âmes ?... Cela dépend. En tout cas, n'avez-vous pas reconnu vous-même, Mauriac, que ce mystère est tragique ? Alors...

Par un contresens abusif, l'objet de la miséricorde du Sauveur.

N'embrouillez donc pas les choses. Ne m'objectez pas, en tirant abusivement l'Evangile à vous, que « le Sauveur a aimé ces êtres qui avaient traversé le feu » et que dans son cœur il leur a réservé une place de choix. Il est vrai, il les a aimés et l'a proclamé, mais pour bénir et consacrer leur remords ou récompenser leur amendement. Il n'aimait pas le pécheur pour son péché. Il avait plutôt grande pitié de son âme... Vous êtes loin de sa tendresse et de sa clairvoyante indulgence. C'est l'énormité, la monstruosité, l'ampleur, l'horreur du péché qui vous captent. Vous adorez la chaude, l'entêtante senteur des fleurs du mal.

Et vous savez que je dis vrai.

Il trouve des « types » romanesques parmi les gens vertueux

Autre chose encore.

Dans le monde des critiques aussi bien que des romanciers et des dramaturges sévit assez un préjugé peu favorable à l'utilisation de la vertu et des gens vertueux dans le roman et dans le drame. L'empoisonneuse, l'adultère, le tyran, le quelconque scélérat offrent, paraît-il, infiniment plus de ressources. Le fait est que la tragédie s'en accommode fort et que le mélodrame, cet excellent mélodrame où Margot a pleuré, en fait ses délices. Au surplus, il serait bien vain, parce qu'injuste, de nier la valeur pittoresque des psychologies violentes ou cyniques d'une Hermione ou d'un Néron.

Il ne faudrait cependant pas s'imaginer que ce pauvre diable d'honnête homme, que vous coudoyez cent fois le jour, que vous êtes sans doute vous-même, ô vous qui me lisez ! constitue une indigente matière d'art. Les gens vertueux, croit-on, comme les peuples heureux n'ont pas d'histoire. On reconnaît unanimement que dans le train ordinaire des choses ils sont utiles à la société, en tant qu'éléments de pondération et de conservation. En revanche, pour le roman et pour le drame, on les juge gris, ternes, neutres, presque abstraits, comme les termes mêmes de la sainte loi, qu'ils mettent, paraît-il, si spontanément en pratique.

On leur préfère donc les belles âmes désordonnées, les belles âmes qui flanchent.

C'est sottise.

Sans doute le scélérat offre une matière dramatique.

Encore une fois il ne s'agit pas de nier la valeur dramatique ou mélodramatique du sacripant. Personne ne la conteste. Il s'agit plutôt de savoir s'il est possible au dramaturge ou plutôt au romancier — car le mieux est que nous ne sortions pas de notre sujet — de trouver, comme on dit, des *types* parmi le troupeau, tout de même assez fourni, des braves gens.

Daignez donc regarder la vie et votre personnel entourage, si le bonheur vous est échu d'avoir vu le jour dans un milieu normal et sain... ou saint. Si vous avez eu comme moi ce bonheur, comptez le nombre de *types*, la respectable proportion d'*originaux* de ce milieu.

Mais dans le monde des honnêtes gens, que de variétés et d'individualités exquises ou puissantes !

Voulez-vous, en passant, un exemple ?

Dans l'œuvre de Loti, croyez-vous que la mère de l'écrivain et tante Claire, même quant au pittoresque, ne vaillent pas Mme Chrysanthème ou Rarahu ?

Seriez-vous donc de ceux qui s'imaginent que l'esprit de saint Ignace fait tous les Jésuites semblables et que le Décalogue nivelle tout ? Vous croyez donc que tous les honnêtes gens se ressemblent ?

Encore une fois j'en appelle à vous-même. Remontez le fil de votre lignée, pour peu que vous en connaissiez l'histoire, comme c'est votre devoir. Comptez-y sur vos doigts les individualités tranchées, exquises, singulières ou puissantes...

Croyez-vous que Mistral soit allé bien loin chercher son *patremfamilias* de *Mireille* ? Vous rappelez-vous ? Quelle beauté ! Quelle majesté ! Quelle grandeur !

Maître Ramon, en promeneur, de l'impétueux mistral qui égrène les épis venait voir cependant ce que disait le blé.

Et de la plaine couverte d'épis il traversait l'étendue jaune, du Nord au Midi, à grands pas. Et les blés jaunes murmuraient : « Maître, c'est l'heure ! Voyez comme la brise nous incline, et nous verse, et nous défleurit... »

Dans la noble et grande science nécessaire pour conduire un bien, nécessaire pour commander, nécessaire pour faire éclore, sous la sueur qui y ruisselle, des noires mottes l'épi blond, d'en savoir comme lui nul ne pouvait se vanter.

Sa vie était patiente et sobre. En vérité ses longs labeurs

et le poids des ans l'avaient un peu courbé ; mais au temps où les aires sont pleines, à la face, maintes fois, des jeunes valets, fiers et joyeux, il portait encore sur la paume des mains deux pleins setiers de blé.

Or, ce biblique chef de famille, ce monarque de foyer provençal, Mistral l'eut longtemps sous les yeux. Il n'eut pas à le chercher au loin de Maillane, même pas au loin du mas du Juge. Il vivait sous son toit. Cet homme avait nom François Mistral. Et c'était le père même du poète.

Pour qui a de bons yeux, il n'y a pas de vies banales

N'allez donc chercher si loin ni vos sujets ni vos héros. L'histoire de l'honnête homme et de la femme honnête n'est jamais achevée. Prenez en vous et partout de vifs croquis d'honnêtes gens. Ne croyez pas tant que ça à la valeur romanesque des filles et de leurs protecteurs à chandail, des amoureux et des rastas, des fumeurs d'opium et des [illegible]. Pour quiconque a de bons yeux il ne doit pas y avoir de vies banales.

Cherchez et vous trouverez.

Veuillot disait :

Je ne trouve quant à moi d'événements dignes d'être contés que dans les agitations de la pensée ou du cœur, et je n'accorderai jamais que toutes les tempêtes de la destinée, les courses, les aventures, les surprises, les clairs de lune, les rencontres étranges, soient grand'chose dans la vie... Il ne me paraît pas plus extraordinaire et plus digne d'attention d'avoir vécu cinquante ans dans les aventures les plus incroyables que d'avoir vécu cinquante ans de la vie d'un bourgeois qui n'a jamais quitté sa ville, d'un employé qui n'a jamais voyagé que de sa maison à son bureau. L'on a vécu lorsque l'on a pensé, lorsque l'on a combattu contre soi-même, lorsque l'on a triomphé de sa chair, de son orgueil, de ses faiblesses ; lorsqu'on a passé des torpeurs de l'indifférence aux ardeurs de la prière ; lorsque l'on s'est arraché des misères du temps pour conquérir les richesses infinies de la foi. Et, pour cela, il n'est pas besoin d'avoir couru le monde, d'être sorti de la ville et de sa chambre ; il suffit d'avoir visité son cœur. C'est le grand voyage que peu d'hommes font.

Bien sûr, le péché est matière d'art. Ne l'escamotez donc pas : vous mutileriez la vie. Du moins laissez-le *péché*. Qu'à vous lire on en ait la terreur, l'horreur et le dégoût, presque comme quand on l'a commis. Moyennant quoi, vous pouvez aller de l'avant et nous le peindre avec les traits les plus forts.

POUR LA PAIX INTERNATIONALE

Le Congrès de Bierville

La D. C., t. 16, col. 1219-1246, a reproduit plusieurs documents intéressant le Congrès de Bierville. Nous publions aujourd'hui quelques échos :

Déjeuner au ministère des Affaires étrangères.

De M. G[eorges] H[oog] dans la *Jeune-République* [[illegible]. 8. 26], sous le titre « Au Quai d'Orsay » :

Le déjeuner offert à cent cinquante congressistes par le Gouvernement français au ministère des Affaires étrangères, le [illegible] août, fut solennel, charmant et cordial.

Entouré de M. Painlevé, ministre de la Guerre, et de M. Sarraut, ministre de l'Intérieur, M. Louis Barthou, ministre de la Justice et vice-président du Conseil, recevait les congressistes que Marc Sangnier présidait. Parmi eux, des hommes politiques et des universitaires, mais aussi des jeunes, de ces jeunes qui sont là [illegible] du Congrès de Bierville, mieux encore, qui en sont le cœur et la vie. Et leur costume pittoresque, qu'ils n'avaient eu garde de délaisser, mettait une note imprévue, mais très agréable, dans le décor somptueux de la grande salle à manger et des salons du Quai d'Orsay...

Les tables étaient couvertes de fleurs magnifiques. A la table d'honneur, avec les trois ministres, avaient pris place Marc Sangnier et plusieurs de nos amis étrangers, le Dr Platz, le sénateur Carnoy, miss Pye... M. Ferdinand Buisson était là également, et M. le préfet de la Seine, M. le préfet de Seine-et-Oise, les généraux Verraux et [illegible], M. [illegible] qui a représenté plusieurs fois déjà la France à la Société des Nations, M. le sous-préfet d'Étampes, [illegible]...

A l'heure des toasts Marc Sangnier parla le premier. A son discours, très applaudi, M. Louis Barthou répondit par des [illegible], maintes fois, coupés d'applaudissements [illegible]. « C'est le chef de ce Gouvernement, M. Raymond Poincaré, disait M. Barthou, qui m'a délégué pour saluer votre présence et pour louer votre effort. » Il ajoutait : « Le problème de la paix est surtout, je le dis après l'émouvant discours de M. Marc Sangnier, un problème moral. » Et M. Barthou de conclure : « Je bois, au nom du Gouvernement de la République française, à votre Congrès, à vos efforts, à vos services, à la paix fondée sur les assises de la justice et du droit. » (1)

Et c'est la preuve, une fois de plus, de la haute estime en laquelle les hommes d'Etat — ceux de France non moins que ceux d'Angleterre, d'Allemagne ou d'Autriche, par qui nous eûmes l'honneur d'être reçus au cours de nos précédents Congrès — tiennent un effort moral qui leur paraît indispensable, comme à nous-mêmes, « pour dissiper les malentendus, pour éclairer les esprits », pour « arracher du chemin de la paix [illegible] les représailles, ces mauvaises ronces ».

Ceux qui, par définition, sont les réalistes de la politique comprennent, apprécient et approuvent cette action idéaliste qui tend à mettre au service de la paix, pour lui frayer la voie dans les cœurs en même temps que dans les institutions, toutes les forces spirituelles.

Car le véritable réalisme ne saurait méconnaître ces forces immatérielles, si souvent décisives, pas plus que le véritable idéalisme ne saurait ignorer les contingences humaines qu'il doit justement transformer, purifier, ennoblir...

Télégramme du Souverain Pontife.

De l'*Osservatore Romano*, « *A proposito di un telegramma* » (26. 8. 26), en première colonne (2) :

On a parlé, ces jours derniers, du télégramme que S. Em. le cardinal Gasparri a envoyé aux catholiques réunis à Bierville. Il ne sera pas inutile, pour supprimer

---

(1) Le discours de M. Barthou, ainsi que celui de M. Sangnier, a été publié par la [illegible]. Note de la D. C.

(2) Le [illegible] « [illegible] Saint-Siège » — comme l'appelle, à propos de l'accueil même auquel nous nous référons, [illegible] Sforza, ancien ministre des Affaires étrangères d'Italie et ancien ambassadeur à Paris [illegible] Saint-Siège et ses [illegible] — rappelle les [illegible] envoyés par Benoît XV au premier Congrès international démocratique de Paris et par Pie XI à ceux qui l'ont suivi à Vienne, Fribourg-en-Brisgau, Londres et Luxembourg, [illegible] de chercher et de promouvoir la véritable paix [illegible] la « paix juste et durable » entre les peuples.

toute équivoque, de donner à ce sujet des informations précises.

Le Saint-Siège était informé du fait que, durant le Congrès de Bierville, les catholiques qui y prenaient part avaient décidé d'avoir une cérémonie religieuse solennelle pour la paix, présidée par Mgr Gibier, évêque du diocèse, et par d'autres évêques et prélats. Et de fait, le 20 août, parvenait au Saint-Siège le télégramme suivant :

« Plusieurs milliers de congressistes catholiques, réunis à Bierville, au 6e Congrès démocratique international pour la paix, envoient au Saint-Père l'hommage de leur admiration enthousiaste et reconnaissante pour le magnifique effort de la Papauté en faveur de la paix du Christ. Dimanche prochain, jour de clôture du Congrès, sous la présidence de Mgr Gibier, ils prieront aux intentions de l'Eglise et du Pape, assurant le Souverain Pontife de leur très profond et filial respect. »

Il s'agissait donc d'une cérémonie religieuse, à laquelle participeraient des milliers de catholiques réunis autour du vénéré évêque de Versailles, afin de prier selon les intentions de l'Eglise et du Pape en faveur de la paix.

Une réponse ne pouvait manquer d'être envoyée, et elle fut la suivante (1) :

« *Le Saint-Père agrée l'hommage de vénération des catholiques réunis pour le 6e Congrès international pour la paix et accorde bien volontiers la bénédiction apostolique. Il prie pour qu'à tous et partout arrive la paix sociale et internationale avec le règne du Christ. Sa pensée se tourne avec une particulière et paternelle sollicitude vers l'Eglise du Mexique : que Dieu la soutienne et la console dans sa dure épreuve.!* »

De la simple lecture de ce texte, dans lequel le Saint-Siège se tourne vers les fidèles réunis en prière selon les intentions du Saint-Père, il apparaît bien clairement que l'on souhaite une paix plus large que ne le serait la paix démocratique, comme le signifie d'ailleurs expressément l'expression « paix sociale et internationale » ; et, saisissant l'occasion de recommander aux fidèles qui priaient selon les intentions du Pape la douloureuse Eglise mexicaine persécutée, le Saint-Siège a montré qu'il tournait le regard bien plus loin que les frontières de la France et de l'Europe, et qu'il voulait rester en dehors et au-dessus des compétitions des partis.

[Traduit de l'italien par la *Croix*, 29. 8. 26.]

Quelques impressions.

Cette manifestation « à air officiel » ne signifie rien pour la paix.

De M. Jacques Bainville, « Une liaison », dans l'*Eclair* de Montpellier (23. 8. 26) :

Il vient de se tenir un Congrès pacifiste au château de Bierville, château de Marc Sangnier, fondateur du « Sillon » et ancien député démocrate-chrétien qui, à la Chambre, votait — comme en Belgique — le plus souvent avec l'extrême gauche. A ce Congrès, trois mille personnes ont participé, parmi lesquelles une forte majorité de jeunes Allemands (2). Le ministre de la Guerre a mis la main-d'œuvre militaire à la disposition de M. Sangnier, dont le château n'était pas assez vaste pour loger tout ce monde, afin de construire des baraquements. Bref, cette manifestation, qui en annonce d'autres, a pris comme un air officiel (1).

Il se peut que, du dehors, on en tire la conclusion que la réconciliation franco-allemande est une chose faite. Un traité de commerce vient d'être signé. Il y a des négociations pour un cartel de la métallurgie. Ces négociations viennent sans doute d'être interrompues, mais rien n'empêchera qu'elles reprennent. En outre, toute cette année, des intellectuels allemands sont venus à Paris faire des conférences, donner des coups de sonde dans tous les milieux, des hommes distingués d'ailleurs, bien choisis, qui ne disaient pas grossièrement : « Oublions le passé », mais qui cherchaient les sujets de conversation les plus propres à intéresser des Français. C'est ainsi que des publicistes et des économistes en vue sont venus à Paris parler de la crise financière, mettre à la disposition de la France

---

(1) Le télégramme du cardinal Gasparri fut adressé à M. Sangnier au nom du Souverain Pontife et lu par lui-même le dimanche 22 août au cours de la grand'messe, célébrée près du Calvaire de la Paix par Mgr Gibier, avant l'allocution prononcée par l'évêque de Versailles. (Cf. *Démocratie*, déc. 1926, pp. 195-198.) (Note de la *D. C.*)

(2) D'après M. Marc Sangnier (discours prononcé à la journée de clôture du mois international le 29. 8. 26), 5 443 congressistes, venus de 31 nations, se sont rendus à Bierville. La *Démocratie* (déc. 1926), dans le compte rendu officiel du Congrès, indique 33 pays représentés et 5 410 assistants régulièrement dénombrés sur les contrôles du secrétariat : 3 221 Allemands, 13 Américains (Etats-Unis), 260 Anglais, 1 Annamite, 1 Argentin, 12 Arméniens, 3 Autrichiens, 1 Azerbaïdjanien, 17 Belges, 1 Bulgare, 1 Canadien, 1 Chinois, 3 Danois, 7 Espagnols, 1 768 Français, 5 Géorgiens, 2 Grecs, 29 Hollandais, 6 Hongrois, 3 Hindous, 1 Indonésien, 3 Irlandais, 6 Italiens, 1 Lituanien, 20 Luxembourgeois, 5 Polonais, 4 Roumains, 2 Russes, 1 Siamois, 7 Suisses, 2 Tchéco-Slovaques, 1 Ukrainien, 2 Yougoslaves. Le 1er Congrès démocratique international (Paris, 1921) avait compté 46 étrangers présents (on n'a pas contrôlé le nombre des Français présents) et 21 pays représentés ; le 2e (Vienne, 1922), 237 présences et 20 pays représentés ; le 3e (Fribourg-en-Brisgau, 1923) 763 présences et 22 pays ; le 4e (Londres, 1924), 347 présences et 20 pays ; le 5e (Luxembourg, 1925), 468 présences et 14 pays représentés. (Les notes sont de la *D. C.*)

(1) Un appel, signé par trois anciens présidents du Conseil, MM. Painlevé, Herriot et Caillaux, treize ministres, anciens ministres ou anciens sous-secrétaires d'Etat, deux présidents de grandes Commissions parlementaires, l'un des vice-présidents de la Chambre, 36 sénateurs et 62 députés, avait été placardé dans toute la France, mais spécialement à Paris et dans la région parisienne. En voici le texte :

« Au lendemain des accords de Locarno, le 6e Congrès démocratique international pour la Paix prend une importance toute particulière. « Si ce geste ne correspond pas » à un esprit nouveau, a dit M. Briand à propos des » accords de Locarno, s'il ne marque pas le début d'une » ère de confiance et de collaboration, il ne produira pas » les grands effets que nous en attendons. »

» Or, justement, les Congrès démocratiques internationaux, qui se réunissent régulièrement, chaque année, depuis 1921, en France ou à l'étranger, s'attachent à développer dans le monde cette atmosphère de confiance et de collaboration, si nécessaire pour permettre à une politique de larges accords internationaux de produire tous ses heureux résultats.

» Le 6e Congrès, qui se réunit dans le domaine de Bierville, près d'Etampes, au mois d'août 1926, peut aider d'autant mieux à cet effort indispensable d'éducation de l'opinion publique internationale dans un esprit de paix qu'il doit être l'occasion d'un rassemblement de toutes les jeunesses pacifiques des divers pays, sur lesquelles repose l'avenir même de la paix dans le monde. Aussi, M. Briand, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a-t-il bien voulu assurer Marc Sangnier, président du Comité d'organisation, de toute la sympathie et de tout le concours du Gouvernement de la République.

» Nous espérons donc que la population française, en dehors de toutes préoccupations de partis politiques, dans un élan de féconde union sacrée pour la paix, tiendra à réserver aux jeunes pacifistes qui viendront en France, au mois d'août prochain, un accueil au moins aussi cordial que celui dont furent l'objet les nombreux congressistes français qui se rendirent, au cours des années précédentes, successivement à Vienne, Fribourg-en-Brisgau, Londres et Luxembourg. »

l'expérience que l'Allemagne a faite de l'inflation et de la réfection de sa monnaie, etc.

Pour la garantie de la paix, tout cela ne signifie rien. A la veille de la guerre, il y avait eu le fameux Congrès de Bâle, où la moitié de la Chambre française, ou peu s'en faut, s'était rendue avec enthousiasme pour embrasser des hommes politiques allemands. Quelques mois après, Chambre et Reichstag, socialistes compris, votaient avec le même enthousiasme les crédits pour la guerre. Quant à la collaboration économique, elle existait et elle était étroite. Le mariage du fer lorrain et de la houille westphalienne était un fait accompli. Des capitaux français abondants étaient en « pension » dans des banques allemandes. Ces relations d'affaires n'ont rien empêché de plus que les relations musicales et littéraires.

On peut donc jouer le *Crépuscule des dieux* à Paris, et les *Maris de Léontine* à Berlin, admirer Gœthe ou Anatole France. Et puis après? Est-ce que le général Mangin, fervent de Wagner, n'avait pas demandé qu'on fît entendre à ses funérailles la marche funèbre de Siegfried ? Quand un peuple fait la guerre, c'est qu'il croit y avoir intérêt. C'est qu'il croit avoir les moyens de la gagner. A ce moment-là, le reste pèse autant qu'un fétu de paille. [...]

Le grand Vanneur passera au crible l'ivraie et le froment.

De Mlle Marie Maugeret, 25 août 1926, dans *Questions féminines et questions féministes* (15. 10. 26):

Ce Congrès fut un événement d'une très grande importance, quoi qu'en disent ceux qui n'ont vu là qu' « illusions dangereuses », « farandoles », « sabbat », « cabotinage », « fumisteries » et, pour tout dire, « scandale ». Que voilà donc un bel assortiment de sentences sous lesquelles transperce nettement la sereine impartialité des juges ! Voyons donc s'il n'y aurait pas lieu d'en reviser au moins quelques-unes, et même de les appliquer aux juges plus encore qu'aux jugés.

Les juges, eux, ont eu le premier tort, et cela suffit à infirmer leur verdict ; ils l'ont prononcé d'avance, et M. Jean Guiraud a eu mille fois raison de blâmer « ces catholiques qui ont parlé avec haine des organisateurs de ce Congrès et ont essayé d'ameuter les animosités contre M. Marc Sangnier ». Il a paru peut-être très spirituel d'écrire le nom de Marc Sangnier avec un k, ce qui visait à lui donner un faux air allemand : essayons de croire que ce n'était qu'une gaminerie, d'assez mauvais goût dans l'espèce. Et cherchons ailleurs d'autres arguments pour et aussi contre un Congrès qui eut le sort de toutes les œuvres humaines : un mélange du bien et du mal, des lumières et des ombres. [...]

Le Congrès de Bierville a-t-il été le ramassis de « pantalonnades grotesques, d'embrassades ridicules, de cabotinage, de farandoles, de sabbat », et quoi encore ? qu'ont déclaré y voir les unes, alors qu'il a été pour les autres un « brillant Congrès », dans lequel, affirme la *Croix*, au témoignage de Jean Guiraud, « on a vu l'attitude nouvelle des catholiques affirmant hautement leur foi en face de leurs adversaires ». Certes, il y fut prononcé des paroles infiniment regrettables, et d'autant plus odieuses que dans cette atmosphère si intensément religieuse elles prenaient figure de paroles sacrilèges. Dans la demeure et sous les auspices d'un « catholique authentique », le bien et le mal, le meilleur et le pire s'affrontaient dans une égale liberté. Ecoutons l'évêque de Versailles se porter garant de la foi profonde de son diocésain, « qu'il suit depuis longtemps d'une affection toute paternelle » ; écoutons encore la voix du Souverain Pontife bénissant spécialement les catholiques de leur effort en faveur de la paix ; oublions le Sangnier démocrate pour ne voir dans l'organisateur de ce Congrès que le Sangnier catholique ; et puis laissons au grand Vanneur le soin de passer au crible de son impartiale justice l'ivraie et le froment qui ont été jetés à profusion par les semeurs.

Le bon travail : guérir les hommes de leur égoïsme.

De M. l'abbé Thellier de Poncheville, « Après Le Havre et Bierville : le bon travail », dans l'*Action catholique* de Bordeaux (5. 9. 26) :

Tant qu'en mille points du globe deux paysans se menaceront de la fourche pour une question de bornage et que deux ouvriers joueront au couteau dans une rixe de cabaret ; tant qu'en chaque pays deux classes seront prêtes à faire descendre leurs troupes armées dans les rues, il sera vain de prophétiser qu'on ne verra plus deux peuples se ruer au carnage.

A cela, que peuvent les négociateurs de Genève, s'ils disposent des forces qui agissent sur l'opinion ? Ils n'ont pas en mains les commandes qui agissent sur les consciences.

Décréter la paix ? Parole vaine. Il faudrait enseigner, âme par âme, les vertus qui apprennent aux peuples à se respecter et à s'aimer.

Crier : A bas la guerre ! Jeu stérile, qui peut être une protestation de colère contre un parti, plus qu'une sincère affirmation d'amour universel. L'œuvre efficace, ce serait d'abattre dans la poitrine des hommes leur idolâtrie, qui les rend durs, dominateurs, cupides, prompts à se jalouser et à se quereller, qui fait leurs nations impénétrables et hostiles les unes aux autres.

Le règne de la fraternité, que les peuples réclament à grands cris, doit s'établir d'abord en eux. Son avènement sera proche lorsque le Dieu caché que tout homme porte en son sanctuaire sera un Maître capable d'imposer à ses disciples de se sacrifier pour pratiquer à l'égard de tous la loi de justice.

Nul maître ne peut mieux faire cela que le nôtre, Jésus-Christ.

En le redisant devant des auditoires très divers, à la Semaine sociale et au Congrès de Bierville, des catholiques ont fait œuvre bonne pour l'Eglise et sagement servi la cause de la paix.

De M. Pierre Colmet (*Revue internationale des Sociétés secrètes*) (23. 1. 27), sous le titre « Le pacifisme internationaliste » (1) :

(1) M. Pierre Colmet s'est occupé à plusieurs reprises du Congrès de Bierville dans la *Revue internationale des Sociétés secrètes* (spécialement 18. 7. 26, 22. 8. 26, 5. 9. 26). La « plus grande trahison des intérêts patriotiques et catholiques des temps modernes », le « complot interlope », la « monstrueuse collusion » de Bierville n'est qu' « une caricature et la mortelle contrefaçon » du programme pontifical *Pax Christi in regno Christi* ; « ce pacifisme est avant tout un internationalisme révolutionnaire, à tendances interconfessionnelles et maçonniques, une œuvre de haine ». L' « hérésie » de Bierville — car, suivant « Catholicus » (*Fede e Ragione*, 15. 8. 26 : « *Dalla democrazia e dall' interconfessionnalismo alla erezia* »), « il y a là une négation du Christ, une négation du catholicisme et de sa capacité exclusive de salut pour les hommes » — n'est que la répétition de l'apostasie des Bénédictins francs-maçons de 89 : « On ne travaille pas pour l'Eglise, on travaille pour l'humanité. » M. Guiraud, « après avoir accordé au Congrès de Bierville son ondoyant patronage, semblait avoir reculé devant les premières réclamations de son public de la *Croix* et avait formulé quelques timides réserves ; il a renouvelé le 10 août [*D. C.*, t. 16, col. 1220-1221], en faveur de Marc Sangnier, la plus honteuse pantalonnade, indigne de sa culture et de son talent » ; « sous prétexte lui aussi, sans doute, de prendre part au mouvement pour l'améliorer », il continue d'y adhérer ; « mais il oublie, ce faisant, sa propre règle : « En réalité, il y a des institutions qui sont foncièrement » mauvaises, parce qu'elles s'élèvent sur des principes faux » et malfaisants. » Puisse-t-il, avant le nouveau 89 qui s'apprête, abjurer, lui, sa pernicieuse illusion ! »

« Même l' « Interim » de M. Maurras à l'*Action Fran-*

La dépêche pontificale au Congrès de Bierville [1].

Qu'on nous excuse de revenir si tard sur le Congrès de Bierville ! Il reste tant de points obscurs à démêler au sujet de cet éclatant scandale.

D'abord l'affaire de la dépêche pontificale, dont certains ont voulu faire une sorte de formule d'absolution des censures portées par la Lettre *Notre charge apostolique.*

Notons pour commencer que, sur le texte même de la réponse pontificale à l'adresse envoyée à Rome par le Congrès, l'accord n'est pas absolument parfait. La *Jeune-République* et l'*Osservatore Romano* offrent à cet égard une variante assez légère, cependant significative : « Le Saint-Père... accorde bien volontiers la bénédiction apostolique implorée. — *Santo Padre... ben volentieri accorda implorata benedizione apostolica* ». (*Osservatore Romano*, 26 août 1926.) C'est la formule protocolaire ; mais, en fait, M. Marc Sangnier, qui semble jouir à nouveau de certains privilèges liturgiques, étant monté à l'autel durant la messe de clôture au Calvaire, y a lu une dépêche d'où le mot *implorée* a disparu (*Jeune-République*, 27 août 1926, p. 2, col. 4).

Quel est donc le texte authentique, l'italien ou le français ? Le terme *implorata* a-t-il paru un peu fort à M. Marc Sangnier pour les chatouilleuses oreilles de son public ? Ou bien a-t-il voulu souligner que cette bénédiction, réclamée pour lui par Mgr Gibier ou par Mgr Julien, lui-même s'était abstenu, par prudence ou par humeur, de la solliciter ? On ne trouve, en tout cas, aucune trace d'une pareille demande dans le télégramme adressé, le 20 août, au Saint-Siège, au nom des catholiques adhérents du 7e [6e] Congrès pour la Paix, tel que le rapporte l'*Osservatore Romano* lui-même.

D'autre part, pour expliquer la réponse « immanquable » du Pape, l'organe officieux du Vatican fait remarquer qu'elle s'adresse exclusivement à des fidèles rassemblés autour de l'Ordinaire du lieu pour une cérémonie religieuse et protestant qu'ils prient de tout cœur aux intentions de l'Eglise et du Souverain Pontife. Il n'est donc question que d'une protocolaire démonstration de piété d'une part et de haute bienveillance de l'autre, nullement d'une manifestation susceptible de comporter une signification ou une direction politique.

Quant aux vœux que fait le Saint-Père en faveur de la paix sociale et internationale, il apparaît assez clairement, à la simple lecture et d'après les circonstances données, qu'il s'agit d'une paix plus « large » que n'est la paix démocratique : « *Dalla semplice lettura di questo testo nel quale la Santa Sede si rivolge a fedeli riuniti in preghiera secondo le intenzioni del Santo Padre, apparisce ben chiaro che si auspica ad una pace più larga che non sia la pace democratica, come è, del resto, detto espressamente colla frase : pace sociale ed internazionale...* ».

Le rappel inattendu de l'épreuve subie par l'Eglise du Mexique montre même avec évidence que la paix souhaitée et réclamée par la Papauté est avant tout la paix religieuse, et, bien loin de confondre sa cause avec celle du démocratisme pacifiste, le Père commun des fidèles entend tout d'abord situer et maintenir sa mission pacifique sur un terrain étranger et supérieur aux opinions des partis comme aux rivalités nationales, « *al di fuori e al di sopra delle competizioni dei partiti* ».

Voilà donc réduit à ses exactes proportions un incident que s'efforcent en vain d'exploiter à leur avantage une cohue de partisans. Des catholiques assemblés pour entendre la messe ont été bénis pour leurs intentions pieuses ; ni les idées condamnées de M. Sangnier ne sont absoutes ni le Congrès de Bierville n'est en bloc approuvé ni encouragé, francs-maçons y compris.

Vœux maçonniques.

Il était important de fixer d'abord ce point d'histoire pour éviter au catholicisme de dangereuses compromissions avec les apôtres de l'insoumission militaire et d'un furieux antinationalisme mondial qui peut un jour provoquer de justes et sévères réactions patriotiques. Alors on entendra gémir ici et là de bonnes âmes effarées et même de hauts prélats au sujet des violences exercées sur de peu innocentes victimes, dont personne ne voudra plus se rappeler les provocations aux pires désordres révolutionnaires ! Ce fut le cas, en Italie, pour quelques corrections méritées que les « faisceaux » durent infliger à des « pipistes » impénitents, indûment masqués d'une étiquette catholique (1).

Qu'on prenne, pour le cas qui nous occupe, dans le supplément à la *Jeune-République* (n° 326, du 3 sept. 1926), les « vœux et résolutions adoptés par le 6e Congrès démocratique international pour la Paix » : la marque de la Secte s'y reconnaît ligne à ligne. Ainsi se fondèrent de toutes parts, à la veille de la Révolution, les Sociétés de pensée, et l'on dirait aujourd'hui un démarquage méthodique des vœux maçonniques des convents. C'est, en un mot, tout l'esprit exaspéré et plus dévoyé que jamais de l'ancien Sillon.

Mais tenons-nous-en pour aujourd'hui à l'internationalisme pacifiste, en l'honneur duquel l'*Unità cattolica* de Florence prétend que Rome a immolé le « nationalisme » français (2) : le « nationalisme », c'est-à-dire le patriotisme militant, risquant fort, au dire plus ou moins authentique d'un anonyme cardinal, d'être la prochaine hérésie destinée à encourir les foudres du Vatican ! (3)

La *Ligue apostolique des Nations* (n° de septembre-octobre) rappelait, au cours d'un excellent article de M. l'abbé Dudoignon, la nette direction prise en ce sens par la Maçonnerie, « confiante dans la Société des Nations fortifiée et démocratisée pour assurer la paix des peuples » : « La F∴-M∴, qui a joué le plus grand rôle en 1789, doit se tenir prête à fournir des cadres à une révolution toujours possible » (*B. O.*, Grande Loge de France, 1922, p. 281). « Mes FF∴, laissez-moi seulement dire mon espérance que la Franc-Maçonnerie, qui a tant fait pour l'éman-

---

çaise n'a pas su, cette fois, caractériser avec l'énergie qu'il aurait fallu cette folle équipée pacifiste. Les *Dossiers de l'Action populaire* ont emprunté, pour célébrer le Congrès de Bierville, la plume de quelque secrétaire de M. Hoog [*D. C.*, t. 16, col. 1221-1228].

» Ainsi, peu à peu, les équivoques « pèlerins de la Paix » deviennent les « apôtres de la Paix » ; on les compare à saint François d'Assise ; on leur applique les textes de l'Ecriture, comme si la foi de Bierville, l'espérance qu'on célèbre à Bierville et le haineux amour qu'on y prêche étaient appelés à remplacer dans les âmes et dans l'Eglise les trois vertus théologales. Triple scandale, et misérable parodie, dont la terre et le ciel demanderont compte un jour aux fauteurs et à tous leurs complices. »

(1) Les sous-titres sont de l'auteur.

(1) S. S. Pie XI, dans l'allocution consistoriale *Misericordia Domini* (20. 12. 26), a protesté une nouvelle fois contre les attaques « injustes » subies de la part des fascistes par « les fondations catholiques » et « les meilleurs d'entre les catholiques » (*D. C.*, t. 17, col. 391). (Les notes sont de la *D. C.*)

(2) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 725. — Le « nationalisme français » dont parle M. Tonino Cagnolati dans l'*Unità cattolica* est le « nationalisme intégral », celui de l' « Action Française ». M. Pierre Colmet, s'appuyant probablement sur M. Pierre Tuc (*Action Française*, 3. 11. 26), qui rapproche l'article de l'*Unità cattolica* des déclarations de M. Emile Buré dans l'*Avenir* (19. 10 et 2. 11. 26), fait donc confusion.

(3) Cette formule, que prononçait déjà il y a quarante ans le fondateur de l'*Ami du clergé*, Mgr F. Perriot, a été reprise par M. l'abbé Van den Hout dans la *Revue catholique des Idées et des Faits* (cf. *D. C.*, t. 11, col. 328, 333 335).

cipation des hommes et à qui l'histoire est redevable des révolutions nationales, saura aussi faire cette plus grande révolution qui est la révolution internationale » (*B. O., ibid.*, p. 236).

Et comment ? Par « l'institution d'un Sur-Etat ou Etat supra-national investi des trois pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire, c'est-à-dire possédant les trois organes indispensables à toute société constituée : un Gouvernement, un Parlement, une Cour de justice. La Cour de justice doit être munie d'un Code pénal, d'un Code civil et d'un Code de procédure internationale. L'autorité internationale doit être sanctionnée par une armée ou une police internationale » (*B. O.*, Grande Loge de France, oct. 1922, p. 235).

Encore une fois, nous ne croirons jamais que c'est à cela que le Saint-Siège tend et nous mène. Rien n'autorise à le penser. Mais M. Marc Sangnier et ses amis courent tout droit à ce mirage et le dépassent :

« *Commission morale.* — 1. — Le Congrès, considérant que tous les Gouvernements, contraints par la pression de l'opinion publique, affirment qu'ils sont partisans de la paix et qu'ils entendent travailler à son maintien et à sa consolidation, réclame, devant ces affirmations unanimes, l'organisation solide de la sécurité internationale par une véritable société des peuples et, comme conséquence immédiate, le désarmement complet et simultané de tous les Etats par la suppression de tous les armements internationaux (1).

» 2. — Le Congrès dénie à l'Etat le droit de transgresser les préceptes de la morale universelle et de porter atteinte à la dignité de la conscience individuelle. En conséquence : — Il affirme que les Etats doivent limiter leur souveraineté au profit d'une autorité internationale ; — Et déclare que, si un Etat s'engage dans une guerre au mépris des garanties juridiques assurées par cette autorité, tout citoyen de cet Etat a le droit et le devoir de refuser de porter les armes ; — Il affirme que les scrupules de conscience opposés par certains hommes à l'obligation du service militaire rendent nécessaire la recherche immédiate des moyens qui permettront de ne plus fonder la sécurité des peuples sur la conscription ; — Etc. (1). »

Car la série des insanités continue. Vœu en faveur de la formation sociale du prolétariat en vue de son intervention directe et toute-puissante dans la politique mondiale (2) ; vœu en faveur des Républiques anarchistes de Géorgie et de l'Azerbaïdjan (3), ainsi que pour « la libé-

---

(1) Le « désarmement réciproque et simultané, désiré de tous, véritable fondement de la paix et de la prospérité », et, en attendant, la suppression du service militaire obligatoire ont été demandés par Benoît XV dès 1917 (cf. *D. C.*, t. 16, col. 1243-1244, en note).

En pleine guerre, le 7. 10. 1917, Benoît XV, dans une lettre adressée en son nom par le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat, à Mgr Chesnelong, archevêque de Sens, avait déjà exprimé très nettement les sentiments du Saint-Siège sur la conscription et le désarmement : « On a objecté que les propositions du Saint-Père ne sont pas toutes réalisables. On a dit en particulier que le désarmement réciproque et simultané doit être mis au rang des aspirations destinées à demeurer sans effet. Or, le désarmement est voulu par tous sans exception, comme l'unique moyen pour éloigner le péril de la guerre, pour remédier aux difficultés financières des Etats, pour empêcher les convulsions sociales, qui sans cela sont trop malheureusement à prévoir. Mais dès qu'il s'agit de déterminer le moyen de réaliser et de maintenir ce désarmement, l'accord cesse. Je n'hésite pas à reconnaître franchement que de tous les systèmes envisagés jusqu'à présent aucun n'est vraiment pratique. Et pourtant ce système pratique existe.

» Le Saint-Siège, dans son Appel du 1er août, n'a pas cru, par déférence pour les chefs des peuples belligérants, devoir l'indiquer, préférant leur laisser à eux-mêmes le soin de le déterminer ; mais, pour lui, le seul système pratique et, de plus, de facile application avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, serait le suivant : supprimer, d'un commun accord entre nations civilisées, le service militaire obligatoire ; constituer un tribunal d'arbitrage, comme il a été dit déjà dans l'appel pontifical, pour résoudre les questions internationales ; enfin, pour prévenir les infractions, établir comme sanction le *boycottage* universel contre la nation qui voudrait rétablir le service militaire obligatoire, ou bien qui se refuserait soit à soumettre une question internationale au tribunal d'arbitrage, soit à accepter sa décision.

» De cette sanction, Lord Cecil lui-même, dans un de ses discours, a pleinement reconnu l'efficacité pratique.

» Et de fait, pour omettre d'autres considérations, l'exemple récent de l'Angleterre et de l'Amérique dépose en faveur de l'adoption de ce système. L'Angleterre et l'Amérique avaient, en effet, le service volontaire, et, pour prendre une part efficace à la guerre actuelle, elles ont été contraintes de recourir à la conscription. Ce qui prouve que le service volontaire donne bien le contingent nécessaire pour maintenir l'ordre public (et l'ordre public n'est-il pas maintenu en Angleterre, comme en Amérique, aussi bien, sinon mieux, que chez les autres nations ?), mais il ne fournit pas les armées énormes requises par la guerre moderne. En supprimant donc, d'un commun accord entre nations civilisées, le service obligatoire pour le remplacer par le service volontaire, on obtiendrait comme automatiquement et sans perturbation de l'ordre public le désarmement avec toutes les heureuses conséquences indiquées plus haut.

» La conscription a été, depuis plus d'un siècle, la vraie cause d'une multitude de maux qui ont affligé la société : arriver à une suppression simultanée et réciproque sera le vrai remède. En effet, une fois supprimée, la conscription ne pourrait être rétablie que par une loi ; et pour cette loi, même avec la constitution actuelle des Empires centraux, il faudrait l'approbation du Parlement (approbation très improbable pour beaucoup de raisons, et surtout à cause de la douloureuse expérience de la guerre actuelle) ; ainsi on arriverait à avoir, pour le maintien des accords intervenus, ce que l'on souhaite tant : la garantie des peuples. Si, d'autre part, on réservait au peuple, par voie de *referendum*, ou du moins au Parlement, le droit de paix et de guerre, la paix entre nations se verrait assurée, autant du moins qu'il est possible en ce monde. » (Cf. *Croix*, 23. 10. 17.)

(1) Voici la fin de la résolution 2 et la résolution 2 *bis :*
« Et déclare que, en attendant la suppression générale du service militaire obligatoire, il est désirable que les Etats où il existe prévoient pour les objecteurs de conscience un service civil pouvant dépasser en durée, en fatigue et en périls, le service militaire.

» 2 *bis.* — Le Congrès — Estime que l'objection de conscience au service militaire pour un motif réellement impérieux (qu'il soit religieux, moral ou social) se reconnaît à ce signe certain que le réfractaire offre lui-même de servir son pays pendant un temps au moins aussi long et dans des conditions plus périlleuses que le service militaire ; — Recommande à tous les Etats d'introduire dans leur législation les mesures équitables, que quelques pays ont déjà admises, pour respecter les ordres souverains de la conscience quand ils sont incontestables ; — Et se prononce contre la reconnaissance d'un droit absolu pour tous les citoyens de n'avoir qu'un mot à dire pour se dispenser individuellement, sans aucune compensation, du service militaire, en en faisant peser la charge exclusivement sur leurs concitoyens. »

(2) « 3. — Le Congrès recommande aux pacifistes de travailler à mettre au premier plan des préoccupations capitales de l'heure actuelle la formation sociale des jeunes travailleurs, qui est, selon lui, un des moyens les plus efficaces de travailler à la paix, et croit que cette formation doit reposer sur des bases morales ou religieuses profondes, selon les convictions de chacun. »

(3) « 4. — La jeunesse rassemblée au Congrès de Bierville envoie l'expression de sa pleine sympathie à la jeunesse de la Géorgie et de l'Azerbaïdjan qui combat pour les idées de liberté et de démocratie, incarnées dans le principe de l'indépendance de leurs Républiques démocratiques. »

ration des peuples opprimés » (1) : jolie formule, devenue celle des Soviets dans tout l'Orient pour l'extermination des Européens, en attendant une nouvelle invasion de l'Occident par toutes les hordes coalisées des barbares ; vœu en faveur de la protection des minorités ethniques et religieuses, qui visent un peu partout à une éclatante revanche sur les nouveaux Etats constitués par le traité de Versailles en y entretenant l'anarchie parlementaire (2). Et pour finir, ce bouquet :

« 8. — Tout en accordant à la Société des Nations actuelle un appui moral constant et une confiance éclairée, la jeunesse pacifiste doit savoir que l'organisme de Genève ne fait qu'ébaucher le régime de paix définitive. Celui-ci ne sera réalisé que par une limitation plus accentuée, dans le domaine de leurs relations extérieures, des souverainetés nationales et l'institution d'une fédération démocratique des peuples, politique, économique et intellectuelle. »

On le voit. Ce n'est pas seulement le personnel du Congrès de Bierville qui apparaît ainsi fortement mâtiné de maçonnisme : c'est son esprit.

Échos et prolongement du « scandale ».

Qu'on nous laisse donc continuer à nous étonner de certaines complaisances catholiques à l'égard d'une aussi contestable entreprise.

A Bierville, note narquoisement *Fructidor*, l'organe des Jeunesses laïques et républicaines, d'octobre 1926, M. Ferdinand Buisson est devenu du premier coup la coqueluche de nos pacifistes : « Cet apôtre de la laïcité y obtint un succès fou, et l'on dit qu'il n'est pas un curé qui soit parti de Bierville sans emporter un autographe de ce maître vénéré. »

Peuple de France, des « Editions Spes », qui se donne comme bulletin paroissial des familles, partage cette émotion : « Ferdinand Buisson approuve chaleureusement la doctrine pacifiste de l'Eglise. »

Comme si l'Eglise, qui veut « rester en dehors et au-dessus des partis », était sortie cette fois de sa réserve pour embrasser le plus antitraditionnel et le plus révolutionnaire des partis, — à savoir ce pacifisme démocratique et cet internationalisme maçonnique, prodromes des pires bouleversements politiques et sociaux qu'ait jamais connus la terre !

Où s'arrêtera-t-on dans cette voie ?

Tout récemment, le dimanche 20 octobre, la « Ligue des Droits de l'Homme » organisait à Chauny une « manifestation républicaine et pacifiste », écho de l'Assemblée maçonnique de Belgrade. M. Ferdinand Buisson présidait, et s'il ne s'est plus trouvé là d'évêques pour serrer les mains de ce sectaire, plus accoutumées à échanger le signe de reconnaissance maçonnique qu'à tracer le signe de la croix, M. Marc Sangnier du moins lui était resté fidèle.

Fidèle à ses amis allemands, M. Sangnier avait assisté le 8 octobre au grand meeting pacifiste d'Heidelberg, présidé par M. Loebe, président du Reichstag. Soit encore ! Il est évident que l'ancien sillonniste déchaîné a retrouvé tout au moins des coudées franches.

Mais il s'est tenu également à Bruxelles, les 16, 17, 18 octobre, un deuxième Congrès de l'Union catholique internationale du Travail social. Qu'est-ce que peuvent nous dire de bon des signes aussi manifestes de mimétisme politique jusque dans le domaine confessionnel ? Le Secrétariat général de l'Œuvre est 75, boulevard Clovis, à Bruxelles, et son but est de grouper les écoles sociales catholiques ainsi que les « auxiliaires sociaux catholiques » disséminés en Europe et en Amérique.

Quels sont ces gens-là ? Que veulent-ils faire ? Sous le contrôle actif de quel pouvoir d'Eglise et d'Etat ? Et n'est-ce pas là tout simplement un des cent avatars de cette Internationale syndicaliste chrétienne dont on ne compte plus les ramifications ? (1)

Accueil divers de la presse protestante envers la manifestation de Bierville.

Du R. P. Paul Dudon, dans les *Etudes* (20. 3. 27) :

On sait que, depuis la fin de la Grande Guerre, M. Marc Sangnier a inauguré annuellement des Congrès internationaux de la paix. Par une innovation symbolique, l'assemblée de 1926 s'est tenue à la campagne, à Bierville.

La presse protestante accueillit assez diversement cette manifestation. *Evangile et Liberté* (4 août) a publié un appel enthousiaste de M. Alfred Waddington, étudiant en médecine : « Jeunesse chrétienne de France, nous faisons appel à toi pour éviter le retour des sanglantes tueries, pour préparer le désarmement moral, seul véritablement efficace, pour faire passer un souffle évangélique vivifiant dans l'atmosphère empoisonnée par les miasmes de haine. Te laisseras-tu devancer, sur la route de l'avenir, par ceux qui n'ont pas au cœur la foi qui nous est chère ? Non, nous ne voulons pas le croire ! »

J'ignore combien de jeunes protestants figurèrent parmi les milliers de congressistes venus à Bierville de trente pays différents. En tout cas, M. Charles Dietz y parla au nom des Eclaireurs unionistes, M. Jean Lauga au nom des Unions chrétiennes de jeunes gens, et M. Finet au nom de la Fédération des étudiants chrétiens.

On devine ce que purent être, pour M. Alfred Waddington, l'audition des discours pacifistes, le « Camp de la paix », la « Fête de la paix » organisée par Gémier, le feu d'artifice qui termina le congrès (*Evangile et Liberté*, 8 septembre) : « Tandis que, par groupes silencieux, nous nous retirions sous les pins, le mot *Pax* apparut à l'horizon, dominant la vallée, flamboyant et dissipant les nuages. Depuis, il brille toujours dans nos cœurs (...) Désormais existent un esprit et un pacte de Bierville, dont il faudra bien tenir compte. A Locarno, ce sont des diplomates ; à Genève, ce sont des hommes politiques ; à Bierville, ce

---

(1) « 5. — Considérant qu'une paix universelle et permanente n'est pas possible sans la libération des peuples opprimés, — Le Congrès donne mandat aux diverses délégations nationales de travailler dans leurs pays respectifs à la libération desdits peuples. »

(2) « 6. — Le 6e Congrès démocratique international de Bierville, — Considérant la menace permanente de troubles que présente la situation des minorités ethniques, linguistiques ou religieuses opprimées ; — Demande le plein usage de la langue maternelle dans l'enseignement, dans les cultes et dans les rapports avec les autorités administratives et judiciaires et le respect des mœurs, coutumes et propriétés de ces minorités, — Et prie la S. D. N. d'exercer son influence pour la réalisation de ce vœu.

» 7. — Le 6e Congrès démocratique international, — Constatant que les Balkans ont été et sont encore un des foyers dangereux de menaces de guerre ; — Attire l'attention toute spéciale de la S. D. N. sur ce fait et la prie d'exercer au plus tôt son influence pacificatrice dans ces régions et de procéder à une enquête sur place concernant l'application des dispositions pour la protection des minorités. »

(1) Sous le titre « L'après-guerre et l'avant-guerre : 1870-1914-1927 », Mgr Ernest Jouin, curé de Saint-Augustin à Paris, directeur de la *Revue internationale des Sociétés secrètes*, écrit (24. 4. 27) : « Du point de vue social, le pacifisme est l'utopie de l'humanitarisme ; du point de vue religieux, le pacifisme est l'utopie de l'interconfessionnalisme ; du point de vue pratique, le pacifisme est l'utopie du désarmement. La fraternité des peuples en fait infailliblement des frères ennemis ; l'équivalence des religions est la négation du catholicisme ; le désarmement est l'hypocrite trahison de la patrie. »

sont les [des] peuples qui, par l'intermédiaire de leurs jeunes, portant en eux l'avenir, se sont unis cordialement, par delà les frontières. »

Le *Témoignage* (31 août) est plus discret dans sa ferveur. Il trouve qu'à Bierville « on n'a pas évité certaines fausses notes, certaines maladresses; peut-être ». Malgré tout, l'inspiration du Congrès paraît juste aux luthériens du *Témoignage*, l'effort louable. Mieux valent les sauveteurs qui cherchent à éteindre un incendie que les amateurs qui attendent que le feu tombe de lui-même.

Le *Christianisme* n'a pas jugé à propos de s'expliquer. Son silence est, évidemment, une leçon voulue.

Les écrivains de la *Vie nouvelle* [organe de M. Louis Lafon] (3 septembre) ont mieux aimé laisser échapper toutes vives leurs réflexions ironiques : « Le pacifisme a célébré ses mystères à Bierville. M. Marc Sangnier, grand prêtre, assisté des hauts pontifes de la cité, d'un dignitaire de l'Eglise, de maint vénérable de [la] Loge, [et] des vestales de la Ligue des droits de l'homme laïque, sous les yeux baignés de larmes [d'attendrissement] d'un nombre important d'initiés, a enraciné au sol l'arbre mystique de la paix. On espère que ce jeune plant aura un meilleur destin que les arbres de la liberté qu'en 1848 l'enthousiasme républicain multiplia dans nos villages, et que bénirent les curés. Au déroulement des farandoles sacrées, au son des tambourins rustiques, le saint délire du pacifisme [délire pacifiste] montait aux cerveaux les plus secs; et les plus hardis défis furent portés au « bellicisme », écrasé sous le mépris des cœurs généreux... »

« SYLVESTRIS », [« Propos d'un sauvage »], poussant sa pointe, observe que la confession des péchés ne manqua point à la cérémonie, et que si personne ne formula une « objection de conscience » contre les Allemands, qui tous les jours se vantent de préparer la revanche, tout le monde fut d'accord pour traiter avec respect et renvoyer à la Société des Nations « l'objection de conscience » de ceux qui ne croient pas devoir se battre. Des conflits sans nombre pointillaient de nuages noirs tout l'horizon politique, ajoute le cruel chroniqueur, tandis que se tenaient les idylliques réunions de Bierville : « Aucun de ces conflits n'a préoccupé les pacifistes [de Bierville]. Avec les mots sonores d'un verbiage antique, quelques embrassades ferventes et de la musique, eux, ils peuvent [pensent] faire reculer le démon sinistre de la guerre. Le malheur, c'est qu'ainsi ils persuadent au bon peuple de France qu'il peut dormir sûr ses deux oreilles. C'est déjà ce qu'ils firent avant [en] 1914. Mais nous n'attendîmes pas longtemps pour être réveillés par le bruit du canon. Aujourd'hui, les chants et les danses d'amour ; demain, les bombes sur nos têtes. Et c'est là tout le pacifisme. »

Une objection doctrinale : l'interconfessionnalisme (1).

De la *Civiltà cattolica* (16. 10. 26), « *Attorno al problema della pace internazionale* » :

D'autres ont lancé l'anathème contre les assises de Bierville, parce qu'ils y ont trouvé un mélange hétérogène qui les a littéralement écœurés. Nous ignorons encore quelle logique pousse quelques-uns d'entre eux, tout au moins, à regarder avec une profonde sympathie l'alliance peu édifiante qui existe, par exemple, entre catholiques et athées sur le terrain de la politique et de la défense sociale (2).

(1) Les sous-titres sont de la *D. C.*

(2) Le comble du grotesque en pareille indignation factice a été atteint par l'agence semi-clandestine *Urbs ou Romana*, déjà mentionnée par nous dans la chronique du dernier numéro : sa manie habituelle ou sa mauvaise foi y fait intervenir les Jésuites, appeler le congrès « congrès athéo-catholico-protestantico-jésuitico-maçonnico-démocratico-pacifique de Bierville » et qualifier les congressistes de « traîtres et imbéciles », et ainsi du reste. (Les notes sont de la *Civiltà*.)

Mais quoi qu'il en soit de ce phénomène de daltonisme moral, pour la question qui nous intéresse, disons ouvertement ce que nous pensons.

En général, les méthodes d'action mixte ou neutre ne sont pas des plus recommandables, ainsi que nous l'avons répété bien souvent dans cette revue ; non seulement parce qu'elles ne mènent à rien ou à bien peu de chose, mais encore parce qu'elles sont ou peuvent être nuisibles. Comme le disait le vénérable cardinal Mercier, lors de son dernier voyage à Rome, de telles alliances sur le terrain de la neutralité entre catholiques et non-catholiques peuvent, particulièrement chez le peuple, faire disparaître le sentiment de la distance doctrinale qui divise les enfants de l'Eglise de ceux qui en sont les ennemis. Ils favorisent un neutralisme funeste à l'intérêt supérieur de l'Eglise, intérêt qui consiste à ne pas permettre que s'altère, même légèrement, son enseignement dans l'âme des fidèles.

Avec l'erreur, pas de contact, pas d'alliance ; avec les errants, on peut et même on doit lancer des ponts.

Ces raisons et d'autres semblables expliquent et justifient la façon d'agir du Saint-Siège avec les réserves et les précautions que lui suggère la si longue expérience qu'il a des hommes ; mais elles ne légitiment pas une condamnation absolue et méprisante de toute tentative de collaboration particulière et bien déterminée entre des hommes séparés par des conceptions philosophiques ou religieuses différentes (1).

Si nous ne nous trompons pas, il faut bien distinguer l'erreur des errants. Avec l'erreur, c'est clair, aucun contact, aucune alliance, car la lumière et les ténèbres se repoussent toujours ; avec les errants, au contraire, quelque pont est toujours possible, et même nécessaire, s'il est vrai que l'homme concret n'est pas la personnification de l'erreur et du mal.

Le mouvement pacifiste ne doit pas être le monopole des idéologues.

Non seulement en France, mais ailleurs encore, il nous a été donné de constater le vif désir de la paix. A Genève, à la fin d'août, s'ouvrit le vingt-cinquième Congrès universel de la paix ; à Vienne on prépare pour octobre prochain un congrès « pan-européen » ; en Bavière, à Oberammergau, a eu lieu un Congrès de la Ligue de réconciliation ; à Breslau, au Congrès annuel des catholiques allemands, tout un peuple applaudit chaleureusement le nonce, Mgr Pacelli, dès qu'il fit allusion à la réconciliation des peuples.

Même en Amérique, s'est tenue, à Chicago, une conférence internationale réunie par la section sociale de l'Union catholique américaine (N. C. W. C.), en vue d'organiser suivant les principes catholiques une propagande de paix internationale.

Tandis que les assemblées de ce genre ont pour but direct et spécifique de résoudre le problème de la paix, quantité d'autres, bien qu'ayant des fins diverses et un

(1) Un exemple de cette conduite avisée des Souverains Pontifes nous est encore donné à propos du congrès de Bierville. Le cardinal Gasparri envoya, au nom du Saint-Père, aux catholiques qui prenaient part au congrès la bénédiction apostolique dans un télégramme, où le Saint-Siège « souhaite une paix plus large que ne l'est la paix démocratique », tandis que son « regard se porte bien au delà des confins de la France et de l'Europe, et veut rester en dehors et au-dessus des compétitions des partis ». Chacun voit la grande différence qui existe entre ce congrès et un « Congrès pour l'éducation morale » dans lequel la morale chrétienne qui a transformé et élevé le monde civilisé est considérée presque en dehors de l'histoire.

caractère religieux, sont pourtant très utiles à la cause de la paix. Nous voulons parler des congrès eucharistiques et des congrès en l'honneur de la royauté de Jésus-Christ, dont l'un des plus importants s'est tenu, en août dernier, à Einsiedeln. Promouvoir le règne du Christ ou le culte si essentiellement unificateur de Jésus-Hostie est la meilleure préparation pour l'esprit de paix parmi les hommes, car rien ne pourra développer les dispositions en faveur de la bienveillance réciproque et désarmer les égoïsmes en conflit comme d'offrir à l'adoration des hommes Celui qui veut un règne de paix et se proclame le Prince de la paix.

Le dicton de la Rome des Césars et l'enseignement de la Rome des Papes.

Ce court aperçu fait apparaître bien clairement que le mouvement pacifiste n'est plus « monopolisé » par des idéologues marchands de rêves et d'illusions, mais qu'il est encore propagé par des hommes de bonne volonté, pourvus d'un sens « réaliste » non moins qu' « idéaliste ». Nous voulons espérer que le nombre de ces derniers augmentera de plus en plus et que l'esprit si particulariste et si immodérément nationaliste qui domine encore trop de consciences s'ouvrira enfin à la juste vision de la vie internationale. Contribuer à cette éducation est la plus belle mission de l'heure présente.

La Rome des Césars nous a laissé le dicton suivant bien connu attestant son sens politique : *Si vis pacem, para bellum ;* la Rome des Papes, au contraire, toujours attentive de tout son pouvoir à rappeler et à préparer la paix, nous donne un enseignement plus humain et plus chrétien : *Si vis pacem, para pacem.*

[Traduit de l'italien par la *D. C.*]

Sens national et sens international

Du R. P. de La Brière, S. J., dans la *Croix* (21. 4. 27) :

Les principes (1).

Devoir national et devoir international.

Nous appartenons à notre patrie en vertu de tous les bienfaits nécessaires qu'elle nous procure et de l'incomparable patrimoine matériel et moral qu'elle nous transmet. Rendre à notre patrie les services qui lui sont dus et l'amour dont elle est digne, voilà le devoir national.

A son tour, notre patrie appartient elle-même à une communauté plus vaste, qui est celle des autres peuples de l'univers, avec lesquels s'exercent les relations de la sociabilité humaine, conformément au droit, au devoir et à l'intérêt de chacun et de tous. Entre ces peuples divers, qui participent à la même nature et qui ont besoin les uns des autres, existe tout un réseau d'obligations mutuelles de justice et de charité, avec une véritable communauté du droit. Reconnaître et pratiquer cet ensemble d'obligations entre nations et nations, voilà le devoir international.

Leur origine commune : le droit naturel.

La racine du double devoir national et international est dans le droit naturel, dans les exigences de la nature raisonnable. Loi divine et primordiale que le Créateur a profondément gravée dans la nature de l'homme et la nature des choses.

C'est du droit naturel que toutes les lois positives des sociétés humaines tirent, en dernière analyse, leur légitimité, leur raison d'être, leur valeur obligatoire.

Le devoir national et le devoir international ont été formulés en termes magnifiques, d'après les postulats de la raison naturelle, par les maîtres eux-mêmes de la sagesse antique, en Orient comme en Occident, chez Confucius comme chez Platon, Aristote et Cicéron.

La révélation chrétienne est venue les consacrer.

Mais la révélation chrétienne est venue donner au devoir national et au devoir international une consécration plus auguste et plus efficace. L'amour de la patrie prend place, entre l'amour de la famille et l'amour de l'humanité, dans l'harmonie des vertus chrétiennes, dans l'ordre essentiel de la charité. Jésus-Christ lui-même a tendrement aimé la patrie terrestre dont il était membre par sa naissance temporelle. Il a été fier de ses gloires historiques, il a pleuré sur ses malheurs et sa ruine. D'autre part, la paternité adoptive de Dieu sur tous les hommes, leur fraternité surnaturelle dans le Christ surélève et précise la portée du précepte d'universelle charité entre tous les hommes et tous les peuples. La catholicité visible de l'Eglise véritable apporte un exemple tangible de communauté sociale et organique entre des collectivités que séparent cependant toutes les variétés ou même toutes les oppositions humaines.

Les maîtres de la pensée chrétienne, les témoins de la tradition catholique ont été les plus profonds docteurs des vraies obligations du patriotisme et des vraies obligations internationales.

Le plus bel exemple de société organique entre les nations est la communauté des peuples catholiques durant la période où l'Eglise du Christ exerça en Europe son plus grand prestige : la période de la Chrétienté médiévale.

Les faits contemporains.

Exaltation outrancière du sentiment national et du sentiment international.

A notre époque, deux phénomènes tendent à obscurcir l'exacte notion du devoir national et du devoir international. Phénomène d'exaltation outrancière du sentiment national dans l'atmosphère des démocraties contemporaines, où le *principe des nationalités* érige en dogme le droit absolu de chaque peuple à se constituer en Etat indépendant. L'exclusivisme nationaliste devient souvent farouche en son intransigeance ombrageuse. Par contre, le phénomène inverse d'exaltation plus folle et plus outrancière encore du sentiment international aboutit à une funeste méconnaissance des devoirs et des vigilances du patriotisme. L'idéologie maçonnique de la religion laïque de l'humanité tend à priver et à démunir la patrie des sauvegardes nécessaires. Le mythe révolutionnaire de l'Internationale socialiste ou communiste vise à supprimer la patrie elle-même en abattant les frontières nationales et en généralisant la guerre des classes : prolétariat universel contre capitalisme universel. L'internationalisme humanitaire et révolutionnaire s'oppose au devoir national, comme le nationalisme farouche et outrancier s'oppose au devoir international.

(1) Les sous-titres sont de la *D. C.*

Loin de s'exclure, ces sentiments doivent s'harmoniser et se compléter.

La conception chrétienne et catholique requiert l'harmonieuse synthèse de l'un et l'autre devoir nécessaire. Une politique clairvoyante, prévoyante, vigoureuse, doit pourvoir à la sécurité de la patrie, de ses frontières et de ses foyers. Mais une conception non moins délicatement soucieuse du bien public doit s'adapter à l'œuvre commune de pacification et de collaboration internationales. Les deux choses, loin de s'exclure, se concilient et se complètent.

Le principe de la S. D. N. est conforme à l'idéal chrétien.

Aujourd'hui, un organe permanent a été créé pour régulariser une vie internationale de plus en plus complexe. C'est la Société des Nations (1). Son existence répond au phénomène d'universelle compénétration entre les peuples, d'universelle communauté d'existence, d'universelle interdépendance économique, qui est l'un des caractères distinctifs de la civilisation contemporaine. Rien de plus conforme à l'idéal chrétien. La Société des Nations travaille, en outre, à promouvoir et à sanctionner la solution pacifique des conflits internationaux. Tâche que les croyants ont un spécial devoir de favoriser cordialement, quel que soit leur doute légitime sur l'efficacité du remède en certaines éventualités possibles. Sans doute, il y a bien des incendies qui couvent dans le vieux monde et même dans le nouveau. Ce n'est pas une raison pour renoncer à les éteindre ni pour discréditer la Compagnie d'assurances.

Les catholiques qui collaborent à l'œuvre de Genève font une tâche aussi réaliste que civilisatrice.

Puisque la Société des Nations existe, il y a des organisations catholiques qui, d'une manière ou d'une autre, collaborent à son œuvre. Tel est le cas, par exemple, de l'Union catholique d'études internationales (2) et de la Ligue des catholiques français pour la justice internationale. Leur noble souci est de traduire en acte l'alliance chrétienne du sens national et du sens international. Les interventions à Genève de la première de ces deux organisations catholiques, dont tel est le but spécial, ont eu pour objet : le statut des Lieux Saints de Palestine (3), la protection des chrétientés chaldéennes de la région de Mossoul, la protection internationale du travail scientifique, la coopération intellectuelle et interuniversitaire, la répression internationale du colportage pornographique, du trafic de l'opium, ainsi que des survivances de l'esclavage colonial. Suivre avec méthode le développement de pareils problèmes sociaux et internationaux est accomplir une tâche essentiellement chrétienne, catholique et civilisatrice. C'est aussi pratiquer une politique réaliste et réfléchie, selon les postulats du droit et les meilleurs enseignements de la tradition française : celle de la France monarchique, tout autant et peut-être plus encore que de la France républicaine.

---

(1) La *D. C.*, t. 1er, pp. 408-414, a publié le pacte de la Société des Nations. Sur la S. D. N., cf. *D. C.*, t. 1er, pp. 21-27, 141-144, 414-415 ; t. 6, pp. 146-150 ; t. 7, col. 1582-1591 ; t. 9, col. 124-128 ; t. 11, col. 351-354, 363-364 ; t. 14, col. 1091-1102 ; t. 15, col. 474-478 ; t. 16, col. 1050-1052. (Les notes sont de la *D. C.*)

(2) L'Union catholique d'études internationales, de Fribourg. — Sur l'Union internationale pour l'étude du droit des gens d'après les principes chrétiens, cf. *D. C.*, t. 5, pp. 567-569. — Voir aussi, sur l'Union internationale de la jeunesse catholique, *D. C.*, t. 6, pp. 529-533.

(3) Cf. *D. C.*, t. 6, p. 446, col. 2

La séance du 16 mars à l'Institut océanographique.

On y entendit les diverses cloches de la pensée catholique.

Voilà, en substance, ce qui a été dit, sous des formes variées, le 16 mars dernier, à l'Institut océanographique, au cours de la séance sur « Les catholiques et la Société des Nations », que présidait Mgr l'évêque d'Arras (1). On y a entendu plusieurs orateurs catholiques qui représentaient à dessein, en matière de politique nationale et internationale, chacune des nuances d'opinion du catholicisme français. La diversité même des témoignages ajoutait quelque chose à la valeur probante de la manifestation. Comme toujours en des cas semblables, chaque orateur exprimait sa propre tendance et n'engageait, pour son propre compte, que sa responsabilité personnelle. L'assistance composite devant laquelle il parlait entendait ainsi, à propos du concours à l'œuvre de la Société des Nations, les diverses cloches de la pensée catholique..

Un anticlérical de renom reconnaît l'importance du concours donné par les élites catholiques.

Au premier rang de l'auditoire, au pied et en face de l'estrade, siégeait le président de la Fédération nationale des Associations françaises pour la Société des Nations, un anticlérical de renom. Personne n'aura eu l'illusion enfantine et ridicule de croire que cette séance aura pu atténuer en rien son jacobinisme, que nous avons souvent combattu et que nous combattrons encore, chez lui-même et chez les siens. Mais nous ne pouvons cependant le blâmer d'avoir écouté avec courtoisie, le 16 mars, la conception chrétienne de la paix internationale, et d'avoir déclaré qu'il reconnaissait l'importance et l'intérêt de l'activité des élites catholiques sur le terrain de la collaboration internationale. Nous scandaliserons-nous de la diffusion et de l'autorité acquises par nos doctrines, de l'aveu même de ceux qui leur sont le plus opposés ?

La « diversion patriotique » des tenants de l' « A. F. ».

Néanmoins, par le procédé de circulaires anonymes et fallacieuses, partout colportées sous le manteau (2), certains nationalistes fanatiques ont répandu calom-

---

(1) Un bref compte rendu a paru dans la *Croix* du 18 mars. Sous le titre « La nouvelle Croisade : les catholiques chez le F∴ Aulard », l'*Action Française* (18. 3. 27) publie les notes peu bienveillantes prises à cette séance par un auditeur. Un long compte rendu, du reste sympathique, a paru dans l'*Impartial français* du 22 mars.

(2) Nous reproduisons l'un de ces tracts dactylographiés. Il publie d'abord l'annonce de la réunion du 16 mars : « Sous les auspices de la Fédération Française des Associations pour la Société des Nations, réunion organisée par le Comité d'action pour la Société des Nations : mercredi 16 mars 1927, à 20 h. 30, Grande Réunion, à l'Institut océanographique, 195, rue Saint-Jacques (Sorbonne). « La Société des Nations et les catholiques : L'idéal » chrétien ; La Collaboration de fait ; Nuances diverses » de l'Opinion », sous la présidence de Mgr JULIEN, évêque d'Arras. Orateurs : le Père DIEU[x] ; le Père DE LA BRIÈRE ; JULES ZIRNHELD, président de la Confédération des Travailleurs chrétiens ; DE MENTHON, président de la Jeunesse catholique ; MARC SANGNIER, directeur de la *Jeune-République* ; Mme MALATERRE-SELLIER. Mgr CHAPTAL représentait officiellement S. Em. le cardinal Dubois. »

Puis, sous le titre « Quelques notes prises à la réunion », le tract continue :

« M. Aulard, F∴. — Ouvre la séance : « Le but de cette

nieusement la rumeur que les orateurs de la réunion du 16 mars s'étaient rendus complices d'une propagande antinationale et auraient même accepté une présidence jacobine et anticléricale. On se voile pudiquement la face devant cette aberration scandaleuse attribuée à des personnalités catholiques, et l'on

---

» réunion est la propagande pour la Société des Nations, destinée à garantir la paix du monde.

» Nous avons besoin pour cela du concours et de l'aide des différentes sociétés. Nous remercions la grande force spirituelle qu'est le catholicisme de se mettre ainsi au service de la S. D. N.

» Les différences des opinions politiques qui nous séparent sont plus superficielles que profondes. La démocratie sait les grouper et est la meilleure garantie de la paix. Toutes les hautes personnalités rassemblées sur cette estrade se sont ralliées à cette conviction d'une démocratie éclairée. Nous acceptons le concours de tous les éléments religieux différents, et je suis heureux de voir qu'ils sont d'accord avec la libre-pensée.

» Notre idéal de paix est bien fort, puisqu'il a pu réaliser l'unité de nos idées. Chacun garde sa patrie temporelle et sa patrie spirituelle dans l'amour de la paix. La France n'est jamais plus France qu'au sein de la S. D. N. »

» M. Aulard félicite ensuite Mgr Julien, dont la franche pureté d'idées, l'humanitarisme, la bonté, font un champion des idées nouvelles, et lui passe la parole.

» **Mgr Julien** [évêque d'Arras]. — « Les idées que nous émettons ce soir sont celles qui me sont chères et font songer aux belles journées de Bierville

» Le grand bienfait de la S. D. N. doit nous entraîner dans un esprit assez large pour embrasser toutes les intelligences, soulever tous les cœurs, il doit créer en nous un esprit international, qui est l'esprit chrétien moderne. Sentiment de justice supernational, destiné à établir la paix sur des bases solides. La méchanceté des hommes vient la troubler et l'entraver souvent ; mais l'esprit qui nous anime doit être un vaste amour qui englobe tous les hommes.

» Il faut enseigner le sens humanitaire, avoir un sens nouveau, sens international, sens d'une fraternité entre peuple et peuple. Il faut acquérir un amour général de l'humanité, ce qui n'implique pas la disparition des patries ; mais les nations, comme les individus, sont soumises aux règles de justice et de charité. Exiger qu'elles aient le sentiment chrétien, que le monde vive dans une atmosphère nouvelle : justice, droit, fraternité. »

» **Le P.** [**Marie-André**] **Dieu**[x], [**Orat.**]. — Veut établir la préparation morale de la paix, qui est un devoir de la charité : « S'aimer les uns les autres. »

» Dès les premiers mots, il veut, dit-il, dissiper toute équivoque et pose en principe « qu'un homme fort est celui qui se bat le moins ». « Une nation forte est celle qui se bat le moins. »

» Il va maintenant exposer la doctrine de l'Eglise dans cette question de la paix : « Toujours l'Eglise catholique a cherché à imposer la paix : En 404, le moine Amalchus se jette au milieu du Forum. La Trêve de Dieu impose aux seigneurs l'obligation de déposer les armes à certains jours. Le pape Innocent III arrêtant Richard Cœur de Lion. L'établissement des Tertiaires de Saint-François. Saint Louis rendant la Guyenne aux Anglais, parce que cela « lui paraissait juste ». Fénelon, le Cygne de Cambrai, « le doux apôtre du quiétisme », tenu en exil à Cambrai pour avoir osé écrire à Louis XIV que ses guerres et traités étaient injustes, parce que basés sur la force. En 1848, Mgr Affre payant de sa vie son amour de la paix. Pie X, en 1914, bénit la paix. Benoît XV et sa lettre aux belligérants. Le nonce à Paris et le nonce à Berlin, disant la même chose sous un aspect différent. »

» Puis vient une apologie des religions, qui sont toutes aussi bonnes les unes que les autres : « Pourvu qu'on sache être un vrai païen, un vrai chrétien, un vrai juif... » Et il parle du grand malentendu entre les Juifs et Dieu ! « Nous souffrons autant quand nos frères juifs sont persécutés en Roumanie que quand les chrétiens le sont au Mexique.

» Grâce à la science, le monde moderne se transforme ; les inventions, tels que les avions, la T. S. F., etc., ont supprimé les distances. En quelque sorte on tient le monde dans sa main, cela crée une révolution plus vraie que celle de 89. Les cinq parties du monde se fondent. Nous tendons vers un humanisme nouveau. Une synthèse immense des peuples se fait dans la fraternité, composée de l'esprit de la sphère occidentale et de la sphère orientale. Les poteaux frontières cesseront de séparer les peuples ; ils doivent disparaître, pour devenir les poteaux indicateurs des grandes routes de l'humanité dans une vaste internationale chrétienne.

» Le prochain concile sera la marque de l'universalisme de l'Église catholique, dogme infaillible, unité de l'espèce humaine malgré les différentes religions. L'Eglise constate et respecte les particularismes sociaux, qu'elle n'a pas créés, mais cherche à les rapprocher, et pratique l'unité dans la variété par les lois de la charité. Dans l'ordre mystique, nous croyons, nous chrétiens, qu'il existe une société immense (terre, cieux, Christ et chrétiens) ; les membres n'en sont pas exclusivement les catholiques, mais tous ceux qui, n'étant pas baptisés, cherchent le bien, le vrai, le beau, veulent le mieux, s'efforcent de le réaliser, ont soif de justice, ont le cœur bon, sont allés jusqu'à croire en Dieu... Tous ceux-là, par la grâce directe, sont soudés à Jésus-Christ. Il y en a dans toutes les patries et dans tous les partis.

» Tous les hommes se touchent d'un bout du monde à l'autre ; ils font [sont] un dans le corps mystique du Christ. La table sainte est la figure de la grande Communion invisible... Tous les hommes sont les membres du Christ, et les membres les uns des autres. Merveilleuse diversité qui ne doit pas empêcher que nous nous aimions les uns les autres ! « Aimez-vous sans limite. » Le jour de gloire dans l'avenir sera la plénitude du corps du Christ.

» Pour un catholique, la guerre n'est pas seulement un amoncellement de morts et d'estropiés, une montagne de crimes, un océan de rancune et de haine... Mais les fils d'une même mère, d'une même famille, qu'on déchire ; blasphème incomparable, les membres du Christ de nouveau écartelés [un écartèlement nouveau du corps du Christ].

» Rien ne peut exprimer la souffrance d'un prêtre, chargeant à la baïonnette, éprouvant dans ses sens la haine bestiale et instinctive, lorsqu'il enfonce la pointe de sa baïonnette dans la poitrine d'un frère (! !), au lieu de son âme ardente, pleine du feu de la charité. Ainsi lorsqu'une guerre menace le monde, nous devrions nous prêtres, sacrifier toutes les richesses de nos églises, fondre tous nos calices, nos crosses, former une montagne d'or pour le rétablissement de la paix ; au lieu de nous battre, nous faire crucifier au-dessus des frontières.

» Il faut comprendre enfin que les patries doivent se sacrifier volontairement quand il s'agit de l'intérêt général de l'humanité. La route est difficile et exige une dose d'optimisme et d'endurance ; elle exige aussi une doctrine, grâce à laquelle nous pourrons tous dire : « Je sens battre mon cœur dans tous les cœurs humains. » Cela sera possible quand les catholiques obéiront au Pape et suivront le Pape. Qu'ils se rappellent les paroles de Benoît XV : « Appliquez-vous à éviter, à chasser la haine, à pardonner les injures ; Nous voulons que vous exhortiez les prêtres, vrais agents de la paix chrétienne qui sauront mourir pour la paix. Qu'ils déclarent et fassent partout la guerre à la haine et la guerre à la guerre. »

» Que les catholiques catholicisent leurs cœurs, qu'ils s'efforcent de créer un monde où pourront passer la lumière et la fraternité. Dans cette salle les catholiques ont convoqué les membres des autres religions, qu'ils en soient félicités et remerciés ! Dieu sait quelle différence existe entre Painlevé et Mgr Julien, entre Briand et votre serviteur ; je dis : Dieu sait, car les hommes n'en savent rien.

» Admirons la grandeur et la beauté du geste de Bierville. Félicitons Briand d'être entré à Genève avec un esprit nouveau, un esprit européen, un esprit « cath

tâche de créer ainsi une *diversion patriotique* contre les décisions récentes de l'autorité pontificale et contre ceux qui les suivent.

» lique ». Rendons hommage aux vrais amis de la paix. » Dernièrement, j'ai eu sous les yeux les admirables dis- » cours de Painlevé en 1921 à la S. D. N., celui de » Briand devant M. Stresemann et, en les relisant dans » ma cellule, dans la plénitude de mon intelligence, je » suis tombé à genoux devant mon crucifix, des larmes » plein les yeux, remerciant le Seigneur d'avoir créé de » tels hommes et que ces hommes soient des Français.

» Lorsque les catholiques auront rempli leur rôle, le » monde témoignera d'une reconnaissance infinie à la » catholicité. »

» **M. de Menthon.** — M. de Menthon veut coopérer à l'œuvre de rapprochement international des cœurs par delà les frontières, vraie Internationale de Jésus-Christ : « Idéal chrétien pur de toute compromission, car nous » nous efforçons de juger et de penser en chrétiens.

» Nous sommes de la génération de la paix qui avons » eu vingt ans à l'armistice ; nous sommes de la forma- » tion victorieuse qui a réparé l'injustice et nous permet » maintenant le rapprochement des cœurs.

» Nous voulons établir une ère de justice et de paix » entre les hommes. Il nous a fallu attendre quelques » années pour que les esprits se calment, mais à présent » est venu le moment de fraterniser avec tous les peuples. » Les Congrès internationaux de la Jeunesse catholique » resserrent ces liens. »

» **M. Marc Sangnier.** — (Du talent, des mots, des mots scandés de « Camarades », qui jettent un certain froid dans l'assistance.)

« Les amis et admirateurs de la paix sont forcés de » reconnaître qu'ils ne peuvent rien faire de durable que » dans une atmosphère de désarmement. L'Eglise catho- » lique est la meilleure éducatrice de la paix. »

» Il cite une phrase de Pie XI : « La paix des nations » ne repose pas sur une forêt de baïonnettes, mais sur » la fraternité mutuelle. »

« Dans la communion quotidienne on sent, d'une réa- » lité presque physique, cette charité internationale. Pour » avoir la paix il faut la vouloir, y croire et être capable » de s'y sacrifier. Agir sur les âmes, s'imposer une guerre, » un sacrifice perpétuel pour le maintien de la paix. Nous » devons nous sacrifier à la paix du monde. »

» **M. Zirnheld.** — M. Zirnheld parle du droit des travailleurs à disposer de leur sort. Il annonce une terrible guerre sociale en préparation. « Le prochain conflit ne » sera pas un conflit entre nations, mais un conflit général » entre les classes ! »

» Ces quelques phrases de vérité sont noyées dans des dissertations sur la paix. Quand il se rassoit, le R. P. de La Brière lui serre la main avec effusion.

» **Le P. de La Brière [S. J.].** — Le R. P. de La Brière annonce qu'il ne veut donner qu'un procès-verbal des rapports qu'il rédige pour les groupements d'études catholiques travaillant de concert avec la Société des Nations. Il est obligé de conclure : « Nous n'avons obtenu aucune » satisfaction, mais ces rapports sont à l'étude, c'est extrê- » mement important ! »

» Le R. P. de La Brière désire créer un foyer destiné à promouvoir le sens international dans la jeunesse : « Nous disposons à cet effet de très importants moyens de » propagande : toute la Jeunesse catholique et, pour les » femmes, l'appui de la Ligue patriotique des Françaises ; » [cela] nous permettra de faire pénétrer nos idées dans » des centaines de mille de foyers. Dans la vie de la » justice internationale, il faut savoir concilier l'amour » de la tradition avec l'esprit nouveau. »

» **Mme Malaterre-Sellier [protestante].** — « Les femmes » sont trop faibles pour servir pendant la guerre, mais » elles peuvent mettre toute leur force morale au service » des idées internationales et être les apôtres de la paix » dans leurs foyers, savoir l'inculquer aux enfants en bas » âge. Cela n'empêche pas d'aimer sa patrie ; mais l'amour » supérieur de la patrie doit exiger des sacrifices, qu'il » faut savoir consentir, et il est préférable de voir mutiler » le territoire de la patrie que de laisser accomplir une » faute contre le dogme de l'internationalisme. »

» Elle termine en pensant à la satisfaction, à la joie du cœur que doit éprouver à Rome le saint vieillard prisonnier à la pensée de la belle réunion de ce soir en faveur de la paix internationale et des nobles idées qu'on y propage.

» *N. B.* — Pouvons-nous accepter en pleine vérité des propositions que le Syllabus condamne pertinemment ?... Comment se défendre d'un rapprochement avec les textes de différents Convents maçonniques qui, dès 1820, employaient la phraséologie que nous venons d'entendre et voulaient l'imposer au monde chrétien ?

» Le pur bon sens appelle aussi une remarque : Puisqu'il était question de paix et qu'il y avait là un des plus fervents adeptes de la guerre religieuse en la personne de M. Aulard, on attendait logiquement l'annonce d'une paix, au moins d'une trêve, dans la lutte contre la religion catholique. Elle ne s'est pas produite, et M. Aulard n'a pas tardé bien longtemps non seulement à proclamer la continuation de cette guerre, mais encore à se moquer des catholiques qui s'étaient réunis sous son égide pour annoncer cette paix.

» Quatre jours après le meeting, le dimanche suivant, il parlait à Saint-Dié sur la tombe de Jules Ferry et le journal *l'Ere Nouvelle* reproduisait les paroles qu'il prononçait à cette occasion. C'est un nouveau cri de guerre religieuse, poussé cette fois contre l'Alsace-Lorraine ; celle-ci ne saurait rester sous le régime de tolérance et de liberté religieuse actuel, et il ajoutait : « L'abrogation des » lois laïques ou, en attendant cette abrogation, leur mise » en sommeil décrétée, voilà ce que recherche l'Eglise » catholique, tandis qu'elle essaye d'endormir notre vigi- » lance par son adhésion théâtrale à la politique française » de paix. »

» Il est assez curieux également de relever dans un livre intitulé *La Tyrannie Soviétique* (éditions *Spes* 1923, page 7), écrit par Mgr d'Herbigny, grand ami du Saint-Père, le passage suivant : « Le grand maître pour eux » (Lénine et ses acolytes), l'évocateur du passé, l'inspirateur » de leurs drames de demain, c'était M. Aulard. Depuis » 1905, ses livres partaient par éditions entières pour la » Russie. Il est le père de tout ce qui, disciplinant le » bolchevisme, assura son triomphe. Contre l'anarchie » slave, qui n'eût pu subsister, ses lecteurs apprirent à » organiser la tyrannie. »

» Quelle naïveté de se fier à de tels hommes. Les catholiques seront-ils donc éternellement dupes ? » (Note de la *D. C.*)

Alors, répétons bien haut l'affirmation claire et péremptoire de la conciliation chrétienne et catholique du devoir national et du devoir international. Vérité que la double tradition religieuse et française devrait faire tenir pour élémentaire.

Et plaignons ceux qui n'ont pas compris ou qui ne veulent pas comprendre (1).

Le Pontificat n'est pas anéanti parce qu'il souffre des persécutions. La plus grande preuve, au contraire, de son existence forte, inébranlable et immortelle, c'est la série non interrompue d'attaques qui, autrefois d'une manière et aujourd'hui d'une autre, s'élèvent contre le Saint-Siège, sans que pour cela il se soit effrayé ou puisse s'effrayer, dans sa lente et laborieuse mais brillante carrière, des passions auxiliaires des idées, ou des idées auxiliaires des passions.

---

(1) M. PIERRE TUC (*Action Française*, 22. 4. 27 : « Après Babel ») résume l'article de la *Croix* et conclut : « Nous suivons et nous suivrons le P. de La Brière dans son voyage actuel au milieu des nuées de façon à ne pas justifier le mot qu'il adresse à l' « A. F. » à la fin de son article : « Et plaignons ceux qui n'ont pas compris ou » qui ne veulent pas comprendre. » Eh bien ! non, mon Père, vous n'avez pas le droit, vous, d'écrire cela. Non ! vous n'en avez pas le droit. »

A propos de l' « Action Française »

L' « ACTION FRANÇAISE » CROIT SE SAUVER ET ELLE SE PERD

De M. le colonel comte J[OACHIM] DU PLESSIS DE GRENÉDAN, ancien doyen de la Faculté de droit à l'Université catholique d'Angers, père du héros du *Dixmude* (1), dans la *Croix* (28. 1. 27), sous le titre « Le droit chemin » :

A mes amis catholiques d' « A. F. »

Dans la cruelle épreuve qui vient de l'atteindre, et nous tous, catholiques, patriotes et royalistes avec elle, l' « A. F. » avait certainement la partie belle. Elle pouvait, et d'un seul coup, mettre à néant les espoirs, les intrigues, les projets et la joie de ses ennemis ; mais c'était à la condition de se connaître et de se vaincre elle-même d'abord.

Se connaître : s'avouer ses faiblesses et ses erreurs, qui inquiétaient depuis longtemps bon nombre de ses amis, et sur lesquelles l'autorité spirituelle la plus haute attirait son attention par des avertissements rigoureux et solennels. Se vaincre : se réformer dans sa doctrine et dans ses chefs, opposer à la bassesse de ses ennemis cette grandeur d'âme, se montrer plus sensible à la vérité et à l'autorité qu'au ressentiment de certaines blessures.

C'est avec douleur que je l'ai vue adopter une autre conduite et que, pour cette raison, je me suis complètement séparé d'elle. Elle croit se sauver, et la cause qu'elle entend servir : elle se perd et fait perdre à cette cause le terrain qu'elle lui avait gagné.

Il y a deux choses dans l'affaire de l' « A. F. » :

1° Une condamnation doctrinale, prononcée sans appel par l'autorité compétente : l'ordre, la justice, la vérité, la paix, les principes même de l' « A. F. », tout exige que l'on s'y soumette, non seulement de bouche, mais de cœur, et par des actes, avec sincérité et loyauté, sans discussion ni récriminations, sous la seule réserve d'en demander quelque jour la réformation à cette autorité elle-même, dans le cas où il y aurait pour cela de justes motifs. Ainsi ont fait tous les saints et les vrais chrétiens qui se sont trouvés dans le même cas.

2° Une campagne politique pour laquelle on exploite cette condamnation. De cette campagne, de son but, de ses origines, de ses conséquences, des idées qui l'inspirent, des gens qui la mènent et des procédés qu'ils emploient, on peut penser ce que l'on veut et le dire, pourvu que la charité, la justice et la prudence restent sauves ; mais c'est une erreur grave, et qui m'étonne de la part de logiciens réalistes comme ceux de l' « A. F. », que de prendre prétexte de cette campagne pour essayer d'éluder et de rendre inopérante la condamnation.

Comment ne voit-on pas que par cette conduite, par presque tout ce que l'on a publié depuis cette condamnation, on fournit de celle-ci une justification éclatante ? A quoi tout cela se ramène-t-il, en effet ? A ceci, tout simplement :

1° « Nous sommes Français et catholiques. Comme catholiques, nous nous soumettons à la sentence doctrinale du Pape. Comme Français, nous n'avons pas à en tenir compte dans le domaine politique, où cesse la compétence pontificale. » Or, qu'est-ce que cela, sinon le sophisme moderniste, réprouvé *ex cathedra* par Pie X dans l'Encyclique *Pascendi* ? Ainsi les Tyrrell et les Loisy refusaient de tenir compte, comme historiens ou comme philosophes, des dogmes qu'ils confessaient comme catholiques. Et qu'en résulte-t-il, si ce n'est que Pie XI ne fut que clairvoyant en discernant, dans la doctrine et l'école d' « A. F. », « des manifestations d'un nouveau système », forme politique « du modernisme » ?

2° « *Non possumus* : nous ne modifions ni l'école ni la doctrine, parce que nous ne pourrions le faire sans modifier une organisation politique que nous estimons indispensable au salut de notre patrie. » Or, qu'est-ce que cela, sinon la mise en pratique de la maxime « Politique d'abord » prise dans le sens même que Maurras protestait, tout récemment encore, ne pas vouloir lui donner ? Qu'est-ce encore, sinon placer l'intérêt de la patrie ou de l'Etat, intérêt temporel, donc inférieur, au-dessus de l'intérêt doctrinal et religieux, intérêt spirituel, donc supérieur ? Et qu'en résulte-t-il, si ce n'est que Pie XI ne fut que clairvoyant en discernant, dans la doctrine et l'école d' « A. F. », des traces d'une renaissance du paganisme ? Car ce renversement de l'ordre en ce qui concerne deux intérêts liés dans le plan divin, mais trop souvent opposés l'un à l'autre par suite de la faute originelle, n'est rien moins que le fond même et l'essence du paganisme ; et c'est parce que leur doctrine religieuse parut blesser mortellement l'intérêt de l'Etat ou de la patrie que les martyrs, dans tous les temps, et Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, ont été mis à mort.

Est-il besoin d'ajouter que l'on ne s'exempte pas de ce double reproche en invoquant contre le Pape l'autorité de docteurs et de maîtres en théologie ?

Tous les fauteurs d'hérésies et de schismes en ont fait autant. Eux-mêmes furent ordinairement des maîtres et des docteurs. A tout le moins, dans le cas présent, les maîtres et les docteurs sont-ils partagés or, quel est l'arbitre compétent pour dirimer la controverse, si ce n'est le Pape ?

On se pique avec raison, à l' « A. F. », de connaître l'histoire et d'en tenir compte. Comment ne s'aperçoit-on pas que c'est, à un siècle de distance, *et mutatis mutandis*, l'affaire de l'*Avenir* qui se renouvelle On a commencé par l'*Essai sur l'indifférence* : et voic que l'on murmure les *Paroles d'un Croyant*. Il es plus que temps d'imiter Montalembert et Lacordair et de quitter le chemin de malheur que suivit Lamennais, beau défenseur de la foi, lui aussi, et désireux en ses débuts, de mettre la politique au service de l religion, mais qui lâcha la religion quand l'Eglis refusa de suivre sa politique.

Prions Dieu instamment pour que les yeux s'ouvren et que la lumière se fasse, pleine et entière, dans l'esprit d'hommes qui ont déjà triomphé de bien de erreurs et dissipé bien des nuées, mais qui s'engagen aujourd'hui — je le vois et je le dis avec désolatio — dans des voies où se sont égarés et annihilés avan eux, constamment, les plus beaux génies (1).

(1) Cf. *D. C.*, t. 13, col. 1411-1423.

(1) Dès le 28. 1. 27, M. MAURICE PUJO écrivait « Jeann d'Arc répondra ». Et voici la réponse de « Jeanne d'Arc à M. le comte du Plessis : « La fidélité française qui manifeste sur tous les points du pays en faveur « l' « A. F. » inquiète ceux qui avaient mis dans la parc de Rome tout leur espoir de nous détruire et qui doiven s'apercevoir qu'ils n'ont réussi qu'à se blesser eux-mêm Pour enrayer le mouvement, la *Croix* mobilise des dc teurs ; son numéro d'hier ne contient pas moins de tr grands articles contre nous.

» Répondons à celui qui dit quelque chose et qui n

M. le comte du Plessis a adressé à M. Pierre Tuc, rédacteur à l'*Action Française*, et M. Joseph Delest, gérant, une lettre publiée dans la Revue de la presse de l'*Action Française* (28. 2. 27) :

Messieurs,

Dans l'*A. F.* du 19 février, vous me mettez en cause et vous m'invitez à « rétablir la vérité ». Je ne doute pas que les colonnes du journal me soient ouvertes pour le faire, et je m'empresse de vous envoyer la réponse que vous voulez bien me demander.

1°) Je n'ai aucun droit au titre de « chef » royaliste, bien que je sois membre du Comité de la droite en Loire-Inférieure et que j'entende demeurer, comme je l'ai toujours été, Français fidèle au roi en même temps que catholique soumis au Pape. Je n'ai jamais pris ce titre. La *Croix* de Paris, à qui j'ai envoyé mon article, ne me l'a pas donné. Si d'autres *Croix* l'ont fait, c'est sans mon aveu et à mon insu (1).

---

invite à des distinctions entre les prescriptions doctrinales du Saint-Siège et les manœuvres de politique suspecte qui y sont embranchées.

» Nous avons fait déjà cette distinction. Un souvenir historique la rendra claire. Quand Jeanne d'Arc a été brûlée, une pancarte fut placée au-dessus de sa tête sur son bûcher. Cette pancarte ne portait pas : « Est venue au secours du » gentil dauphin ; — A fait lever le siège d'Orléans ; — » A fait sacrer Charles VII à Reims. » La pancarte du Vieux Marché portait : « Apostate ; — Hérétique ; — » Relapse. »

» Quand on a voulu se défaire de l' « Action Française », on n'a pas proposé au Saint-Père trompé de la condamner « pour avoir écrit *L'Avant-Guerre* ; — pour avoir dénoncé » les traîtres et les espions à la solde des Allemands ; — » pour avoir traqué les libéraux et les démocrates ; — » pour avoir brisé l'autonomisme alsacien. » Non, la pancarte porte que les dirigeants de l' « A. F. » sont : « Apo- » stats ; — Agnostiques ; — Païens ; — Esclavagistes ; — » Immoraux ; — Blasphémateurs ; — Rebelles. »

» Et tout le monde sait ce que cela signifie. — M. P. » M. Pierre Tuc revenait dans l'*A. F.*, le 19. 2. 27, sur « la consultation de M. le comte du Plessis » : « Lorsque parut dans la *Croix*, le 28 janvier dernier, une consultation donnée par M. le comte J. du Plessis, professeur à la Faculté de droit d'Angers, à « ses amis catholiques » d'A. F. », Maurice Pujo voulut se borner, sans nommer son auteur, à une brève réponse. Il nous avait paru étrange que, si M. le comte du Plessis considérait les catholiques d' « A. F. » comme ses amis, il eût été porter des conseils qu'ils ne lui avaient pas demandés au journal qui menait contre eux depuis des mois une campagne haineuse, à l'aide de textes tronqués, falsifiés et même imaginaires, sans que nous ayons pu obtenir de lui une rectification ou même l'insertion d'une réponse. Nous avions une conception différente de l'amitié.

» Mais il nous répugnait d'engager une polémique avec un homme auquel nous liaient de précieux souvenirs, les uns cordiaux, les autres sacrés.

» Cependant, nos adversaires semblent attacher une grande importance à l'appel de M. le comte du Plessis. Nous sommes donc obligés de l'examiner de plus près.

» Toute l'argumentation de M. le comte du Plessis découle de deux propositions : « Il y a deux choses, écrit-il, » dans l'affaire de l' « A. F. » : 1° Une condamnation » doctrinale [...] ; 2° Une campagne politique [...]. »

» Nous sommes étonnés que M. le comte J. du Plessis n'ait pas vu dans les si nombreux documents publiés par l' « A. F. » depuis la lettre du cardinal Andrieu qu'elle n'a jamais discuté les condamnations prononcées contre les doctrines qui ont pu être relevées dans les ouvrages personnels d'un de ses directeurs. Elle s'est bornée à faire observer et à *prouver* que jamais ces doctrines n'ont été enseignées ni soutenues, directement ou indirectement, dans le journal, dans les chaires de son Institut, dans ses réunions, dans les manifestations diverses de la Ligue. Elle n'a cessé de demander la réformation de la sentence, elle la demande encore, ayant offert et offrant toutes facilités de contrôle à l'Autorité spirituelle. Elle est et reste demanderesse en cet appel, elle compte toujours sur la bienveillante justice du Père commun.

» En ce qui concerne la campagne politique qu'elle mène sur le terrain national, en usant d'une juste liberté de droit naturel, comment ne pas comprendre qu'y renoncer serait enfreindre un devoir sacré ?

» M. le comte J. du Plessis ne craint pas d'écrire qu'en défendant sur un terrain libre l'intérêt essentiel de notre patrie « nous plaçons l'intérêt de la patrie et de l'Etat, » intérêt temporel, donc inférieur, au-dessus de l'intérêt » doctrinal, intérêt spirituel, donc supérieur ».

» Nous n'admettons pas que la défense de la nation française soit un intérêt purement temporel : il se rattache aux catégories les plus hautes de l'esprit. Nous n'admettons pas cette opposition sophistique de la patrie terrestre et de la patrie céleste. Cauchon l'admettait, pas Jeanne d'Arc. Ni l'infaillibilité du Pape, ni aucun des dogmes de notre religion n'est menacé, quand nous critiquons les démarches de Mgr Pacelli auprès du Centre allemand ou de Mgr Maglione auprès de l'archevêché de Rouen.

» Si, en prononçant contre des patriotes de n'importe quel pays une condamnation doctrinale, le Saint-Siège pouvait paralyser leur activité politique, ce serait une tyrannie très injuste, aussi dangereuse pour l'Eglise que pour les Etats. Nous ne disons pas que ce soit l'intention du Saint-Siège de l'exercer : nous constatons que, par excès de zèle, M. le comte du Plessis lui en reconnaît le droit. Cet excès de zèle frappe d'inefficacité son appel à des catholiques soumis, qui savent leur religion et connaissent l'histoire.

» C'est cependant à une consultation aussi faible qu'un grand nombre de *Croix* donnent une publicité extraordinaire. Le « chapeau » dont elles la font précéder nous apprend que c'est moins de la valeur de la doctrine que de la qualité du consultant qu'elles espèrent obtenir quelque résultat. L'article de M. le comte du Plessis est en effet publié sous ce titre en grosses lettres : « L'exemple d'un » chef royaliste. »

» Nous sommes obligés de rectifier et de dire que M. le comte du Plessis, qui n'a jamais appartenu à l' « A. F. », n'est ni royaliste, ni chef royaliste. M. le comte du Plessis est républicain. Il s'est présenté, en mai 1924, aux élections législatives en Loire-Inférieure sur une liste d'Union nationale et républicaine, et il a adressé aux électeurs une circulaire où nous lisons ce qui suit : « Plaçant la République au-dessus des partis et des con- » testations, nous la concevons comme une maison où » l'on travaille ; elle ne doit pas être un champ clos où » les citoyens dépensent en luttes intestines les forces » vives qu'ils doivent d'abord à la nation. »

» Si donc M. le comte J. du Plessis a des conseils à donner à des coreligionnaires politiques, c'est aux républicains nationaux qu'il doit les adresser. Le titre que lui donnent les *Croix* est mensonger, il crée une équivoque. Comme nous ne doutons pas de sa loyauté, nous sommes convaincus qu'il tiendra à rétablir la vérité. Professeur de droit, M. le comte du Plessis sait que dans certains cas l'erreur sur la qualité équivaut à une erreur sur la personne et entraîne nullité. » (Les notes sont de la *D. C.*)

(1) La *Croix du Dimanche* (6. 3. 27) publie la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

» En reproduisant un article publié par la *Croix* de Paris sous ma signature vous m'avez attribué la qualité de « chef » royaliste.

» C'est une erreur. Royaliste, oui ; chef, non ; car, je ne suppose pas que ma qualité d'ancien ligueur de la section d' « A. F. » d'Angers et de membre du Comité de la droite en Loire-Inférieure suffise à me donner droit au titre de chef.

» Catholique fidèle au Pape, je lui obéis et je crois ce qu'il affirme ; mais je reste fidèle aussi aux convictions politiques qui furent toujours les miennes et que, d'ailleurs,

2°) J'ai appartenu à la Ligue d' « A. F. » pendant plusieurs *années*. J'ai cessé de cotiser, pour divers motifs, à partir de 1924, et je n'ai pas répondu aux rappels qui m'ont été adressés à ce sujet en 1925 et 1926 par le trésorier de la section d'Angers, dont je faisais partie. J'ai adressé ma démission motivée au président de cette section, avec prière de la transmettre à M. le colonel de Vesins, le lendemain du jour où la *Croix* a publié le décret du Saint-Office, confirmé par N. S. P. le Pape.

3°) Si je me suis présenté, le 11 mai 1924, sur la « liste d'Union nationale et républicaine », opposée à la liste Briand dans la circonscription de Nantes et Saint-Nazaire, c'est sur les supplications instantes du Comité de la droite et de mes amis royalistes de Nantes, dont plusieurs membres du Parlement, qui m'en faisaient un devoir. Aucun programme n'a été présenté à ma signature. On n'a même pas cru nécessaire de m'avertir que la liste porterait l'étiquette républicaine. Je l'ai appris de mes colistiers dans l'auto qui nous emmenait à Saint-Nazaire pour la première réunion à laquelle j'ai pris part, alors que je ne pouvais plus me retirer sans nuire gravement à la campagne, entreprise contre un malfaiteur public par quatre honnêtes gens. Aucun royaliste n'a le droit de me reprocher aujourd'hui d'avoir cédé alors, à contre-cœur, aux instances de mes chefs politiques. Aucun électeur ne peut se plaindre d'avoir été trompé par moi sur mes préférences politiques, sur lesquelles j'ai tenu à m'expliquer loyalement dans toutes les réunions où j'ai pris la parole.

4°) Ce qu'il vous plaît d'appeler ma « consultation » n'est qu'une simple lettre adressée le 19 janvier à M. le colonel de Vesins. Il y a répondu le 21, et j'ai répondu, le 23, à sa réponse. C'est seulement ensuite que, désirant la faire parvenir aussi à d'autres catholiques d' « A. F. », je la leur ai adressée par le plus lu des journaux catholiques, la *Croix* de Paris. J'étais sûr, ainsi, qu'elle leur parviendrait ; c'est la seule raison de mon choix. Ce choix vous déplaît ; mais lequel pouvais-je faire qui vous plût ?

Vous dites que l'on ne me demandait pas de conseils ? Aussi n'en ai-je pas donné. J'ai donné mon avis, non pas sur toutes les questions que soulève l'affaire de l '« A. F. », mais seulement sur l'attitude adoptée par les dirigeants d' « A. F. » vis-à-vis des sentences prononcées à diverses reprises, depuis le 5 septembre 1926, par le Souverain Pontife. Je pensais et je pense encore que j'accomplissais ainsi mon devoir. A coup sûr, c'était mon droit ; et vous ne sauriez me le contester valablement, vous qui publiez chaque jour tant d'avis d'autres ligueurs d' « A. F. » en un sens tout opposé.

Ni ma lettre, au surplus, ni sa publication, quoi que vous en disiez, ne sont d'un ennemi, tout au contraire. Il suffit, pour s'en rendre compte, de la lire tout entière et sans y mettre ce qui n'y est pas, comme il suffit, pour enlever toute force à votre argumentation contre elle, de n'en rien retrancher et de n'en pas dénaturer le sens.

Vous semblez croire que la campagne politique dont il y est question est la vôtre, alors qu'il s'agit manifestement, dans mon texte, de celle qui est menée contre vous. Vous me faites dire que je vous fais grief de « défendre sur un terrain libre l'intérêt essentiel de [notre] patrie » ; que « la défense de la nation française » n'offre qu'un intérêt « purement temporel » sans aucune répercussion dans l'ordre spirituel et religieux ; que « la patrie terrestre » et la « patrie céleste » s'opposent nécessairement l'une à l'autre ; que vos critiques « contre Mgr Pacelli et Mgr Maglione » atteignent « l'infaillibilité du Pape et le dogme catholique » ; que je reconnais au Saint-Siège le droit d'exercer sur « les patriotes de n'importe quel pays », au moyen de condamnations doctrinales, une « tyrannie » qui « paralyse leur action politique ». Ma lettre ne contient aucune de ces sottises. Pour les y trouver, il faut la lire avec les yeux de Passelecq. Pourquoi donc traitez-vous les autres comme vous vous plaignez que l'on vous traite ?

Je nie, d'ailleurs, que le sort de mon pays soit lié à celui de l' « A. F. », ni le sort de l' « A. F. » à la révolte de ses membres catholiques contre l'autorité légitime en matière doctrinale et mixte, de telle sorte que, sans cette révolte, l' « A. F. » et la France seraient perdues. Je dis que vous défendez, en ce moment, contre le Pape, non pas la France ni le roi, mais seulement Daudet et Maurras. Et, quant à ma lettre, elle se réduit à vous dire : Casse-cou ! Vous croyez sauver l' « A. F. » ; vous la perdez, et je m'en désole. Vous jurez vos grands dieux que vous ne professez pas les erreurs pour lesquelles Rome vous condamne ; et vous agissez exactement comme si vous les professiez. Vous comblez de joie vos pires ennemis par une résistance qu'ils souhaitaient, qu'ils espéraient, à laquelle ils vous ont poussés tant qu'ils ont pu et qui leur fournit contre vous leur seul point d'appui solide. Chefs d'un des principaux corps dans l'armée qui réunit, contre le désordre, l'injustice et la trahison, les patriotes, les catholiques et les monarchistes, vous méconnaissez deux principes fondamentaux de tactique et de discipline : « 1° Il ne faut jamais faire ce que l'ennemi désire » ; 2° « La réclamation n'est permise à l'inférieur qu'après qu'il a obéi. » Voilà ce que j'ai dit, et non pas autre chose.

Je compte sur votre loyauté pour transmettre intégralement à vos lecteurs cette réponse que votre article leur a fait espérer et je vous prie de croire que le plus ardent de mes vœux n'est pas que l' « A. F. » disparaisse, mais « qu'elle se convertisse et qu'elle vive » pour le plus grand bien du pays.

Agréez, je vous prie, mes sentiments distingués.

DU PLESSIS (1).

---

personne à Rome ne me conteste la liberté de professer.

» Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Directeur, mes sentiments les plus distingués.

» DU PLESSIS. »

La *Croix du dimanche*, sous la signature « M. VINCENT », ajoute : « Nous devons ajouter un mot à cette lettre, en ce qui nous concerne. Nous avons appelé M. le comte du Plessis *chef royaliste*. Il décline le titre de *chef*, mais il revendique hautement sa qualité de *royaliste*. C'est tout ce qui importe. Il montre par son exemple qu'on peut être à la fois fidèle au Pape et fidèle au roi. L'autorité de sa lettre n'en est pas amoindrie. Elle continuera à sonner à travers la France le ralliement des vrais royalistes. Quant au titre de chef, s'il ne l'avait pas, ne l'a-t-il pas bien mérité par cette lettre qui trace avec tant de force et de clarté leur devoir à ses amis désemparés ? »

(1) M. PIERRE TUC répond, dans le même numéro comme il suit : « Nous allons, en suivant l'ordre de ses paragraphes, qui n'est peut-être pas un ordre absolument logique, présenter à M. du Plessis les réflexions que nous suggère sa lettre :

» 1° Rappelons tout d'abord à notre honorable correspondant que, loin de chercher une occasion de polémique avec lui, nous avions obéi aux convenances supérieures qui nous en éloignaient. Nous n'avions pas répliqué à sa consultation lorsqu'elle parut pour la première fois dans la *Croix*. Mais nous lui ferons observer que la *Croix de Seine-et-Oise*, qui, la première, pour nou

L'*Action Française* (7. 3. 27) publie une nouvelle lettre de M. le comte J. du Plessis :

Angers, le 1er mars 1927.

Monsieur,

Permettez à ma coque de noix d'accoster encore une fois votre vaisseau de haut bord pour rétablir la vérité, qui vous est, dites-vous, si chère. Je ramasse, en effet, dans le commentaire que vous faites de ma réponse à votre article du 19 février, et en ce qui me concerne personnellement, tout un fagot de grosses erreurs, sans parler des brindilles. Vous serez, je n'en doute pas, très heureux que je le brûle devant vos lecteurs.

Il est faux que j'aie insinué que le Pape fût votre ennemi.

---

nuire, l'affubla du titre de *chef royaliste*, est imprimée et, pour sa plus grande partie, rédigée rue Bayard ;

» 2° M. du Plessis était, depuis 1923, en vertu des règlements de la Ligue en matière de payements des cotisations, considéré comme démissionnaire. Il n'avait donc pas, le mois dernier, à quitter un groupement dont il ne faisait plus partie. Son passage parmi nous pouvait lui donner certains droits à notre sympathie, il ne conférait aucune autorité particulière à ses conseils ;

» 3° M. du Plessis nous assure que, malgré sa candidature d'union nationale et *républicaine* et malgré le programme, qu'il a signé, qui plaçait la République au-dessus de toute contestation, il est resté *fidèle à son roi*. Nous lui en donnons acte, nous ne sommes pas de ceux qui incriminent les intentions. Mais quelle étrange conception de la dignité de la Cause royale que celle dont la lettre de M. du Plessis nous fait confidence ! Une alliance électorale entre royalistes et républicains antilaïques peut être correcte, mais à la condition qu'elle soit pratiquée sans compromissions de part ni d'autre, en pleine sincérité et sur le pied d'égalité. Or, M. du Plessis avoue avoir accepté la candidature sans s'être préoccupé ni de la dénomination de la liste ni de son programme politique ! *Mais ses colistiers*, eux, y avaient pensé et, comme il ne leur avait rien demandé, ils ne lui avaient rien dit. « C'est dans l'auto » de la première tournée, nous dit-il, qu'il fut informé !

» Eh ! Monsieur, vous étiez avec des catholiques, avec de bons Français, avec de braves gens : il fallait les prier de faire arrêter l'auto. Au bord de la magnifique route qui va de Nantes à la mer, vous auriez causé : en cinq minutes pouvait être et aurait été trouvée la formule d'accord qui aurait sauvegardé aussi bien votre fidélité à vos principes que celle de vos colistiers aux leurs... Mais non ! vous êtes de ces conservateurs toujours résignés qui, la période électorale ouverte, cédant toujours le pas, font passer la tactique avant la doctrine, *si bien que leurs défaites compromettent la doctrine et que leurs victoires ne lui profitent pas* ;

» 4° M. du Plessis explique qu'ayant cru pouvoir adresser ses conseils au président de la Ligue, et ses conseils n'ayant pas obtenu de succès, il lui parut utile de transformer une lettre particulière en consultation publique. M. du Plessis semble ne pas comprendre pourquoi le choix de la *Croix* pour intermédiaire nous a paru étrange : « Il vous déplaît, dit-il. » Non, Monsieur, il nous stupéfait. Comment ! Vous prétendez vous adresser au cœur d'*amis* que vous dites vous être chers. Et vous choisissez comme tribune le journal qui, depuis cinq mois, poursuit *contre eux* la campagne la plus déloyale, employait *contre eux* — et nous nous permettons de vous mettre au défi de le nier — des procédés qui ont dû révolter en vous l'honnête juriste : *le faux* et *l'usage de faux* !

» Vraiment, si nous concevions le dessein de convaincre de la justice de notre cause les amis qui nous restent parmi les lecteurs de la *Croix*, nous ne confierions pas nos adjurations à un journal qui aurait traité les textes de M. Jean Guiraud comme la *Croix* a traité les textes de Maurras. Mais ce journal n'existe pas parmi ceux qui nous défendent : à l'« Action Française » *on ne ment pas* ;

» 5° Nous avions mal compris la consultation de M. du Plessis. Nous avions cru qu'il était de ces croyants — selon nous égarés — qui estiment que, le Pape ayant parlé et *quoi qu'il ait dit*, il n'y a qu'à se taire et à fermer les yeux : « *Parole du Pape, consigne de Dieu* ». M. du Plessis n'a pas dit cela ! Nous en sommes ravis, préférant nous accuser d'inintelligence que l'accuser d'inintelligibilité.

» Sa lettre nous lave de toutes les inculpations d'hérésies et de schisme portées par le Passelecq contre nous, elle nous fixe sur le degré de crédibilité que M. du Plessis accorde au Passelecq et, par voie de conséquence, aux accusations du cardinal Andrieu, qui ne fut que le copiste du Passelecq. C'est cependant son étrange réquisitoire qui a jeté l'unique base de l'action menée contre nous.

» Pourquoi donc, ayant ainsi reconnu l'inanité des griefs articulés contre la doctrine de l' « A. F. », M. du Plessis nous reproche-t-il notre résistance ?

» C'est, dit-il, que cette résistance « fournit à nos » ennemis *leur seul point d'appui solide* ».

» Grave parole, parole de vérité, dont nous remercions M. du Plessis. Il était impossible de dire avec plus de clarté qu'au moment même où nous avons été attaqués nul grief sérieux, valable, solide, n'existait contre nous.

» M. du Plessis parle de *nos ennemis* ? S'il s'agit des *Croix*, de la *Vie catholique* et de la tourbe des démocrates dits chrétiens, qui nous insultent parce qu'ils nous croient vaincus, nous n'en avons cure.

» Mais nous ne saurions appliquer l'épithète d'*ennemi* à Celui qui est pour nous le Père commun des fidèles et, pour ceux des nôtres qui ne sont pas croyants, l'Autorité spirituelle la plus bienfaisante de l'univers.

» Condamnés sans cause, nous résistons, notre résistance pouvant seule permettre à la justice, parfois un peu lente, de rejoindre les accusateurs coupables et les condamnés innocents ;

» 6° Reconnaissant explicitement, ainsi qu'il l'a fait, le mal fondé de la sentence, M. du Plessis motive son appel à la soumission sur une analogie avec ce qu'il considère comme la discipline militaire...

» Les très honorables services de guerre de notre correspondant l'autorisaient à ce rapprochement. Il nous permettra de préférer à son interprétation l'exégèse plus autorisée de trois de ses supérieurs dans la hiérarchie : l'amiral Schwerer, le général de Vial, le colonel Larpent. Il nous permettra surtout de nous référer à un exemple qu'il admira jadis : celui d'un lieutenant, Robert de Boisfleury, lequel, aussi fidèle à Dieu qu'au roi, n'exécuta point l'ordre injuste et brisa son épée plutôt que d'y obéir. Boisfleury est toujours fidèle, parmi nos chefs respectés ;

» 7° M. du Plessis a l'extrême obligeance de nous dire clairement ce que d'autres n'avaient pas osé encore avouer en termes formels : la soumission préalable à la réclamation, et qui nous aurait assuré la réformation de la sentence, aurait consisté et pourrait consister encore dans le reniement et le sacrifice de Maurras et de Daudet... M. du Plessis ne nous dit pas par quelle direction il remplacerait celle de Maurras : Marc Sangnier, Gay-Bloud, l'abbé Renaud ou M. du Plessis lui-même ?

» Evidemment, cet abandon de nos chefs aurait comblé bien des vœux. Mais ç'eût été pour l' « Action Fran» çaise » la renonciation à toute autorité, à toute indépendance, à la vie, et à quelque chose de plus précieux que la vie même : *tout eût été perdu, plus l'honneur*.

» Or, nous vivons. Nous avons éprouvé depuis quelques semaines la tristesse du petit nombre de séparations, pour la plupart forcées, accompagnées de témoignages de fidélité morale et matérielle si émouvants qu'ils nous auraient arraché des larmes si nous avions loisir de pleurer. Les adhésions nouvelles ont déjà plus que comblé ces vides momentanés...

» Mais si nous avions commis la lâcheté de livrer Maurras et Daudet à la meute de ceux que M. du Plessis appelle *nos ennemis*, ce serait les dix-neuf vingtièmes de nos effectifs qui nous auraient quittés. L' « Action » Française » aurait vécu : ni les bénédictions ni les repentirs tardifs ne réveillent les morts.

» Et l'on aurait enregistré comme un fait acquis à

Il est faux que j'aie jamais dit, explicitement ou implicitement, que les condamnations portées par lui contre l' « A. F. » soient dénuées de fondement ou fondées sur le *factum* de Passelecq. J'ai même dit et redit le contraire ; et si j'estime que votre résistance fournit à vos ennemis leur seul point d'appui solide contre vous, c'est parce que votre soumission, en rectifiant votre doctrine, leur eût ôté la force qu'ils tirent de vos erreurs et des justes sentences qu'elles motivent.

Il est faux que j'aie présenté je ne sais quel « *reniement* » comme la condition nécessaire et suffisante du succès de votre « réclamation ». Je n'ai même pas dit que cette réclamation fût fondée. Qu'elle le soit ou non, c'est au Pape de le dire. Je pense et j'ai dit seulement que, la sentence pontificale impliquant pour les catholiques l'obligation de ne plus suivre Maurras et Daudet comme des maîtres en doctrine, Daudet et Maurras se seraient honorés en donnant eux-mêmes à leurs adhérents catholiques, groupés à part, d'autres maîtres capables de mettre la doctrine et les méthodes en harmonie avec les justes exigences de la foi, de la morale et de la discipline catholiques. Ils auraient ainsi évité à bien des âmes et au pays le trouble et les maux actuels, sans parler de l'avenir. C'est la solution proposée par M. J. Maritain à la page 61 de sa brochure ; et qu'elle fût possible, vous l'attestez vous-même, puisque, allant plus loin encore, vous écrivez, le 20 février : « En cas de malheur, nos deux amis me prient de le dire, ni la direction ni la rédaction ni la marche en avant de l' « A. F. » ne chômeraient. »

Il est faux que j'aie admiré M. Robert de Boisfleury pour avoir résisté jadis *à une sentence disciplinaire ou judiciaire* telle qu'aujourd'hui la sentence du Pape. J'ai admiré ; et même par deux fois, sur les champs de bataille, à mes risques et mes périls, j'ai imité sa désobéissance *à des ordres de service inexécutables sans crime*. Ce n'est pas du tout la même chose.

Il est faux que le programme électoral cité par vous ait été signé par moi. On a mis mon nom au bas, mais il a été imprimé et distribué sans pouvoir m'être soumis, dans le très bref espace de temps qui s'écoula entre les démarches faites près de moi au dernier moment et le commencement de la campagne. On m'avait expressément déclaré que la liste s'intitulerait « Liste d'union nationale », ce qui me donnait satisfaction. De très bonne foi, j'en suis sûr, on a, en fait, abusé de mon nom et de ma confiance ; et, quand je l'ai su, rien ne pouvait plus être modifié.

Il est faux, au surplus, que cet « on » désigne mes colistiers. Il désigne vos amis d'alors. C'est donc à eux qu'il conviendrait que vous adressiez les appréciations que vous formulez sur une conduite qui ne fut jamais la mienne.

---

l'histoire l'élimination de deux chefs *politiques* d'un journal *politique* sur un froncement de sourcils du Siège romain.

» Il n'y aurait pas eu de pire charge contre le catholicisme en pays français !

» 8° M. du Plessis forme des vœux pour notre vie et pour notre conversion. Nous en sommes touchés.

» Les jours mauvais passeront : il n'y a pas de tempête qui ne prenne fin. L'Esprit éternel qui plane sur les eaux soulevées saura les abaisser. Ce jour-là, dans la paix française et chrétienne recouvrée, M. du Plessis se réjouira avec nous que, grâce à l'intrépidité tenace des chefs et au dévouement impassible de l'équipage, au prix de souffrances que Dieu voit et qu'il jugera, l' « Action » Française » ait conservé un vaisseau de haut bord à la France, au catholicisme, à la civilisation... »

Ce n'est pas, du reste, à un défaut d'intelligence chez vous que j'attribue ces erreurs et celles de votre précédent article. Votre souplesse aux jeux de l'esprit me semble parfois, au contraire, approcher de la virtuosité. Je serais même tout prêt à mettre vos erreurs au compte de ce que vous appelez si élégamment mon inintelligibilité, si je ne constatais avec étonnement que beaucoup d'autres lecteurs de ma prose, moins subtils que vous, cependant, les ont toutes évitées.

Croyez que je suis au regret d'imposer encore à votre loyauté l'insertion de ces rectifications nouvelles, et veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments distingués.

DU PLESSIS (1).

---

(1) Réponse de M. PIERRE TUC (*Action Française*, 7. 3. 27) : « M. le comte J. du Plessis est professeur de droit : il sait donc que nous aurions pu, à raison du ton injurieux qu'il a prétendu lui donner, refuser l'insertion de sa lettre. Mais n'injurie pas qui veut. Nous sommes donc heureux de permettre à M. le comte du Plessis d'achever lui-même sa déroute.

» Qu'avait-il dit, que n'avait-il pas dit dans sa première épître ? Nous l'avons insérée intégralement. Nos lecteurs ont eu en même temps sous les yeux sa prose et nos commentaires. Ils ont pu juger sur pièces. M. du Plessis aurait donc pu s'en rapporter à leur sagacité. Mais il a compris, en nous lisant, quelle était — du point de vue de ses passions présentes — la faiblesse de sa première lettre. Il croit utile « d'en remettre ». Nos lecteurs se reporteront à ce qu'il nous avait écrit et que nous avons publié le 28 février, ils verront si ce qu'il ajoute aujourd'hui se trouvait dans son premier texte ou s'il n'essaye pas maintenant de lui faire dire ce qu'il ne disait pas.

» Discuterons-nous la distinction nouvelle qu'il esquisse à propos de notre ami Robert de Boisfleury, entre les *ordres de service* et les sentences *disciplinaires et judiciaires ?* Quelle différence voit-il en fait entre un ordre de service et une décision disciplinaire ? Et comment lui, juriste, peut-il parler, en ce qui concerne l' « Actio[n] » Française », d'une décision judiciaire ? Nous n'avons pa[s] fait défaut, nous avons frappé à la porte du tribunal[:] *nous n'avons pas été entendus.*

» Quelle leçon de droit, de droit vivant, de droit vécu a donnée à M. le comte du Plessis ce modeste sous-offi[-]cier qui, sergent-major au 6e génie à Angers, à l'époqu[e] des fiches, fut sommé par son colonel franc-maçon d[e] lui remettre le lendemain la liste des militaires qui fré[-]quentaient le cercle catholique de l'abbé Chaplain. L[e] sergent-major salua et promit.

» Le lendemain il apporta au colonel la liste demandée[.] Mais elle ne contenait qu'un seul nom : le sien. « C'es[t] » le seul, dit-il, que mon honneur m'autorise à fournir.

» La carrière du sergent-major fut brisée. M. le comt[e] du Plessis a eu l'honneur d'être son collègue, pendan[t] son court passage à la Ligue d' « A. F. ». Ce vaillan[t] s'appelle Raphaël Jean. Il nous reste fidèle : il a su rap[-]peler à M. du Plessis, quand il lui a reproché la faço[n] dont il a livré ses amis aux haines de la *Croix*, que, n[é] et élevé dans un milieu indifférent à toute croyance, [il] avait été amené, par la lecture de l'*Action Française*, [à] la foi et à la pratique catholiques, qu'il continue [à] défendre dans notre section d'Angers par la parole et p[ar] l'action. Avec quelle autorité il a su écrire, ce modes[te] ligueur, à « l'ami » qui nous abandonnait : « Dans not[re] » langage à nous, langage du peuple, cela ne s'appel[le] » pas se séparer, cela s'appelle... » Nous n'écririons p[as] ce verbe trop vrai, mais Raphaël Jean l'a écrit.

» Et savait-il cependant, quand il a adressé à M. [du] Plessis sa lettre vengeresse, savait-il que le « chef roy[al de] » liste » de la *Croix* avait poussé l'inconscience jusqu['à] envoyer une souscription à l'organe républicain et sillo[n-]niste de Mark Sangnier..., à la *Vie catholique* ?

» Oui, le 12 février dernier — nous l'avions vu [et] avions fait aux mêmes souvenirs le sacrifice de ne p[as] le dire, — la *Vie catholique* a publié dans ses listes [de] souscription la mention suivante : « *Comte J. du Ples[sis]* » *de Grenédan*, 10 *fr.* »

» La somme était faible : il s'agissait donc surt[out]

Dans l'*Action Française* du 13. 3. 27, nous trouvons encore une lettre de M. le comte J. du Plessis de Grenédan :

Angers, le 8 mars 1927.

Messieurs,

Tant que vous publierez à mon sujet des allégations nouvelles et inexactes, j'aurai le droit de les rectifier et vous aurez l'obligation légale d'insérer mes rectifications, non pas en caractères microscopiques, comme vous l'avez fait jusqu'ici, mais en caractères identiques à ceux de l'article rectifié par moi.

Je vous prie de bien vouloir vous conformer à cette loi en insérant ce qui précède et ce qui suit. Je ne connais pas la *Vie catholique*. Je ne l'ai jamais lue. Je ne puis donc avoir ni formuler sur elle aucune appréciation. Je ne lui ai jamais envoyé aucune souscription. La lettre que vous citez d'après elle n'est pas de moi. Je n'en connais pas l'auteur, dont les sentiments, d'ailleurs, n'ont rien que d'honorable. J'écris ce matin à ce journal pour la première fois de ma vie, et c'est afin de lui demander les explications nécessaires.

Je n'ai jamais livré ni ami ni ennemi à la haine de qui que ce soit. Je me contente de m'exposer sans aucune crainte à la vôtre.

Je vous mets au défi de publier, côte à côte, dans le même numéro de votre journal, la lettre que m'a écrite M. Raphaël Jean, le 28 janvier, ma réponse du même jour et sa deuxième lettre du 31.

Puisqu'il vous plaît de revenir sur ma candidature de 1924, laissez-moi ajouter que je m'étonne de vous entendre accuser si gaillardement vos amis de faux et d'usage de faux par cela seul qu'ils ont fait, dans un cas urgent, ce qu'ils estimaient le meilleur. Je refuse de prendre à mon compte cette accusation. Il n'est pas surprenant que vous ne teniez aucun compte des multiples et très douloureux sacrifices que j'ai faits à la cause nationale en acceptant cette candidature et en prenant à la campagne électorale une part active ; mais aucun homme de cœur et d'honneur n'admettra que vous me fassiez grief de n'avoir pas déserté en pleine bataille et tiré sur nos propres troupes en publiant une protestation dont le seul effet eût été de faire le jeu de l'adversaire. Que le drapeau déployé pour ce bon combat ne fût pas le mien et ne m'eût pas été montré d'avance, cela ne blessait que moi ; libre à vous de penser que je devais, à cette blessure personnelle, répondre par une trahison. Je m'honore de ne pas l'avoir fait.

Vous voudriez, à toute force, me déguiser en démocrate. C'est un plaisir que vous n'aurez pas. Mieux vaut y renoncer, croyez-moi.

Les usages de mon pays me font un devoir de ne pas omettre de vous adresser, Messieurs, mes sincères salutations.

du Plessis (1).

---

d'une manifestation. Et cette manifestation était commentée, page 7 du même numéro, par les lignes suivantes, qui s'appliquent évidemment au père du héros du *Dixmude* : « Nous tenons à citer également, au moins » en partie, une admirable lettre qui nous a été adressée » et qui est signée d'un des plus beaux noms de France, » et *dont l'illustration, en ces dernières années, n'a fait* » *que s'accroître*. »

» On lit dans la lettre : « Ancien lecteur de l'*A. F.*..., » loyalisme profond envers la monarchie..., union de » prières, pénitences et communions réparatrices en faveur » des catholiques d' « A. F » réduits par l'esprit de mensonge, *et spécialement du malheureux Bernard de* » *Vesins*... ».

» Ainsi M. le comte du Plessis prenait pour confident de son loyalisme monarchique un adversaire de la monarchie, et de ses prières pour l' « A. F. », un ennemi haineux de ceux qu'il appelait « ses amis ». Le malheureux !

» Le malheureux !

» Mais ne nous indignons pas : la seconde lettre de M. du Plessis complète sa physionomie. Il avait avoué l'autre jour qu'il avait laissé, sans protester, appliquer l'épithète de républicaine à la liste où il figurait lui, royaliste. Voici qu'il avoue aujourd'hui que, sans protester davantage, il a laissé placarder au bas d'un programme électoral sa signature imaginaire. C'était un faux : il a autorisé l'usage du faux...

» Et il ose traiter Bernard de Vesins de malheureux !

» Son malheur, à lui, dépasserait l'espérance de son pire ennemi. »

(1) L'*Action Française* ajoute : « Nous insérons avec plaisir cette troisième « rectification » de M. le comte du Plessis, malgré le ton de mauvaise humeur qu'il lui a donnée : cette mauvaise humeur donne à son style un charme de plus.

» M. le comte du Plessis aurait pu attendre pour « rectifier » chez nous d'avoir obtenu de la *Vie catholique* qu'elle ait rectifié chez elle : mais il était pressé.

» Est-ce cette « rectification » que nous trouvons dans les mots de la *Vie catholique* d'hier : « Le nom, illustré » par le héros du *Dixmude*, figure bien sur nos listes, » mais ce n'est point celui de son père. Et la lettre » publiée dans nos colonnes, qu'on lui attribue gratuitement, a une autre origine. »

» M. le comte J. du Plessis joue vraiment de malheur. *On* l'affuble, sans qu'il le sache, d'une étiquette républicaine. *On* signe de son nom, sans qu'il s'en doute, une déclaration républicaine. *On* souscrit, sous son nom, à une feuille républicaine...

» Que de mystères ! Nous ne doutons pas de son affirmation. Ce n'est pas lui qui a envoyé les 10 francs à la *Vie catholique*, ce n'est pas lui le correspondant de la *Vie catholique*...

» *Mais qui est-ce alors ?* Il ne doit pas y avoir dans le monde tant de comtes dont le prénom commence par un J... et dont le nom soit du Plessis de Grenédan... Le champ des recherches est limité. Nous offrons nos colonnes à M. le comte J. du Plessis de Grenédan, qui en aime l'hospitalité, *pour nous présenter l'homonyme ou dénoncer l'usurpateur.*

» M. le comte J. du Plessis nous doit bien ça. Douze lecteurs nous avaient, dès le 14 février, écrit d'Angers pour nous signaler la souscription insérée à la *Vie catholique*. Seul M. le comte du Plessis l'a ignorée.

» La *Vie catholique* l'a loué encore — contre nous — dans un numéro postérieur. Il ne l'a pas su !

» Il ne connaissait pas la *Vie catholique !* C'est donc nous qui avons eu le plaisir, l'honneur, l'heureuse chance de faire les présentations. Et M. le comte du Plessis croit à notre « haine » ! Voyons ! Voyons ! Rapprocher des gens dignes de s'entendre, n'est-ce pas preuve de sympathie ?

» En ce qui concerne notre admirable ami Raphaël Jean, nous ne possédons pas toute la correspondance échangée entre lui et M. du Plessis. Son exemple suffit, plus éloquent que tous les écrits. Nous comprenons parfaitement qu'un cas de conscience a pu se poser pour M. du Plessis. La conduite de ce courageux sergent ne livrant que son nom et sacrifiant sa carrière à l'honneur aurait pu lui fournir l'exemple d'une solution élégante.

» Nous n'insisterons pas aujourd'hui sur les avatars de M. le comte du Plessis en 1924. Ce sera, s'il y tient, pour sa prochaine lettre... Constatons seulement une fois de plus que, sans protester, ce royaliste fidèle s'est laissé affubler d'une défroque démocratique et républicaine... Il cherche à abriter aujourd'hui sa responsabilité derrière celle de « nos amis », qui auraient traité de lui avec les républicains sur des bases qu'il ignorait... Et il les aurait laissés faire !...

» M. le comte J. du Plessis, qui est atteint d'un singulier mimétisme, a cru devoir invoquer « les usages de » son pays pour ne pas omettre de nous adresser ses salu- » tations ». Les mêmes usages nous incitent à lui dire : *Au revoir !* »

L'ÉGLISE VEUT RESTER MAITRESSE CHEZ ELLE

Le Bulletin paroissial de Saint-Germain-l'Auxerrois, *ancienne paroisse des rois de France, où, le 26. 3. 27, M. le chanoine Fromantin donnait l'absoute au cours du premier service anniversaire pour le duc d'Orléans, publie, dans son numéro de mars, les « simples notes » suivantes :*

L'axiome de l' « Action Française » (1).

Voici le principe qui est à la base de l' « Action Française » et qui est regardé par elle comme un axiome : « La France est perdue, elle va mourir, une restauration seule peut la sauver : il faut y arriver par tous les moyens. »

C'est ce prétendu axiome qui est totalement condamnable et qui est condamné par le bon sens avant de l'être par l'Eglise (2).

Le bon sens condamne la 1re partie de l'axiome.

La République s'assagit, la France ne veut pas mourir.

La France n'est pas perdue, elle n'a pas envie de mourir. Elle a eu il y a 40 à 50 ans un très mauvais Gouvernement lorsque Paul Bert était ministre des Cultes et Combes président du Conseil (3). L'Eglise a subi une véritable persécution, les religieux ont été retirés de l'enseignement officiel, puis chassés, et nous avons été victimes pendant longtemps d'une législation tyrannique. Sans doute la plupart de ces lois funestes n'ont pas été révoquées, mais une notable détente a apparu dans la pratique. Les religieux sont rentrés, les relations sont rétablies entre le Vatican et la France et la persécution religieuse est arrêtée par le mouvement impressionnant des catholiques de France groupés dans la Fédération du général de Castelnau. Vouloir renverser la République au moment où elle s'assagit est un rêve condamnable.

La restauration monarchique est une utopie.

D'ailleurs c'est un rêve. L' « Action Française », qui est très bruyante, ne forme dans l'ensemble du pays qu'une infime minorité : on l'a vu aux élections. Et son rêve de restauration monarchique est une utopie. Les rois, partout où il en reste, n'ont plus aucune action réelle sur leur pays, ni en Angleterre, ni en Belgique, ni en Italie, ni en Espagne, et nous n'avons en France d'ailleurs aucune personnalité qui s'impose.

---

(1) Les sous-titres sont de la *D. C.*

(2) De M. Maurice Pujo (*Action Française*, 4. 4. 27 : « La justice nous est refusée ») : « Voilà un mois que nos amis nous signalent de tous côtés un article paru dans le numéro de mars du *Bulletin paroissial de Saint-Germain-l'Auxerrois*, sous les initiales du curé, M. le chanoine Albert Fromantin ; ils s'étonnent que nous n'ayons pas encore relevé d'absurdes et odieuses diffamations. Ils trouveront plus loin les raisons de notre patience.

» Il faudrait pouvoir citer tout cet article. Nous ne pouvons que le parcourir rapidement. »

Nous relevons en note ci-après les remarques de M. Pujo. (Les notes sont de la *D. C.*)

(3) Paul Bert, ministre de l'Instruction publique et des Cultes dans le ministère Gambetta (14. 11. 81-26. 1. 82), est mort à Hanoï le 11. 11. 86, et Emile Combes a été président du Conseil du 7. 6. 1902 au 18. 1. 1905.

La morale et l'Eglise condamnent la 2e partie.

Si le bon sens condamne la première partie de l'axiome de l' « Action Française » : « La France est perdue, une restauration seule peut la sauver », la morale condamne la seconde partie de l'axiome : « Il faut arriver à cette restauration par tous les moyens. » C'est ici que l'Eglise a le droit d'intervenir. Un parti politique n'a pas le droit de prendre tous les moyens pour aboutir : il y a des moyens qui blessent la justice et qui blessent la charité ; or l'Eglise est la gardienne de la morale aussi bien que du dogme.

La doctrine de l' « A. F. » blesse la justice.

L' « Action Française » hypnotise complètement les jeunes gens, leur inocule puissamment dans le cerveau la doctrine : « Sauver la France par tous les moyens, démolir la République par tous les moyens. » Les jeunes gens s'enrôlent. Et d'abord ils deviennent pessimistes, poussant si loin la haine de la République qu'ils ont honte d'être Français ; ils sacrifient tout à l'idée de lutte et de combat contre le Gouvernement (1). Un jeune homme de seize à dix-huit ans, au lieu d'aller au collège le matin, se rendait à l' « Action Française », acceptait quelque mission, et s'il était dénoncé à son père comme manquant le collège, il répondait : « Il y a quelque chose de plus important que les études : c'est de sauver la France. » Une nuit il n'est pas rentré chez lui. « J'étais de garde, a-t-il déclaré à son père, j'étais posté à la porte d'un socialiste que je devais tuer : il n'est pas rentré. » Voilà jusqu'à quelles conséquences conduit le fameux axiome « démolir par tous les moyens » (2).

Elle ne connaît que la lutte et la violence.

Vous dites : Je n'ai jamais rien trouvé dans l'*Action Française* contre la religion. Vous y avez trouvé une doctrine de combat, une doctrine de lutte à outrance, et une doctrine de suspicion contre tout ce qui n'est pas violent. Newman a écrit cette jolie phrase, plus actuelle que jamais : « Dans un temps comme le nôtre, les vues extrêmes sont seules en faveur, et un homme qui n'est pas extravagant est considéré comme un traître. » Voilà bien ce qui convient aux partisans de l' « Action Française ». Les jeunes aiment le combat. S'ils sont catholiques, ils disent : Il n'y a que l' « Action Française » qui a le courage de marcher droit et violemment contre cet infâme Gouvernement, et ils s'enrôlent. Et quand ils voient le Pape traiter avec le Gouvern[...]

---

(1) « Ainsi, l' « Action Française », qui a été pendant [la] guerre le chien de garde de l'union sacrée, qui a soutenu et défendu pendant cette période tous les ministères de [la] République, parce qu'ils portaient devant l'ennemi le drapeau et l'épée de la France, l' « Action Française » [est] accusée de « sacrifier tout », c'est-à-dire la patrie, à [la] lutte contre le Gouvernement !

» A cette « Action Française », à qui d'autres, et Rome en premier lieu, reprochent de trop exalter la fierté nationale, on lance cette injure inouïe qu'elle enseigne aux jeunes gens la honte d'être Français ! » (Maurice Pujo, *loc. cit.*)

(2) « M. le chanoine Fromantin ne peut ignorer que dans les rangs de l' « Action Française » des hommes [et] même un enfant ont été tués par des « socialistes », mais où a-t-il entendu parler de socialistes tués par des Camelots du roi de seize ans ? Il n'est que juste de lui demander où il a recueilli des bourdes de ce calibre, car ces bourdes odieusement mensongères, publiées par son bulletin paroissial, sont de nature à faire beaucoup de mal. » (M. P., *loc. cit.*)

ment de la République et accréditer près de lui un nonce, ils n'osent rien dire en face, mais ils favorisent toutes les légendes qui se forment ou ils les forment eux-mêmes (1), prétendant découvrir des complaisances suspectes du nonce pour Briand ou des complaisances suspectes du Pape pour l'Allemagne. S'entendre avec la République, pour l' « Action Française », c'est une hérésie ; il faut la détruire.

Toute autre manière de faire lui déplaît.

Et Castelnau avec sa Fédération ? Voilà qu'il dresse en armée les catholiques, mais en armée pacifique : les catholiques se contentent de montrer leur masse compacte, leur puissance : cette seule mobilisation arrête la persécution religieuse. Cette manière de faire déplaît à l' « Action Française » : il ne s'agit pas de se montrer à la République pour l'assagir, il s'agit de marcher contre elle et de la détruire.

Le Pape a donc vu dans l' « Action Française » non pas seulement un parti politique, mais une doctrine ; une doctrine contraire à toutes les lois morales, blessant la justice, la charité, et entravant l'action de l'Eglise.

Elle entrave ainsi l'action de l'Eglise.

Son influence désastreuse sur les jeunes catholiques et les jeunes prêtres.

Le Pape a vu dans l' « Action Française » une doctrine superposant la politique à la religion. L' « Action Française » veut accaparer le catholicisme. Les jeunes gens catholiques de l' « Action Française » obéissent aux dirigeants de l' « Action Française » avant d'obéir à leurs supérieurs hiérarchiques. Le catholicisme n'est bon que s'il est une force aidant à la restauration monarchique. L'influence de l' « Action Française » sur les jeunes prêtres est désastreuse. Un jeune curé de campagne s'épuise dans les œuvres de zèle et aboutit à de très faibles résultats. L' « Action Française » vient lui dire : Ce ne sont pas les apôtres qui ont converti les masses, ce sont les rois : c'est Clovis qui a fait la France chrétienne, c'est Charlemagne qui a converti les Saxons et par la manière rude. Laissez là votre zèle inutile ; travaillez avec nous à ramener un roi. Actuellement vous êtes un mendiant, vous allez de maison en maison mendier le denier du culte pour votre évêque. Quand vous aurez un roi, vous serez quelqu'un, vous serez soutenu et protégé et payé par le Gouvernement, et alors les masses viendront d'elles-mêmes à vous.

Son esprit de domination et son audace d'accaparement.

Le Pape a vu dans l' « Action Française » un Etat dans l'Etat, une Eglise dans l'Eglise, avec une organisation puissante, un esprit effrayant de domination et une audace d'accaparement sans mesure. Il a compris que l'Eglise n'allait plus être maîtresse des esprits, livrés aux maîtres de l' « Action Française », et il a remarqué avec effroi que les deux principaux dirigeants de l' « Action Française » étaient l'un un professeur d'athéisme, l'autre un professeur d'immoralité. Voici jusqu'où est poussée l'audace et l'organisation de l' « Action Française ». Un de ses membres vient dans un village organiser une réunion. Il demande au curé sa salle d'œuvres. Le curé refuse de donner sa salle d'œuvres pour une réunion de l' « Action Française ». Le personnage dirigeant va trouver l'évêque, il se plaint de la conduite du curé. L'évêque répond : Je comprends la conduite de M. le curé, je connais sa paroisse, il a deux ou trois familles d' « Action Française » ; tout le reste de la population est ennemi de ce mouvement, M. le curé n'a pas cru pouvoir accéder à votre demande. Le personnage blessé se redresse devant l'évêque et lui dit : « Monseigneur, vous ne savez pas à qui vous parlez. — Non. — Je suis le préfet du département. — Comment ? le préfet, c'est M. un tel. — Oui, c'est lui le préfet de la République, moi je suis le préfet de la Monarchie. » Ceux qui connaissent l'organisation de l' « Action Française » m'assurent que tout cela est parfaitement vraisemblable (1). Maurras et Daudet ne sortent pas dans la rue sans être surveillés par des gardes du corps, qui se remplacent de tel endroit à tel endroit et sont désignés d'avance (2).

Nous sommes donc là en face d'une action très grave, qui a accaparé une partie de la jeunesse catholique et qui était en train de fausser le mouvement énorme de retour à la pratique chrétienne qu'on constatait dans les villes et dans les grandes Ecoles depuis quelques années.

L'Église ne peut être dupe d'une faction politique.

L'Eglise est une gardienne vigilante. Elle ne peut accepter d'être dupe d'une faction politique, qui prétendrait s'emparer d'elle, comme au moyen âge, au moment de la querelle des investitures, les empereurs d'Allemagne ont prétendu être les maîtres de l'épiscopat et du Saint-Siège. Sans craindre de briser les vitres et de perdre peut-être des milliers de fidèles, l'Eglise a voulu rester maîtresse chez elle et exiger de ses enfants une séparation d'avec une organisation suspecte et dangereuse.

[Chanoine] A[LBERT] F[ROMANTIN, *curé.*]

De M. MAURICE PUJO (*Action Française*, 4. 4. 27) :

L' « Action Française » ne pouvait accepter ces outrages à la vérité et à son honneur ; elle a donc assigné devant la justice le gérant du *Bulletin paroissial* et, se conformant au droit canon, elle a demandé, par une lettre du 18 mars signée de Robert de Boisfleury, à S. Em. le cardinal-archevêque de Paris l'autorisation de comprendre dans les poursuites M. le chanoine Fromantin, auteur et complice légal de l'article injurieux et diffamatoire. A la date du 22 mars nous est parvenue la réponse suivante, adressée à Daudet et à Maurras :

« ARCHEVÊCHÉ
» DE PARIS

» Paris, le 22. 3. 1927.

» MESSIEURS LÉON DAUDET ET CHARLES MAURRAS,

» En réponse à votre lettre demandant l'autorisation de poursuivre M. l'abbé Fromantin, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, Son Eminence me charge de vous répondre qu'il n'y a pas lieu à autoriser la poursuite.

» Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de mon religieux dévouement.

» MAX[IME] SABATIER,
» *vicaire général.* »

(1) « Voilà qui est un peu fort, quand on se souvient que c'est l' « Action Française » qui a le plus fortement contribué à la reprise des relations avec le Vatican. » (M. P., *loc. cit.*)

(1) « Ceux qui vous assurent cela, Monsieur le Curé, sont des menteurs ; mais vous qui en faites état, sans savoir si cela est *vrai*, quelle est votre responsabilité ? » (M. P., *loc. cit.*)

(2) « Vous n'êtes pas beaucoup mieux renseigné [...] ; mais ce n'est [pas] vous qui devriez vous étonner de cela, car vous ne devriez pas avoir oublié que c'est à la sortie de Saint-Germain-l'Auxerrois que, le 22 janvier 1923, Germaine Berton est venue guetter Maurras. » (M. P., *loc. cit.*)

Ainsi le cardinal-archevêque de Paris nous refuse tout moyen d'obtenir justice et réparation du dommage qui nous a été causé. Si l' « Action Française » passe outre, c'est elle qui s'exposera à de graves sanctions canoniques.

Sans doute le pauvre diable de gérant, qui n'est pas couvert par le droit canon, risque l'amende et la prison. Mais l'auteur responsable de ces injures et de ces diffamations graves restera indemne ; il conservera le bénéfice du mensonge qui, sous son autorité, couverte par celle de S. Em., pourra continuer à faire son chemin.

Avec tout le respect qu'elle doit à la hiérarchie ecclésiastique, l' « Action Française » se réserve de défendre son droit par les moyens qui lui paraîtront convenables.

Sous le même titre, « La justice nous est refusée », M. G. Larpent (*Action Française*, 11. 4. 27) écrit :

Nous voulions déférer aux tribunaux l'auteur de cet article diffamatoire. Le cardinal-archevêque de Paris l'a couvert de son autorité, nous enlevant tout moyen d'obtenir réparation du préjudice moral que nous avons subi.

En prenant sa décision, S. Em. le cardinal-archevêque s'est fondé sur l'alinéa 2 du canon 120 du *Codex Iuris Canonici*, aux termes duquel les plaintes ne peuvent être déférées au juge laïque sans la permission de l'Ordinaire (*sine venia Ordinarii*).

Il ne faudrait pas oublier que la dernière phrase dudit paragraphe est ainsi conçue : « Cependant, cette permission ne sera pas refusée sans un juste et grave motif (*sine iusta et gravi causa*), surtout lorsque celui qui met en action le tribunal est un laïque (*praesertim cum actor est laicus*) et que l'Ordinaire aura en vain tenté de mettre d'accord les parties. »

Ainsi la demande de poursuites, *surtout si elle émane d'un laïque*, doit être accueillie en principe : elle ne peut être rejetée que pour un motif non seulement « *grave* », mais « *juste* », qui, de toute évidence, doit être porté à la connaissance du demandeur, sous peine de porter celui-ci à croire qu'il est victime d'un déni de justice. De plus, l'Ordinaire a le devoir de tenter d'accorder les parties, et c'est *surtout* lorsqu'il s'y est efforcé en vain que le refus d'autorisation des poursuites est le moins illégitime. Nous n'avons pas besoin de rappeler qu'il n'y a pas eu la moindre tentative pour faciliter un accord entre les parties.

Tels sont les textes : déférente envers la hiérarchie ecclésiastique, l' « Action Française » s'est soumise aux prescriptions du code canonique. Ce code est comme tous les codes : il n'édicte ni l'arbitraire ni le bon plaisir, il accorde des garanties aux justiciables. Nous n'acceptons pas l'arbitraire : nous réclamons les garanties. Un appel reste ouvert.

STATISTIQUES

L'enseignement confessionnel aux Pays-Bas

De la *Schoenere Zukunft* (9. 1. 27) :

Les écoles confessionnelles en Hollande marquent un progrès, d'après les nouvelles statistiques officielles parues dans le *Maasbode* du 14 décembre [1926], portant sur les années 1924, 1925 et 1926 :

	Nombre des élèves au 1er janvier.		
	1924	1925	1926
Ecoles publiques.......	527 585	500 768	483 992
Ecoles privées.........	561 618	577 184	592 840

Ainsi donc, dans l'espace de deux ans les écoles publiques ont perdu 43 000 élèves tandis que les écoles privées confessionnelles en ont gagné 31 000. Au 1er janvier 1926, 55 % des élèves fréquentent les écoles confessionnelles, et nécessairement dans le courant de cette année la proportion sera encore plus favorable, parce que, sur 147 nouvelles écoles primaires ouvertes, 29 seulement sont publiques et 118 confessionnelles.

[Traduit de l'allemand par la *D. C.*]

Coût de la vie

Egalité du cours de la livre en janvier 1926 et en janvier 1927. Hausse des denrées. Motifs économiques.

Du *J. O.*, 1. 2. 27, Déb. parl., Ch., p. 239 :

10500. — M. Edouard Soulier, *député*, *demande à M. le* ministre du Commerce *quels sont les motifs économiques qui, selon lui, justifient la différence qui existe entre les prix de vente de janvier* 1926 *(livre à 126 fr.) et ceux de janvier* 1927 *(livre à 122 fr.) ; ajoute, comme exemple, le tableau suivant :*

	Janvier 1926	Janvier 1927
Bœuf, devant (qualité moyenne)........	8 80	9 20
Bœuf, bavette........................	6 50	7 50
Veau.................................	11 »	14 50
Mouton (gigot).......................	15 »	18 »
Mouton (carré).......................	13 »	16 »
Porc.................................	8 10	12 50
Lapin (du Gâtinais)..................	9 20	11 15
Lapin (ordinaire)....................	8 95	10 30
Poulet (de Bresse)...................	19 »	21 25
Poulet (ordinaire)...................	16 50	18 »
Œufs (la pièce)......................	0 84	1 17
Camembert............................	2 20	4 »
Brie.................................	10 »	23 50
Oignon (le kilogramme)...............	0 85	1 45
Pommes de terre (Hollande)...........	0 85	1 15
Pommes de terre (à chair blanche)....	0 60	0 90
Colin (le kilogramme)................	7 »	11 »
Hareng...............................	4 »	3 50
Merlan...............................	7 »	8 50
Maquereau............................	7 »	7 »
Sole.................................	30 »	22 »
Café.................................	23 »	28 »
Lait.................................	1 20	1 50
Pain.................................	1 70	2 15
Charbon (anthracite), le sac.........	27 50	31 75
Charbon (boulets)....................	12 80	22 »
Charbon (tête de moineau)............	20 10	28 25

(Question du 14 janvier 1927.)

Réponse. — Bien qu'en janvier 1927 les cours pratiqués sur les changes se retrouvent sensiblement au même niveau qu'en janvier 1926, la différence constatée entre les prix de vente, à ces mêmes époques, des diverses denrées citées s'explique par le fait que les fluctuations des cours des changes ne se répercutent sur les prix qu'avec un certain retard. En janvier 1926, les changes étaient en hausse et les prix cités correspondaient à des niveaux de change quelque peu inférieurs à ceux pratiqués à l'époque. En janvier 1927, au contraire, les changes ont baissé considérablement et les prix cités correspondent à des cours de change supérieurs aux cours actuels. A cette raison d'ordre général, on peut en ajouter une autre, tenant à l'augmentation sensible des prix de revient consécutive à l'augmentation des salaires, des impôts et des frais de transport.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste An^me), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. Faigle.